

DYNACTION



Rapport Annuel 2008

Organes de contrôle

SOMMAIRE

- P 3. Profil
- P 4. Chiffres clés
- P 5. Entretien avec le Président
- P 6. PCAS
- P 8. Synthèse Pharmaceutique
- P 11. PCAS dans les Biotechnologies
- P 14. Chimie Fine de Spécialité
- P 19. Recherche & Développement
- P 23. Ressources Humaines
- P 25. Qualité et Affaires Réglementaires
- P 26. Hygiène, Sécurité et Environnement
- P 28. REACH
- P 30. L'Action Dynaction
- P 31. Glossaire

DYNACTION

Au 31 décembre 2008

Christian Moretti

Président du Conseil d'Administration

Philippe Delwasse

Directeur Général

ADMINISTRATEURS

Alain Ferri

Membre du Conseil d'Orientation de Nyse Euronext
Membre de la Commission des Sanctions de l'Autorité
des Marchés Financiers (AMF)

Michel Fleuriet

Professeur de finance
Membre du Conseil d'Orientation de Nyse Euronext
Expert financier près la Cour d'appel de Paris
et de la Cour de cassation

Jean-Robert Kervarec

Jean-Louis Milin

Jean-Pierre Richard

Président-Directeur Général d'Anblan

Profil

Dynaction est une holding industrielle centrée depuis fin décembre 2005 sur un pôle unique de développement : **La Chimie Fine de Spécialité, métier de sa filiale PCAS** dans laquelle elle détenait une participation majoritaire de 67,79 %, au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008

○ **DYNACTION**
67,79 %

○ **PCAS**

- 100 % - EXPANSIA
- 100 % - PCAS FINLAND
- 100 % - PCAS GMBH (ALLEMAGNE)
- 100 % - PCAS INC. (ETATS-UNIS)
- 100 % - ST-JEAN PHOTOCHEMIE (CANADA)
- 100 % - SOCIETE BEARNAISE DE SYNTHESE
- 85 % - VLG CHEM
15 % - SANOFI AVENTIS
- 39,5 % - PROTÉUS
- 50 % - PCAS BIOSOLUTION
50 % - PROTÉUS

Chiffres Clés

en millions d'euros	2006	2007	2008
Chiffre d'affaires net	178,3	185,3	168,4
EBITDA (1) (3)	21,4	26,7	18,6
<i>en pourcentage du chiffre d'affaires net</i>	<i>12,1%</i>	<i>14,5%</i>	<i>11,1%</i>
Amortissements et provisions (2)	14,2	15,1	14,9
Résultat opérationnel courant (3)	7,2	11,6	3,8
<i>en pourcentage du chiffre d'affaires net</i>	<i>4,1%</i>	<i>6,3%</i>	<i>2,2%</i>
Autres produits et charges opérationnels	(0,5)	(3,2)	2,0
Coût de l'endettement financier net	(4,4)	(5,1)	(4,6)
Résultat net	0,5	1,9	(0,6)
Résultat net part du Groupe	0,1	1,0	(0,3)
Résultat net hors impact des attributions d'actions gratuites	0,5	3,9	(0,6)
Investissements industriels	9,2	10,0	6,7
Endettement net	86,1	74,4	63,2
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	67,0	74,2	72,9

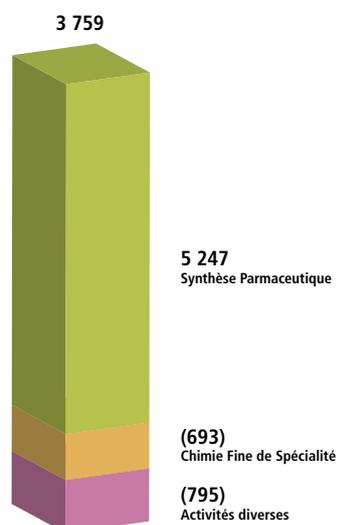
(1) voir glossaire

(2) y compris 1,3 million d'euros en 2008, 1,7 million d'euros en 2007 et 1,1 million d'euros en 2006 de dotations nettes de reprises de provisions pour dépréciation de stocks enregistrés dans les achats consommés.

(3) y compris Crédit Impôt Recherche (CIR) antérieurement présenté en réduction de la charge d'impôts.

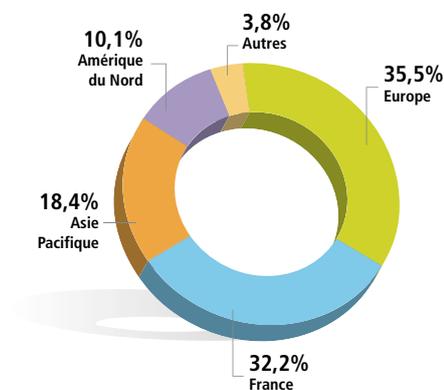
Résultat opérationnel courant

par pôle d'activité en milliers d'euros



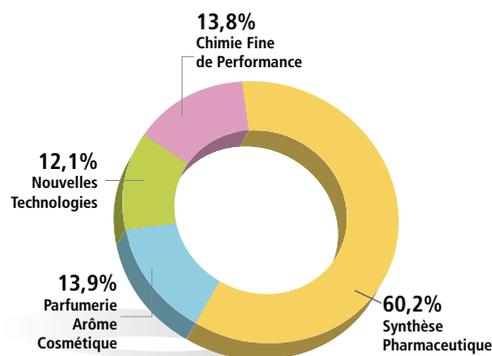
Chiffre d'affaires Dynaction par zone géographique

au 31 décembre 2008



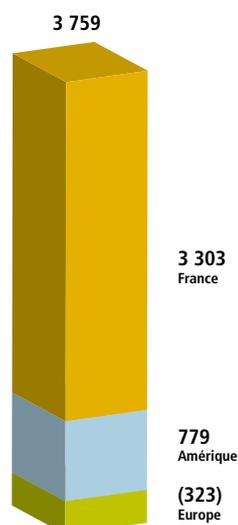
Chiffre d'affaires Dynaction par marché

au 31 décembre 2008



Résultat opérationnel courant

par zone géographique en milliers d'euros



Entretien

avec le Président



Christian MORETTI,
Président

L'année 2008 a été marquée, pour notre société, par deux événements importants.

Chronologiquement, le premier a consisté dans la cession, en juin et en octobre, des deux derniers actifs immobiliers détenus par le Groupe. Ces cessions se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes avant que le marché ne se referme. Elles ont permis de dégager une plus value de 1 M€ et la réduction de l'endettement net de notre société de 3 M€.

Le second événement a été la forte baisse de la conjoncture économique à partir du début du deuxième semestre et résultant dans une baisse du chiffre d'affaires annuel de 9,1 %.

Malgré celle-ci, PCAS a réussi, d'une part, à limiter la dégradation de son EBITBA qui est passé de 26,7 M€ à 18,6 M€ et, d'autre part, de poursuivre la réduction de sa dette nette (le ratio d'endettement passant de 1,00 à 0,87).

Par ailleurs, PCAS a décidé de rester actif sur le front de son renforcement des technologies de pointes en faisant passer sa participation dans Protéus de 32,5 à 39,5 %.

En ce début d'année 2009, la visibilité de l'activité des mois à venir est faible. Cependant, on peut raisonnablement penser que l'activité Synthèse Pharmaceutique sera un peu meilleure qu'en 2008. Par contre, en Chimie Fine de Spécialité, on a constaté au 1^{er} trimestre une généralisation de la dégradation commencée à la fin de l'année 2008 à pratiquement tous nos segments de marché, avec semble-t-il, une stabilisation au 2^{ème} trimestre. Au total, l'activité du Groupe sur l'ensemble de l'année pourrait être en retrait par rapport à 2008.

Dans ce contexte, PCAS devra procéder aux mesures d'adaptation qui s'imposent.

A noter que, grâce à la trésorerie obtenue suite aux mesures gouvernementales de relance (paiement immédiat du Crédit Impôt Recherche et du Carry Back), PCAS a les moyens de mettre en place différentes mesures d'ajustements pour mettre en adéquation son outil industriel avec l'activité économique et assurer le financement de ses investissements et de ses engagements financiers.

Enfin, PCAS devrait boucler, début 2009, deux nouveaux partenariats en Amérique du Nord qui seront des secteurs de croissance.



- 2 filiales commerciales
- Siège à Longjumeau
- 4 sites Synthèse Pharmaceutique (tous inspectés FDA)
- 2 sites polyvalents (ISO 9001)
- 2 sites Chimie Fine de Spécialité (ISO 9001)

PCAS, une entreprise pleinement orientée vers ses clients

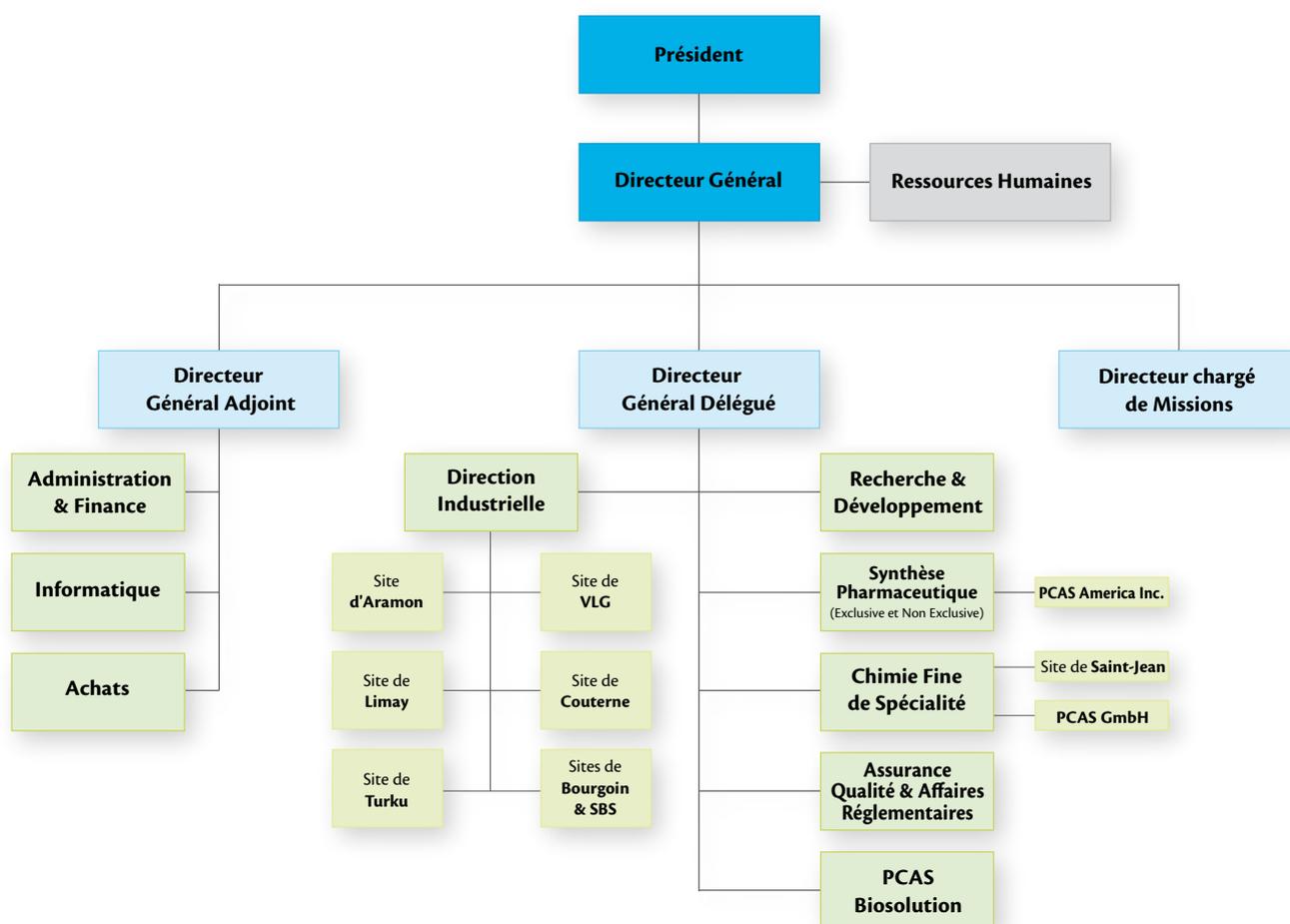
Elle développe ses activités dans la synthèse pharmaceutique et la Chimie Fine de Spécialité. Elle est fortement exportatrice.

Sous l'autorité du Directeur Général se trouvent :

- Un Directeur Général Délégué chargé de la gestion opérationnelle du groupe. Il regroupe sous sa responsabilité les directions opérationnelles relatives aux ventes et à la production des différentes entités du groupe, ainsi que les fonctions Support « R&D » et « Affaires Réglementaires et Qualité ».
- Un Directeur Général Adjoint chargé des affaires administratives et financières, du contrôle de gestion, de l'informatique du Groupe. La Direction des achats lui est rattachée.

- La Direction des Ressources Humaines
- Un Directeur chargé de Missions

Cette organisation flexible et à taille humaine permet d'être en permanence à l'écoute des clients et de résoudre leurs problématiques par l'apport de solutions adaptées. Les relations sont ainsi fondées sur un esprit de partenariat, de confiance et de proximité.



Synthèse

Pharmaceutique

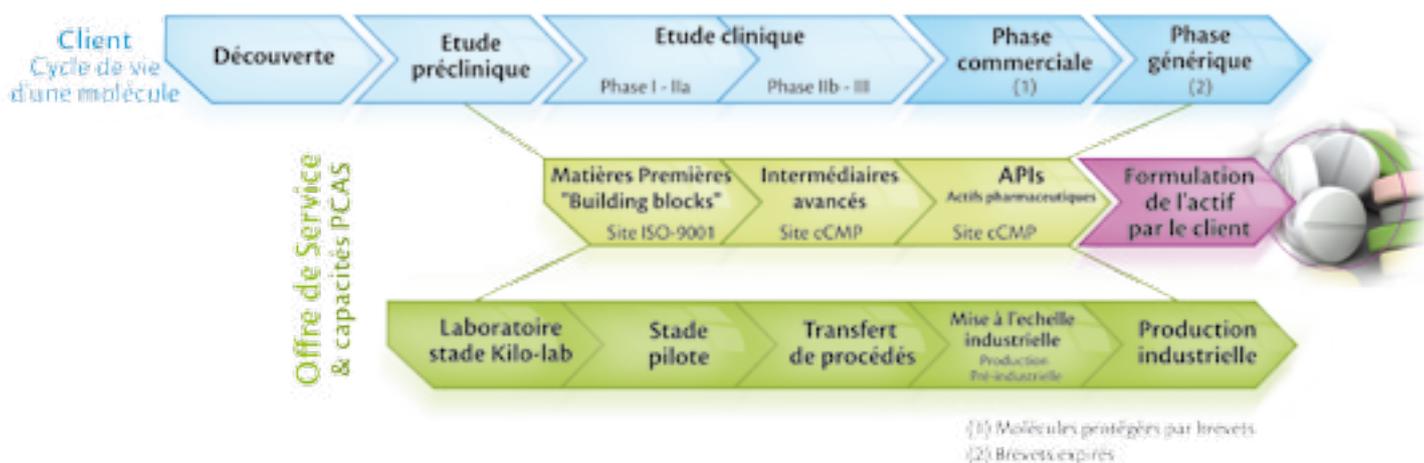
2008 a été une année de transition pour PCAS, marquée par une réduction importante mais temporaire de la production d'un intermédiaire avancé d'un blockbuster et par des reports de lancement de nouveaux produits suite à des retards réglementaires.

La crise financière a également poussé de nombreux clients à déstocker dans une optique de prudence.

Néanmoins, l'année est aussi caractérisée par des signatures de plusieurs contrats importants pour des molécules déjà sur le marché, sans perte d'affaires significatives, permettant à l'activité Synthèse Pharmaceutique d'anticiper une croissance de l'ordre de 10% en 2009. Enfin, le contrat commercial portant sur le premier produit du groupe a fait l'objet d'une reconduction pluriannuelle.

PCAS : une offre intégrée

« du candidat médicament à la forme générique, du building-block* au principe Actif »



Les objectifs 2009 de la Division Synthèse Pharmaceutique sont axés sur :

■ Un redéploiement de l'offre de services organisé autour de 2 départements :

1. Département Synthèse Exclusive & Intermédiaires :

4 grandes familles de services

- La synthèse à façon de produits sous brevets pour les 50 premiers laboratoires mondiaux qui se désengagent de la production chimique.
- Le développement complet et la production des principes actifs de sociétés émergentes (« start-up »).
- Les building-blocks propriétaires issus de technologies différenciées.
- Les polymères à très forte valeur ajoutée pour la formulation des médicaments injectables à libération prolongée ou les matériaux de purification de biomolécules.

2. Département Principes Actifs Multi-Clients : Un métier central chez PCAS

- La fourniture d'un portefeuille de principes actifs propriétaires auprès de plus de 200 laboratoires situés sur les 5 continents.
- Un soutien documentaire global assuré par le département des affaires réglementaires centralisé à Expansia, incluant la soumission auprès des autorités compétentes des CEP*, US-DMF, E-DMF et JP-DMF.
- Le développement et le lancement de futures molécules génériques dans le respect de la Prol utilisant des voies de synthèse innovantes comme la biocatalyse.

Ces deux départements partagent des objectifs communs pour :

- **Capitaliser sur la tendance lourde des grands pharmaciens qui visent à l'externalisation du développement et à la production des principes actifs.**
- **Poursuivre le développement international afin d'étoffer la base de clients.**
 - réorganisation du réseau de distribution au Japon, Brésil et accords en Europe de l'Est et en Russie.
 - Discussions avancées pour former une JV aux USA afin de disposer d'une base de production locale pour des molécules en phase d'essais cliniques précoces.
- **Maintenir l'effort de différenciation technologique.**

Tendances générales 2008

Un environnement favorable à la sous-traitance

La pression financière sur les grands laboratoires innovants (« big pharma ») s'est accrue durant l'année 2008, forçant ces derniers à revoir leur organisation industrielle afin de réduire les coûts.

Cette tendance est principalement le fruit d'une conjonction de deux facteurs : l'augmentation de la concurrence des génériques et la faible productivité de la recherche, marquée en 2008 par un niveau particulièrement bas d'introduction de nouvelles molécules (malgré un pipe-line très riche de nouvelles entités chimiques en cours d'évaluation, voir page 30).

Parmi les principaux laboratoires mondiaux, cette tendance a pour conséquence :

- une limitation des investissements pour les activités « non core business » particulièrement gourmandes en capitaux comme la production chimique et un recours accru à la sous-traitance à travers des partenariats stratégiques.
- l'acquisition de molécules en phase clinique auprès de sociétés émergentes.

Pour chacune de ces tendances lourdes, PCAS a dimensionné une offre parfaitement adaptée.

PCAS idéalement positionné pour bénéficier de cette tendance à l'externalisation

Le groupe PCAS s'est construit année après année avec l'objectif d'adapter sa structure pour mieux répondre aux besoins de ses clients de la pharmacie. Cette évolution a permis au groupe d'étoffer son outil industriel tout en développant et en intégrant de nouvelles technologies de pointe pour accélérer et faciliter la production des nouvelles molécules pharmaceutiques. *2008 apparaît comme une année charnière qui positionne PCAS comme une marque majeure dans le monde du principe actif.*

- L'outil de développement et de production de PCAS est aujourd'hui en mesure d'accompagner un nouveau médicament, dès son entrée en phase clinique, jusqu'à sa période « générique » après l'expiration du brevet, en offrant un service optimum et adapté pour chacune de ces phases.

La dimension industrielle de PCAS, son expertise technologique et sa solide réputation qui s'appuie sur près de 50 ans d'expérience dans la production de molécules complexes en font un partenaire naturel des grands groupes qui désirent accélérer leurs développements, tout en réduisant les coûts mais sans compromis sur le respect de la propriété intellectuelle ou le développement durable.

- L'année 2008 a vu la signature de contrats cadre de partenariats à long terme ou « Master Services Agreements » avec 4 laboratoires majeurs venant s'ajouter aux portefeuilles d'accords existants.

Une expertise ancrée dans la production de molécules actives pour essais cliniques et la montée en puissance d'équipes scientifiques multi disciplinaires, habituées à travailler sur un « mode projet » pour des sociétés start-up, positionne idéalement PCAS pour devenir leur partenaire privilégié.

PCAS s'inscrit donc aujourd'hui dans le processus de création de valeur de l'industrie pharmaceutique, à la fois auprès des sociétés émergentes que des grands groupes, maximisant ainsi sa base de clientèle et garantissant son succès futur.

En 2008, PCAS était directement impliqué dans la production de 4 nouvelles molécules approuvées aux USA et en Europe alors que seulement 17 nouvelles entités chimiques ont été autorisées en 2008 par la FDA (*source : site fda.gov*).



Une présence renforcée aux Etats-Unis

PCAS poursuivra, en 2009, le développement de PCAS America Inc. et renforcera sa structure commerciale afin d'accompagner les nombreux projets lancés.

Pour compléter ses outils Européens et renforcer son offre de service auprès des Biotechs et des laboratoires américains, PCAS prévoit de créer sa première unité de production nord-américaine dès 2009 sous la forme d'un Kilo-Lab cGMP située en Californie. Ce projet sera organisé en joint-venture avec la société Californienne Nanosyn, leader américain de la sous-traitance en chimie médicinale et spécialisée dans le design, la synthèse et l'analyse de composés organiques pour les marchés pharmaceutiques et biotechnologiques.

Ainsi, PCAS pourra répondre à la forte demande des sociétés émergentes américaines pour des capacités de production réglementées nécessaires pour le démarrage des essais cliniques chez l'homme.

PCAS, un partenaire fiable des sociétés génériques

L'année 2008 a vu également l'émergence de plusieurs " affaires " mettant en cause le laxisme des autorités sanitaires pour contrôler la qualité des principes actifs produits en Asie et importés en Europe. Environ 50 % des CEP* de producteurs asiatiques ayant fait l'objet d'inspections des Autorités Européennes ont été retirés.

PCAS avec un portefeuille propre de plus de 40 molécules multi-clients, un niveau de **qualité irréprochable** et une structure de coûts parfaitement ajustée, a regagné des parts de marchés significatives sur ses molécules principales au dépend des sociétés affaiblies par un niveau de qualité insuffisant.

Déploiement d'une stratégie de différenciation technologique

La stratégie de PCAS, résolument tournée vers la croissance de son activité et l'amélioration de sa rentabilité, s'appuie sur le maintien de **son avance technologique**, garant d'innovations et de différenciations.

Cette avance technologique permet à PCAS de se développer dans un contexte fortement concurrentiel en offrant aux laboratoires pharmaceutiques un outil industriel et des compétences de pointe pour **accélérer le développement de leurs médicaments**, pour un coût en général inférieur à celui d'une production interne.

PCAS possède une structure industrielle « multi-sites » souple et flexible pour les mises en œuvre industrielles qui permet de conduire rapidement les mises au point R&D, kilo-lab* et pilote*. L'organisation couvre les besoins potentiels de ses clients, en offrant l'ensemble des services requis pour le développement d'une molécule tout au long de la progression des phases cliniques jusqu'au lancement et à la production industrielle. PCAS s'appuie sur :

- des équipes R&D et de fabrications pilotes et contrôle analytique performantes, équipées de moyens modernes sur tous les sites,

capables de réaliser et caractériser les premiers grammes de produits.

- un sourcing et des achats de matières premières centralisés pour la gestion de plus de 1100 références.
- une capacité de production industrielle qui place PCAS parmi les premiers acteurs mondiaux du marché. Les quatre sites cGMP, **régulièrement inspectés par la FDA**, offrent des possibilités de back-up et une intégration sur des intermédiaires fabriqués sur les 3 sites ISO* 9001. **La confidentialité** ainsi que la **sécurité** d'approvisionnement sont ainsi garanties tout au long de la chaîne de fabrication. L'inspection FDA des sites est un préalable obligatoire pour toute vente sur le territoire américain.
- une organisation Assurance Qualité qui garantit le niveau cGMP des sites par une veille réglementaire rigoureuse et un système reconnu par les instances officielles comme la FDA* l'Afssaps* ou le Kiko japonais.
Un pôle pluridisciplinaire dédié aux affaires réglementaires travaille en collaboration constante avec les équipes de PCAS, le client, les agences mondiales et un réseau d'experts reconnus pour leur capacité à optimiser les délais réglementaires.

En 2008, PCAS a terminé sa mutation afin de devenir une organisation capable d'assurer la production des molécules de départ « building blocks » jusqu'au principe actif et d'accompagner ses clients du début des essais cliniques jusqu'à la phase générique.

En capturant une plus grande part de la chaîne de valeur du médicament et en se positionnant sur l'ensemble du cycle de vie de la molécule, PCAS optimise la rentabilité de ses investissements initiaux, qu'ils soient humains (R&D) ou techniques.

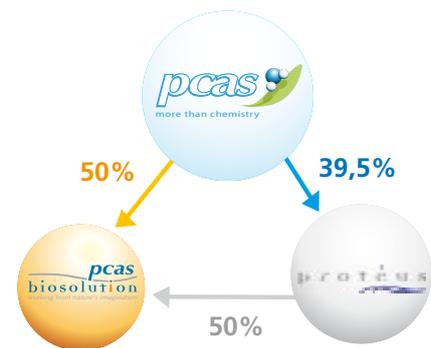
Le 21^{ème} siècle sera celui des biotechnologies

Cette prédiction de l'OCDE* prend peu à peu corps avec les progrès qui ne cessent de marquer les sciences du vivant. De nombreux secteurs comme la santé, l'alimentation, la beauté, l'énergie, l'agriculture, l'environnement, les productions industrielles bénéficient d'ores et déjà de l'apport des biotechnologies et de son potentiel pour le développement durable.

Ce siècle sera également marqué par la mutation de l'industrie pharmaceutique, qui voit ses brevets de médicaments majeurs ('Blockbusters'), arriver à expiration et son pipeline s'appauvrir. Là encore, l'utilisation de nouvelles technologies, comme les biotechnologies, permettra de développer des médicaments innovants et plus complexes qu'auparavant, tout en encadrant leurs coûts.

Soucieuse de toujours mieux répondre aux demandes de ses clients, PCAS a investi dans les biotechnologies depuis 2006 à travers PCAS Biosolution (www.pcas-bio.com), société créée à parité entre PCAS et la société de Biotechnologie Protéus, pour mettre au point, développer et industrialiser de nouvelles voies de synthèse d'intermédiaires et d'actifs pharmaceutiques.

Fort du partenariat PCAS Biosolution réussi et prometteur, PCAS continue de soutenir le développement industriel de Protéus en portant sa participation dans celle-ci à 39,5%, permettant à Protéus de renforcer ses capacités et d'élargir son offre pour les bio-industries dans les secteurs de la santé, de la chimie, de l'environnement et de la bioénergie.



Protéus (www.proteus.fr) est une société de biotechnologie de pointe, spécialisée dans la découverte, l'ingénierie et la production de protéines d'intérêt industriel, ainsi que dans le développement de bioprocédés innovants mettant en œuvre ces protéines.

L'efficacité des technologies propriétaires de **Protéus** a été démontrée par de nombreuses réalisations dans toutes les industries des sciences de la vie, et notamment dans les secteurs de la santé, de la chimie fine, de l'environnement et de la bioénergie.

Protéus renforce la compétitivité de ses clients en leur fournissant de nouvelles solutions, et en générant pour eux de nouveaux droits de propriété industrielle. Avec son offre complète intégrant des capacités de production industrielles, Protéus accélère le développement, l'industrialisation et la mise sur le marché de nouveaux produits.

Des Protéines pour les Industries des Sciences de la Vie

Les protéines sont largement exploitées dans l'industrie du fait de leurs propriétés catalytiques ou biologiques. Les protéines à **activités catalytiques**, encore appelées **enzymes**, sont utilisées dans de nombreux secteurs industriels.

Après formulation, les enzymes deviennent des **biocatalyseurs** qui sont utilisés en chimie pour la production de produits de spécialité, d'intermédiaires de synthèse ou de molécules pharmaceutiques actives.

Les propriétés catalytiques des enzymes sont également utilisées dans des domaines industriels aussi divers que les détergents, l'alimentation animale ou encore la production de biocarburants à partir de ressources végétales. Dans le secteur de la santé, les **propriétés biologiques et pharmacologiques** des protéines sont largement exploitées pour la mise au point de nouveaux médicaments, notamment pour suppléer aux déficiences naturelles (ex : insuline dans le cas du diabète).

■ Santé

Dans l'industrie pharmaceutique, les protéines thérapeutiques continuent de connaître la plus forte progression du secteur (10-15% par an). L'offre de **Protéus** permet aux sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques d'accélérer le développement de leurs protéines, qu'il s'agisse de produits princeps* aussi bien que de « biosimilaires* ». Protéus met à leur disposition une plate-forme complète de services d'ingénierie et de production de protéines comprenant notamment un service d'évaluation et de contrôle des propriétés immunogéniques des protéines.

Outre l'optimisation et la production de protéines thérapeutiques, **Protéus** produit également pour l'industrie pharmaceutique des protéines qui trouvent des applications en R&D (cibles thérapeutiques) ou dans le développement d'outils de diagnostic (antigènes).

■ Chimie

Les biocatalyseurs accélèrent de façon spectaculaire des réactions chimiques spécifiques. Ces protéines donnent ainsi accès à de nouveaux procédés industriels chimiques simplifiés, notamment pour les molécules complexes issues de la recherche pharmaceutique. Ces procédés sont moins coûteux, favorisent l'utilisation de matières premières renouvelables et génèrent moins de déchets. En chimie fine, comme en cosmétique, les protéines à activité catalytiques (enzymes) permettent tout à la fois d'améliorer la qualité des produits, de réduire leur impact environnemental, d'améliorer leur bilan énergétique et de réduire leurs coûts de production.

Au travers notamment de **PCAS Biosolution**, sa filiale commune avec **PCAS**, **Protéus** offre aux industriels du domaine des capacités de R&D pour le développement de voies de synthèse combinant chimie et biocatalyse et des capacités de production industrielle.

■ Energie

Les inquiétudes liées aux risques de changement climatique et à la dépendance croissante à l'égard des combustibles et matières premières fossiles sont à l'origine de la mise en place en Europe et aux Amériques d'une politique énergétique ambitieuse basée notamment sur le développement des énergies renouvelables et en particulier des bioénergies. Dans ce domaine, **Protéus** est engagée dans divers programmes de R&D visant notamment à mettre au point de nouvelles enzymes capables de transformer efficacement la biomasse, particulièrement végétale, en matière première fermentescible pour

produire du bioéthanol ou du biogaz comme le méthane et l'hydrogène. Ces nouvelles protéines mises au point par **Protéus** permettent le développement de procédés de seconde génération pour la production de bioénergies, et ainsi de concilier les besoins alimentaires de l'humanité et ses besoins énergétiques.

■ Environnement et biodéfense

L'évolution des politiques énergétiques, des réglementations, ainsi que la nature des matières premières utilisées et les modes de production et de consommation créent de nouveaux défis pour les industriels de l'environnement.

Protéus développe pour eux de nouveaux procédés biotechnologiques de traitement des effluents, sous-produits et déchets qui permettent non seulement de décontaminer, détoxifier et réduire leur impact environnemental, mais également de les valoriser, remplaçant ainsi à terme les anciennes usines d'épuration par de véritables bio-raffineries.

Une base scientifique et technologique confirmée

Pour être un des leaders de la découverte, de l'optimisation et de la production de protéines pour l'industrie, **Protéus** a constitué un portefeuille cohérent de technologies propriétaires en s'appuyant sur ses conseils scientifiques et sur un réseau dynamique d'experts reconnus internationalement.

Cette gamme de technologies propriétaires, constituant une plateforme unique, permet à **Protéus** d'accompagner ses clients depuis la découverte jusqu'à l'industrialisation.

De la découverte à l'industrialisation d'un produit...



Protéus : un Partenaire Privilégié pour l'industrie des Sciences de la Vie

De nombreux industriels leaders dans leur domaine font confiance à **Protéus** depuis 10 ans parmi lesquels : Bioalliance Pharma, Bertin Technologies, Biomerieux, Evonik (ex Degussa), GIAT Industries, Henkel, Ipsen, Medimmune, Orion,

Servier, Syngenta, Thales, Véolia Environnement... Plusieurs brevets portant sur des protéines découvertes lors de programmes industriels témoignent des capacités et de la maturité des technologies et du savoir-faire de **Protéus**.

La biocatalyse, un outil puissant dans les mains des chimistes et une passerelle entre chimie et biologie

A mesure que les structures des molécules actives issues de la R&D pharmaceutique se complexifient, leur coût d'élaboration au moyen des méthodologies chimiques classiques augmente de manière exponentielle. Dans ce contexte, la biocatalyse devient alors une alternative particulièrement bénéfique car elle permet de réduire le nombre des étapes des procédés de production tout en respectant l'environnement.

Pour apporter à ses clients tout le bénéfice de l'intégration de la biocatalyse dans sa gamme de technologies de chimie industrielle, **PCAS** a créé avec **Protéus** une structure dédiée, **PCAS Biosolution**, qui produit des actifs, des intermédiaires pharmaceutiques et des « buildings blocks » en utilisant de nouvelles voies de synthèse qui combinent chimie et biocatalyse.

Ces nouvelles voies bénéficient de la très grande chimio-, régio- et stéréosélectivité des biocatalyseurs.

Une démarche intégrative

Dans **PCAS Biosolution**, les compétences de **PCAS** et de **Protéus** se sont fédérées, à la fois en termes scientifiques, industriels, économiques et humains, pour proposer, en exclusivité, une offre innovante en chimie fine, basée sur l'intégration de la chimie (expertise apportée par **PCAS**) et de la biotechnologie (expertise apportée par **Protéus**).

Le niveau d'intégration de l'expertise des chimistes industriels de **PCAS** avec celle des biologistes de **Protéus** est sans précédent et sans équivalent. Cette intégration multidisciplinaire est un des facteurs différenciant de **PCAS Biosolution** dans un environnement de plus en plus compétitif.

Développement & Production

Découverte, optimisation, lots de développement et lots commerciaux

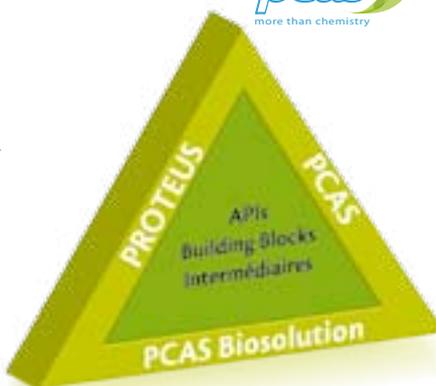
L'Intégration fait la différence

- Biodiversité (microorganismes naturels)
- Nouvelles activités enzymatiques :
Nitrilase, estérases, nitrile hydratases,
amidases, époxyde hydrolases,
oxydo-réductases...
- Ingénierie génétique & protéique
- HTS : criblage fonctionnel à haut débit
- Développement de Procédés
- Production de biocatalyseurs
- Formulation de biocatalyseurs
- Propriété Intellectuelle



- Synthèse organique
- Développement de procédés
- Méthodes analytiques - HSE
- Mise à l'échelle: Kilo-lab & lots pilotes
- Industrialisation multi-tonnes
- Quatre sites cGMP
- 4 sites Iso-9001
- Contrôle qualité
- Affaires réglementaires & dossiers

protéus



pcas
biosolution
working from nature's imagination

Les premiers résultats

L'intégration chimie-biotechnologie a montré des résultats encourageants (productivité 50 fois supérieure) sur des projets propriétaires et qui ont été validés au stade Kilo-Lab*.

PCAS a d'ores et déjà développé cette nouvelle technologie dans la synthèse de certaines cibles propriétaires aussi bien que

pour celles de ses clients. Il s'agit notamment de l'élaboration de nouvelles cibles « génériques » qui doivent, à terme, bénéficier de cette plateforme technologique et garantir à **PCAS**, un avantage concurrentiel sensible.

Un nouveau segment de marché récemment ciblé par **PCAS Biosolution** est constitué par les intermédiaires de synthèse hors « fenêtre réglementaire ».

Chimie Fine

de Spécialité

- La création d'une structure Chimie Fine de Spécialité qui réunit trois « Business Unit » : Parfumerie – Arômes – Cosmétiques, Chimie de performance et Nouvelles Technologies, constitue un élément important dans l'évolution de PCAS.
- Les trois « Business Unit » sont issues d'un regroupement de différents segments de marché qui constituent des entités bien définies autorisant une approche plus à l'écoute des marchés et des clients.
- Cette nouvelle organisation relève aussi d'une démarche visant à mieux utiliser les ressources disponibles (équipes commerciales, industrielles et R&D) avec un objectif essentiel d'apporter aux clients un service optimal conjuguant rapidité et qualité du service.

C'est dans ce nouveau contexte que PCAS a élaboré en 2007 un plan à trois ans qui présente les grandes orientations de l'activité Chimie Fine de Spécialité et liste les priorités opérationnelles :

Les priorités sont :

- en usine, l'amélioration de la productivité et du taux d'utilisation des unités, l'optimisation des processus (démarche « *Lean Manufacturing* ») ;
- une sélectivité accrue et une gestion plus efficace des projets de R&D avec le développement de compétences-clés (c'est dans cette perspective qu'un investissement significatif a été réalisé au pilote de Couterne en 2007) ;
- un développement accéléré à l'international notamment en Asie et en Amérique du Nord en exploitant la base de St-Jean au Canada comme fer de lance sur ce continent ;
- le développement de produits innovants ainsi que le développement d'applications de produits actuels sur de nouvelles niches* ;
- une relance des façonnages* et le renforcement de l'offre catalogue ;

- l'arrêt des productions insuffisamment rentables et le redéploiement de nouvelles lignes de produits ;

Après une année 2007 en forte progression, l'activité 2008 a été durement touchée par un retournement conjoncturel très important faisant suite à la crise financière mondiale et ce à partir du deuxième semestre 2008.

Pour la Business Unit Parfumerie-Arômes-Cosmétiques, ce retournement conjoncturel est aggravé par une politique de sourcing des principaux clients de PCAS dans des pays émergents asiatiques dont la Chine, rendant le marché des dérivés de l'acroléine très concurrentiel et très volatile. Deux clients importants de PCAS ont réalisé des acquisitions majeures avec pour conséquence une demande accrue de baisse de prix et des déstockages fragilisant l'activité, et ce, dans un contexte de contraction de marché.

L'exercice du secteur Chimie Fine de Spécialité se termine avec un recul de 11,6% avec des résultats contrastés par type d'activité : légère progression pour la Chimie de Performance, recul pour Nouvelles Technologies et baisse sensible pour Parfumerie-Arômes-Cosmétique.

Création de PCAS GmbH

PCAS renforce sa présence sur le plus grand marché chimique européen que constitue l'Allemagne

Le marché allemand est indéniablement en Europe le plus grand marché pour la chimie, et représente aussi un pays riche en grands groupes internationaux leaders dans leur domaine.

La présence de PCAS devait être renforcée sur ce pays avec un double objectif :

- Être plus proche des clients de langue germanique en comprenant mieux et plus vite leur environnement.
- Apporter un meilleur service de proximité avec une réactivité accrue.

Pour ce faire, PCAS a créé fin 2008 une nouvelle entité, **PCAS GmbH**, avec le recrutement d'un cadre commercial de haut niveau, capable de parfaire le lien entre PCAS et les sociétés déjà clientes du groupe mais aussi avec les clients potentiels.

Ainsi **Karl Reinhard**, basé près de Francfort, a rejoint récemment PCAS avec la mission essentielle de faire progresser la présence du groupe sur quatre pays : l'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas et l'Autriche.

ISOGEL

Depuis plusieurs années, PCAS consacre un investissement significatif à travers un programme de recherche de matériaux nano structurés à base de silice.

L'objectif visé est d'industrialiser un **super isolant (thermique et acoustique)** très innovant connu sous le nom générique d'aérogel et commercialisé par **PCAS** sous le nom d'**ISOGEL**.

Dans le contexte énergétique et écologique actuel, ce matériau est particulièrement intéressant et le potentiel identifié considérable dans des applications très variées.

En particulier, toutes les applications liées à l'isolation thermique du bâtiment laissent entrevoir des perspectives très prometteuses tant pour les nouvelles constructions que pour la rénovation de l'habitat ancien. À partir d'un procédé laboratoire issu d'une collaboration avec l'École des Mines de Paris, **PCAS** a pu établir depuis 2007 un procédé industriellement viable qui ouvre la voie à une exploitation commerciale reposant sur des partenariats établis avec de grands groupes internationaux.

Depuis 2007, un travail important a été entrepris dans l'optique de décliner les différentes formes physiques facilitant l'application de ce matériau. Les résultats obtenus en 2008 sont très prometteurs et permettront de fournir les différents marchés ciblés nécessitant des mises en œuvres adaptées.

PARFUMERIE – ARÔMES – COSMÉTIQUES

Ce département offre des molécules, matières actives ou odorantes, utilisées en tant qu'ingrédients de compositions parfumantes, d'arômes, ou de formulations cosmétiques. Ses clients comptent parmi les principaux leaders industriels mondiaux des parfums de luxe, et des cosmétiques.

L'offre de PCAS s'appuie sur deux démarches complémentaires pour répondre aux attentes des clients : d'une part, un catalogue de produits de spécialité et, d'autre part, un service de fabrication de produits élaborés et vendus sur une base exclusive.

Cette offre bénéficie de toute l'étendue des savoir-faire de PCAS. Elle s'appuie en particulier sur le site de fabrication de Bourgoin, un outil souple et flexible avec de grandes capacités de distillation, ainsi que sur le site spécialisé de Mourenx. Cette activité bénéficie d'un potentiel de R&D et de moyens analytiques capables de répondre aux exigences des industriels en termes de développement de procédé, de qualité des produits et de respect des contraintes réglementaires. L'équipe commerciale a développé une connaissance précise du métier de ses clients, une diversification de son offre de services et une présence internationale pour se démarquer efficacement de la concurrence.

Sur le marché des ingrédients de parfums, PCAS bénéficie d'un atout concurrentiel de qualité avec son unité de Mourenx qui maîtrise la chimie de l'acroléine, dont les dérivés représentent 40% du chiffre d'affaires sur ce secteur.

Les emplois des dérivés de l'acroléine, historiquement centrés sur la parfumerie, connaissent par ailleurs des développements dans d'autres domaines, en particulier la synthèse pharmaceutique, l'agrovétérinaire et les nouvelles technologies.

Le site de Mourenx a bénéficié de nouveaux investissements qui

ont porté les capacités réactionnelles polyvalentes de 26 à 36 m³. Il est à noter cependant que cette activité a souffert en 2008 d'une situation concurrentielle importante provenant d'Asie, combinée à un euro très fort, la résultante de ces deux facteurs exogènes conduisant à une réduction significative des parts de marché de PCAS.

Sur le plan technologique, PCAS a constitué un partenariat avec des entreprises et Universités de la région Picardie, pour développer une technologie de fabrication d'acroléine à partir d'une ressource renouvelable ; ce projet est labellisé par le pôle de compétitivité Industrie et Agro ressources et fait l'objet d'un co-financement Région-Minefi. Les études menées en 2008 ont conduit à la définition des outils nécessaires à la validation du procédé thermo-chimique. Ce procédé sera validé dans le courant de l'année 2009.

Sur le marché des produits pour la cosmétique, PCAS a accompagné les succès de ses principaux clients et a diversifié son offre de services de fabrication en exclusivité notamment dans la fabrication de polymères fonctionnels. L'année 2008 se solde cependant par un recul, résultant, en partie, de conditions météorologiques défavorables en Europe et aux États-Unis pour les produits de protection solaire pour lesquels PCAS est très présent.

Les priorités des années à venir porteront sur l'intensification de la prospection dans le façonnage, en particulier dans les domaines des polymères et des biotechnologies plus spécifiquement sur le marché de la Cosmétique, ainsi que sur le renforcement de la recherche et du développement de produits de niche pour renouveler l'offre de produits catalogue. Le redéploiement des ressources R&D et des moyens analytiques permettra de répondre aux exigences multiples des industriels en terme de développement de procédés, de qualité des produits tout en respectant les contraintes réglementaires existantes (dont REACH).

PCAS prend position sur le marché des supports solides pour la synthèse peptidique

Les peptides sont des portions de protéines dont la longueur de chaîne peut dépasser les 100 acides aminés. Ils ont une activité biologique forte et spécifique et assurent un rôle important dans toutes les espèces vivantes.

Cette classe de molécules a fait l'objet de développements importants depuis 1960. En effet, plus de 40 peptides médicaments sont déjà sur le marché pour le traitement de maladies telles que : l'hypertension, l'ostéoporose, le cancer de la prostate, l'asthme, le diabète (i.e Pramlintide), les infections bactériennes... La vente des médicaments comme le Zestril pour l'hypertension et la Salcatonine pour l'ostéoporose a atteint plus de 1 milliard de dollars en 2006.

Cependant, les polypeptides synthétisés par voie chimique sont principalement de courte chaîne (20-40 acides aminés) et les fabricants utilisent classiquement la résine « polystyrène » comme support solide de synthèse.

Matrix Innovation, Start-up Montréalaise, a développé depuis quelques années une nouvelle résine « ChemMatrix » qui se présente sous forme de bille (ou beads comme c'est le cas pour les résines à base de polystyrène), résultant d'une synthèse en émulsion à base de polyéthylène glycol (PEG^{*}). Matrix Innovation a déposé des brevets protégeant son invention basée sur la résine PEG.

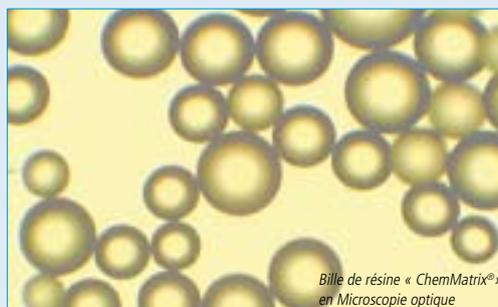
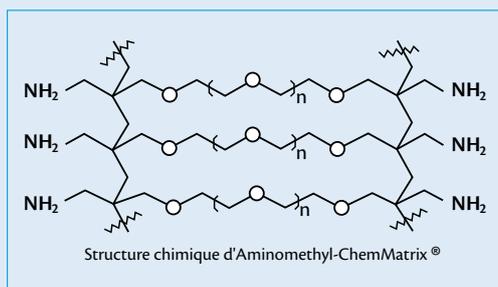
Soucieux de participer au développement de cette résine, St-Jean Photochimie Inc. (filiale canadienne de PCAS) a signé en 2006 un contrat d'exclusivité de collaboration et d'exploitation industrielle.

Les avantages de la ChemMatrix sont cruciaux pour la synthèse de peptides de longue chaîne (limitation avec les Polystyrène à 20-40 acides aminés alors que la ChemMatrix permet des synthèses au-delà de 100 acides aminés) et les peptides ainsi obtenus ont une pureté plus élevée et sont isolés avec de meilleurs rendements.

Enfin certains peptides complexes ne pouvaient être réalisés par synthèse sur support polystyrène alors que la résine ChemMatrix l'a rendu possible.

PCAS a décidé, en accord avec Matrix Innovation, de créer une nouvelle entité **PCAS BioMatrix Inc.** qui sera chargée de commercialiser d'une façon exclusive cette résine chez tous les producteurs de peptides mais aussi auprès des sociétés impliquées dans la synthèse d'oligonucléotides et d'ARN car la résine ChemMatrix est un outil technologique permettant des synthèses sur support solide ainsi que des purifications de molécules complexes d'origine biologique, les protéines, molécules essentiellement destinées à des fins thérapeutiques.

PCAS, avec sa connaissance du marché pharmaceutique et sa force commerciale, est en mesure de répondre à cette demande croissante.



CHIMIE DE PERFORMANCE

L'activité basée sur la Chimie de Performance consiste à fournir à une clientèle internationale des molécules, produits ou matériaux qui apportent un complément de performance à leurs propres fabrications.

Dans ce domaine, les clients de PCAS sont les groupes pétroliers et les industriels de l'anticorrosion et de la lubrification.

Les applications sont diversifiées, telles la protection de surfaces pour différentes industries (automobile, sidérurgie, navale, papetière, pétrolière, construction...) ou la lubrification pour les applications industrielles et en particulier la transformation des métaux.

L'activité de cette « Business Unit » repose sur deux métiers complémentaires :

- Conception, fabrication et commercialisation des produits de gamme principalement dans les applications lubrifiants et anticorrosion.
- Fabrication à façon des produits que les clients souhaitent sous-traiter.

Les produits de gamme sont, en général, élaborés avec un objectif de recherche de performances applicatives alors que la compréhension exhaustive de leur structure ou de leur pureté est secondaire.

PCAS s'attache ici à fournir aux clients les matériaux qui sont au cœur de leurs formulations, matériaux qui confèrent à leurs propres produits la performance souhaitée et qui donnent une valeur ajoutée essentielle. Le moteur de progression de cette activité réside dans la flexibilité et l'adaptation de l'offre produit, offre développée sur mesure par **PCAS** pour ses clients leur apportant des avantages de performance et de fiabilité.

Ce métier repose sur des savoir-faire pluri-disciplinaires impliquant tous les acteurs de la société : achats, recherche et développement, production, marketing et ventes.

L'expertise des équipes de **PCAS**, acquise depuis de nombreuses années dans ce domaine, leur permet de comprendre rapidement les attentes de ses clients et prospects et d'y répondre avec le juste rapport qualité/prix.

Cette « *Business Unit* » s'appuie sur l'unité de production flexible et réactive de Couterne et sur un potentiel R&D de haut niveau, qui maîtrise les paramètres critiques contrôlant la performance.

En 2008, le chiffre d'affaires de cette activité a été en légère croissance, résultant d'une progression sur les marchés traditionnels pour les neufs premiers mois basée en partie sur un développement des ventes en Asie. Cette progression a été sensiblement ralentie sur le dernier trimestre.

Pour 2009, la zone Asie continuera d'être un axe principal de développement, avec comme objectif le renforcement du statut de **PCAS** comme fournisseur global privilégié des grands clients internationaux.

Un effort particulier sera mis sur le développement des additifs pour les graisses avec une prospection accrue en Europe de l'Est et en Europe du Nord. **PCAS** dispose ici d'une technologie spécifique permettant de répondre à un besoin crucial du marché de bénéficier des produits les plus performants et d'apporter à ses clients des avantages concurrentiels.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

La « *Business Unit* » Nouvelles Technologies est active dans quatre domaines principaux qui constituent des marchés cibles : **l'industrie de l'impression, l'industrie du verre, les semi-conducteurs et l'électronique organique.**

Les industriels de ces marchés développent des technologies fortement dépendantes des avancées de la chimie des matériaux, de la chimie des surfaces, des technologies de dépôts en couche mince, et des processus associés à l'interaction de la lumière avec des matériaux actifs.

Capitalisant sur l'expertise développée depuis de nombreuses années, **PCAS** met à la disposition de ses clients et partenaires un large éventail de possibilités en termes de matériaux photosensibles*,

de colorants, de polymères spéciaux et de précurseurs de matériaux. Ces produits sont généralement développés et fabriqués dans le cadre d'accords de confidentialité. Ils apportent des réponses sur mesure à des problématiques complexes et à fort contenu technologique.

Cette activité répond à un effort d'adaptation des gammes produits à des cycles industriels courts, reflet des changements technologiques extrêmement rapides conduisant ces industries. Elle soutient par ailleurs la volonté d'accompagner, dans des délais raccourcis, les partenaires qui ne disposent pas de la capacité de production ou de développement nécessaires pour servir leurs marchés en temps utile. La confidentialité entourant chaque projet est aussi essentielle à la qualité de la relation que développe PCAS avec ses clients en particulier dans les domaines très compétitifs et hautement stratégiques des segments de marché sur lesquels le groupe est présent.

À travers sa « *Business Unit* » Nouvelles Technologies, **PCAS** est reconnu comme un partenaire privilégié dans ses segments de marché :

- **les semi-conducteurs** avec la fabrication industrielle de produits de très haute pureté utilisés dans les procédés de micro lithographie des différentes technologies G-line, I-line, 248 nm et 193 nm. Ces produits permettent la gravure à l'échelle nanométrique de circuits intégrés et de microprocesseurs.
- **l'industrie du verre**, pour la fabrication de précurseurs de matériaux permettant le dépôt de couches minces sur le verre en vue de la réalisation de vitrages à basse émissivité qui limitent la déperdition de chaleur et répondent aux problématiques de l'environnement.
- **l'industrie de l'impression** qui requiert la disponibilité de plaques offset dont la couche sensible à des lasers de longueurs d'ondes précises, est réalisée à l'aide de matériaux permettant haute résolution et durabilité (polymères et colorants spéciaux).
- **l'électronique organique** qui met en jeu des nouveaux matériaux comme les polymères conducteurs appliqués sur des supports souples par des techniques d'impression classiques.
Cette nouvelle technologie émergente permet par exemple la réalisation de systèmes photovoltaïques « souples » ouvrant des perspectives économiques nouvelles aux acteurs du monde de l'énergie.

La « *Business Unit* » Nouvelles Technologies s'appuie sur les compétences industrielles de plusieurs unités :

- les deux unités polyvalentes de Bourgoin et de Couterne en France.
- le site de St-Jean Photochimie (SJPC), situé au Canada, qui est une entité produisant des matériaux de haute pureté destinés

au marché des semi-conducteurs, des arts graphiques (avec des colorants actifs pour la technologie Computer to Plate) et des polymères conducteurs pour les applications « *Photovoltaïque Organique* ».

L'exercice 2008 a vu la confirmation des développements industriels recherchés mais la croissance du chiffre d'affaires, particulièrement dans le domaine de la microélectronique, a encore une fois été occultée par la faiblesse du dollar américain et par un retournement fort en fin d'année du marché des semi-conducteurs.

Par ailleurs, la décroissance des ventes des produits, surtout liés aux marchés de l'impression Offset, a encore pénalisé cette Business Unit.

Enfin, la politique de restauration de marge menée spécialement dans ce secteur a concouru à une perte mécanique de chiffre d'affaires par abandon de certaines productions à rentabilité très érodée.

Poursuivant sa mutation, cette activité continue de privilégier un redéploiement avec les axes de développement suivants :

- Présence accrue sur les marchés de nouveaux matériaux répondant aux besoins des technologies de l'image, de l'impression, de l'information et des communications (par exemple OLEDs*, PLEDs* pour écrans de visualisation, polysiloxanes et polymères électro-optiques pour l'optoélectronique*, ...).
- Intensification des coopérations avec les partenaires de stature mondiale mettant au point des matériaux et des technologies innovants (dont en particulier la mise au point et la production industrielle de polymères conducteurs pour le photovoltaïque organique mais aussi des polymères support dans le traitement d'effluents, des matériaux nano structurés...).
- Intégration plus forte dans la production et la commercialisation de résines fonctionnalisées pour la synthèse peptidique et pour la synthèse des oligonucléotides, cette activité étant à cheval sur la chimie et la biotechnologie. Cette nouvelle technologie de résine polymérisée à base d'unités d'éthylène glycol constitue une véritable rupture technologique et doit apporter aux acteurs de l'aval des réponses non accessibles par les technologies actuelles (voir encadré).

PHOTOVOLTAÏQUE SOUPLE

Le coût élevé actuel des cellules solaires photovoltaïques représente un obstacle de taille à une plus grande adoption de la production d'énergie solaire, source renouvelable d'électricité qui a l'avantage de réduire les émissions des Gaz à Effet de Serre en remplaçant la production d'électricité traditionnelle produite essentiellement à partir de combustibles fossiles.

Depuis le début 2008, St-Jean Photochimie a fait équipe avec l'Université Laval, l'Institut des Sciences des Microstructures du Conseil National de Recherches du Canada et Konarka Technologies Inc. afin de développer une nouvelle technologie de cellules photovoltaïques organiques fondée sur une classe de dérivés de nouveaux polymères élaborés à l'Université Laval.

Ce consortium est soutenu financièrement par l'organisme canadien SDTC (Sustainable Development Technology Canada) ce qui permet une accélération de la recherche et une amplification des moyens nécessaires au développement.

Cette nouvelle classe de polymère est unique, étant composée de 2,7 polycarbazole qui confère au matériau une plus grande stabilité et dans son spectre de lumière accessible, une très grande absorption.

Le projet vise à améliorer la technologie pour produire des cellules à un coût de vente inférieur à 1 USD par watt-crête* pour une efficacité de conversion énergétique de 8 %.

Cette collaboration en cours, permet d'ores et déjà d'obtenir une efficacité de 5,8 %.

SJPC en est encore à l'étape de recherche mais est déjà prêt à fournir le polymère à une échelle du Kilo-Lab*.

Le marché visé est important puisque l'on considère que la croissance du photovoltaïque dans les années futures va se poursuivre à un rythme accéléré (de 25 à 40% par an) et que les ventes de films souples, dont ceux basés sur le Photovoltaïque organique, devront atteindre plus de 20 milliards de dollars en 2015.

Recherche & développement

Synthèse Pharmaceutique :

Globalement dans le monde, plus de **7 000 molécules sont à l'étude à divers stades de développement clinique**. Le métier de **PCAS**, à l'écoute et au service des développeurs de molécules actives, que ce soient des sociétés émergentes ou des grands groupes pharmaceutiques, doit s'adapter à une demande de plus en plus exigeante en termes de qualité, rapidité et fiabilité pour accompagner les évolutions du secteur de la Santé. La demande évolue tous les jours et **PCAS** doit satisfaire aux besoins de ses donneurs d'ordres de la pharmacie qui se retirent de plus en plus de l'élaboration complète des molécules actives pour se concentrer sur la Recherche et le Marketing.

Afin de suivre l'évolution des Marchés et élargir son offre technique et commerciale, **PCAS** a décidé de se positionner également au niveau des phases précoces de développement.

Cette offre permettra de couvrir, dans le futur proche, les sociétés émergentes (Biotechs...), mais aussi les laboratoires établis ayant des besoins complémentaires. Elle doit permettre à PCAS de prendre rang pour les phases 'aval' et dans la mesure du possible, identifier les technologies émergentes à consolider.

Un effort financier conséquent et récurrent

Le Pôle 'Synthèse Pharmaceutique' de PCAS a consacré à la Recherche-Développement 9,1 Millions d'euro (8,8 % du CA) en 2008 dans la continuité de 2007. Le personnel Laboratoire dédié à ce pôle (partie GMP et partie non-GMP) se compose de 48 personnes dont 14 en développement analytique, appuyées par 3 ateliers Pilote fortement équipés et structurés, regroupant 16 personnes. Cet ensemble est fort de plus de **20 PhD** (docteurs), qui ont permis de traiter les 83 demandes d'étude émises par les équipes commerciales en 2008. Ce pôle 'Synthèse Pharmaceutique' capitalise sur des technologies clés comme la synthèse asymétrique, les réactions cryogéniques, les réactions enzymatiques en lien avec PCAS-Biosolution, la maîtrise du polymorphisme...

La revue des expertises fortes de PCAS

PCAS est amené à répertorier régulièrement et de manière détaillée le périmètre de ses plateformes technologiques et savoir-faire. Sur Le pôle 'Synthèse Pharmaceutique' de PCAS : **7** plateformes technologiques sont clairement identifiées dont **3** communes avec le pôle 'Chimie Fine de Spécialité' spécifiques des sites historiques (Couterne, Bourgoin-Jallieu, Mourenx) :

- Acroléine
- Phosphore
- Thiophène

Deux autres plateformes technologiques regroupent les expertises du site GMP de Limay et leur application sur les ateliers respectifs (Pilote et Production) :

- Synthèse Chirale
- Cristallisation

Le site d'Aramon (Expansia) dispose quant à lui de 2 plateformes technologiques fortes dont une a été déployée jusqu'au stade industriel et l'autre est en cours de déploiement au niveau Pilote (biocatalyse) :

- Chimie hautement sélective
- Biocatalyse

Ce sont des expertises et des thèmes qui permettent à la fois de mobiliser les chercheurs PhD (souvent à l'origine de ces expertises, suite à leur thèse) et de fédérer les équipes autour d'un noyau dur de connaissances. Ces thématiques fortes permettent également d'offrir aux clients de PCAS une visibilité sur les compétences techniques et les forces technologiques que le Groupe PCAS est à même de proposer et de déployer au stade industriel.



Une procédure de suivi du flux, et de contrôle de projets nouveaux : le 'Ranking' du portfolio 'Produits' à partir d'un seul centre de décision.

Le centre de décision R&D de PCAS centralisé à Longjumeau, en liaison étroite avec les responsables Marketing et Ventes, évalue les projets en fonction, d'une part, des capacités technologiques disponibles dans le Groupe et, d'autre part, de leur intérêt économique et stratégique propres. Les dossiers retenus sont ensuite répartis vers les laboratoires des sites les mieux adaptés à leurs spécificités. Cette méthodologie a le double avantage de contrôler les flux de projets sur une base mensuelle, mais aussi d'en évaluer rapidement la pertinence. PCAS a ainsi évalué sur l'année 2008 une centaine de dossiers, chiffre assez stable sur ces 3 dernières années, reflétant l'activité Marketing & Vente de la société et la capacité R&D à traiter des dossiers complexes multi-étapes. Des comités trimestriels transversaux ('Ranking') réunissant M&V et R&D, permettent de faire un point sur l'avancement des dossiers qu'ils soient en phase préliminaire d'évaluation-papier, d'études Laboratoire ou de développements Pilote. Les dossiers sont ensuite hiérarchisés en terme de priorités et les différents acteurs du développement partagent ainsi le même niveau d'information. Cette procédure de "Ranking" a aussi pour mission de veiller à l'équilibre du portefeuille-projets 'Synthèse-Pharma' de PCAS :

- grands laboratoires, sociétés de taille intermédiaire et sociétés émergentes.
- différents blocs géographiques importants : Amérique du Nord, Europe, Japon... (Asie)
- différentes phases de développement afin de répartir les risques associés aux phases précoces tout en ne négligeant pas à terme leur potentiel.

Anticiper les technologies de demain

Avec l'aide d'un réseau d'experts externes, PCAS développe une politique suivie de partenariats :

- poursuite de la collaboration avec **Borochem**, jeune société caennaise spécialisée dans tous les dérivés de type : acide boronique ou de leurs dérivés estérifiés. PCAS réalise à façon de petites productions Pilote.
- relations suivies avec **Epsilon-Chimie** sur les dérivés du Phosphore et leurs applications.
- collaborations avec **Atlanchim-Pharma**, dirigé par Ronan Le Bot et animées par le Professeur Jacques Lebreton et le Docteur André Guingant qui assistent PCAS dans le cadre de synthèses d'impuretés et/ou métabolites.
- poursuite de la collaboration avec le Professeur Gérard Coquerel, **unité de Croissance cristalline et de modélisation moléculaire de l'Université de Rouen**, qui outre son activité de recherche fondamentale, apporte son aide dans l'évaluation, le contrôle et le traitement des problématiques de polymorphisme.

PCAS-Biosolution, la mise en œuvre « d'enzymes sur mesure » pour une chimie plus verte

PCAS poursuit les développements engagés avec la société de biotechnologies **Protéus**, leader sur son segment de marché au sein d'une joint-venture : '**PCAS-Biosolution**', qui regroupe les différents outils technologiques de **Protéus**, côté enzymatique d'une part et les capacités de développement de **PCAS** d'autre part.

'**PCAS-Biosolution**' recueille ainsi les différents projets 'propriétaires' et 'clients' et procède à une hiérarchisation des priorités en phase de développement. En 2008, certains de ces projets ont atteint un stade de maturité suffisant pour envisager leur transposition industrielle et PCAS-Biosolution s'y attelle aujourd'hui. En effet, il s'agit à la fois de fournir les enzymes sur mesure à l'échelle Pilote et de finaliser l'adaptation du procédé à l'outil industriel de PCAS. Par ailleurs, PCAS continue d'évaluer de nouveaux projets-clients sur des molécules complexes ou de voies de synthèse raccourcies dans le cadre de problématiques de régio-sélectivité, stéréo-sélectivité et énanti-spécificité.

Une thèse CIFRE a été lancée, sur le thème de la chimie verte en associant une matière première d'origine renouvelable et l'expertise enzymatique disponible dans le Groupe PCAS. A ce titre, PCAS a sollicité le support d'un Laboratoire Universitaire de renom, celui de M^{me} le Professeur Janine Cossy à l'Ecole Supérieure de Physique et Chimie Industrielle de Paris (ENSPCI), qui assure la direction de la thèse.

Poursuite de la réflexion à moyen terme sur les possibilités de développer des molécules biologiques

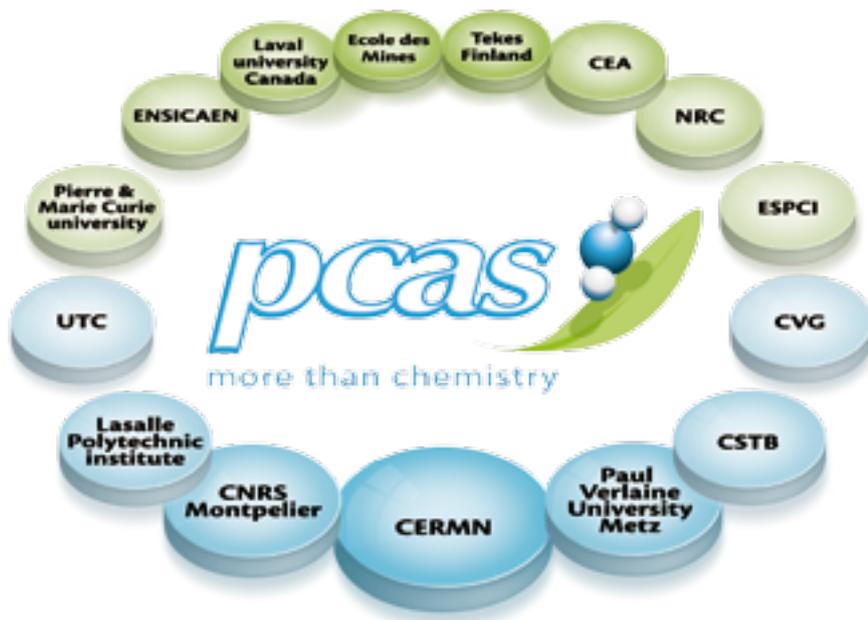
Le marché des molécules biologiques représentait en 2007 en valeur 75 milliards de dollars (environ 10% du Marché pharmaceutique mondial), soit environ 25% des molécules en développement avec un taux de croissance avoisinant les 20% par rapport à 2006. PCAS souhaite, à terme, pouvoir accompagner ses donneurs d'ordres actuels ou nouveaux dans cette tendance qui paraît inéluctable, entérinant une segmentation du marché entre molécules classiques à faible poids moléculaire et molécules biologiques, souvent des protéines à haut poids moléculaire (100-500 KDa). PCAS examine les différentes options pour se positionner sur ce marché à fort développement.

PCAS a également étudié le marché des polypeptides synthétisés sur support solide. En effet, grâce au contrat exclusif d'exploitation avec la start-up Matrix Innovation sur la résine PEG* « *ChemMatrix* », la filiale canadienne, SJPC, travaille aujourd'hui sur la mise à l'échelle industrielle. Une filiale est en cours de création pour sa commercialisation auprès de fabricants sur support solide de peptides notamment à longues chaînes ainsi que des oligonucléotides. (voir encadré page 14)

L'innovation et la valorisation de la recherche chez PCAS

PCAS, partenaire industriel de nombreux laboratoires notamment académiques

De nombreux laboratoires de recherches académiques appartenant aux organismes cités dans ce schéma (liste non exhaustive) sont impliqués dans des projets partenariaux avec PCAS ou sont sollicités par PCAS dans le développement de nouvelles technologies.



- CEA : Centre de l'Énergie Atomique
- CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
- CERMN : Centre de Recherche sur le Médicament de Normandie
- CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
- CVG : Centre de Valorisation des Glucides et Produits Naturels
- ENSICAEN : Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen
- ESPCI : Ecole Supérieure de Physique et Chimie Industrielles
- NRC : National Research Council
- UTC : Université de Technologie de Compiègne
- TEKES : Finnish agency of technology - Turku

Recherche partenariale soutenue

Grâce à sa recherche industrielle et à sa relation durable avec des laboratoires académiques renommés, PCAS bénéficie de soutiens financiers de la part d'organismes nationaux comme l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), OSEO innovation, le Fonds Régional à l'Innovation (FRI) du Languedoc Roussillon et la Direction Générale des Entreprises (DGE). Ces financements sont déployés dans le cadre de projets de recherches appliquées en collaboration avec des laboratoires académiques et centres techniques permettant à PCAS de rester à la pointe de l'innovation.

Projets Financés :

Acro-Pôle (DGE) : Elaboration d'un procédé thermo-chimique pour la transformation de glycérol en acroléine. La définition du matériel nécessaire à l'étude a été bouclée, l'installation des équipements est maintenant terminée. La phase expérimentale va démarrer au cours du 1^{er} trimestre 2009.

Inno-Tox (ANR) : Validation de méthodologies in-silico et in-vitro pour l'évaluation des propriétés toxicologiques et éco toxicologiques de substances et préparations. La première année d'étude a permis d'atteindre les objectifs prévus en engageant les études physico-chimiques et toxicologiques permettant la première partie de

validation des modèles envisagés. Les essais in-vitro sont en cours de réalisation dans ce premier tiers du projet.

Isocomp (ANR) : Elaboration de nouveaux matériaux isolants à base d'aérogels de silice. Le projet arrive à terme au printemps 2009. Grâce à ce financement, PCAS et ses partenaires ont pu développer une nouvelle méthode de production de matériaux isolants (composants hybrides flexibles) sous forme de « *tissus matelassés super-isolants ou blankets* »* en utilisant des technologies simples sur différents types de support.

SynConstraints (OSEO & FRI) : Développement et commercialisation de Synthons, notamment contraints, obtenus par biocatalyse. Le projet est en phase exploratoire.

ModPol (ANR) : Ce projet a pour objectif la mise au point de Modulateurs à base de polymères électro-optiques. PCAS apporte sa compétence de chimiste dans la fourniture de polymères nécessaires à l'étude et à la réalisation des prototypes.

Chimie Fine de Spécialité :

La R&D, l'atout concurrentiel du marketing

Le pôle Chimie Fine de Spécialité de PCAS a été reconfiguré en 2008 avec la mise à plat des « *Business Unit* » historiques et la mise en

place d'une organisation Marketing et Vente plus adaptée au marché actuel. Dans ce contexte, la R&D de Chimie Fines de Spécialité a dû s'organiser pour mieux répondre aux besoins des clients et établir des thématiques fortes pour l'avenir. Ces thématiques ont été répertoriées et développées dans le cadre des plateformes technologiques. Elles ont par ailleurs permis d'identifier les forces et les risques sur chacun des thèmes, que ce soit sur le plan technique ou sur le plan humain.

Un effort financier soutenu

Le pôle 'Chimie Fine de Spécialité' a consacré **2,9 Millions d'euros** (4,1 % du CA) à la Recherche et Développement, pour supporter les différents métiers à la fois en chimie de synthèse et en chimie de performance. Les équipes Laboratoire regroupent 23 personnes (localisées à Longjumeau et à Saint-Jean Photochimie) et elles sont appuyées par 2 ateliers Pilote composés de 10 personnes qui y déploient les produits mis au point au laboratoire. Ces équipes, fortes de 18 cadres (**7 PhD + 11 ingénieurs**), se sont employées à traiter les 70 demandes d'études émises en 2008 en chimie de spécialité.



Mutualiser les expertises et les ressources

Un seul pôle mutualisé à Longjumeau regroupe la R&D non soumise au cadre réglementaire c-GMP. Il est supporté, en interne, par les fonctions 'Sécurité des procédés' et 'Unité de recherche analytique'.

Ces deux fonctions sont essentielles dans le déploiement des solutions Clients car elles permettent d'envisager, avec plus de sérénité, les développements industriels ultérieurs et de vérifier, au préalable, la validité des solutions Laboratoire au travers des échantillons obtenus.

Bien que segmenté en deux départements distincts, Chimie de Performance et Chimie de Synthèse, n'ayant pas les mêmes besoins en terme d'outils et d'expertises, la mutualisation d'un certain nombre d'outils comme la GC-MS* ou les études Sécurité sur Algochem permet d'avoir des outils répondant aux besoins actuels.

Les différentes solutions proposées sont testées au niveau Laboratoire à Longjumeau et déployées ensuite sur les deux ateliers pilotes des usines de Couterne et de Bourgoin-Jallieu.

Les besoins et les demandes très spécifiques du marché de la micro-électronique, sont traitées localement sur Saint-Jean-sur-Richelieu, au Québec, nécessitant des conditions ultra propres pour atteindre des niveaux de contamination métallique extrêmement faibles dans les produits. L'intégration de la R&D dans l'usine et l'utilisation d'un Kilo-Lab facilitent ces développements. Les expertises qui y sont déployées relèvent de la chimie des photopolymères dans des conditions d'élaboration évitant les contaminations métalliques.

Des technologies propriétaires basées sur des expertises fortes

Sur une base d'expertises internes fortes qui sont soit spécifiques du pôle Chimie Fine de Spécialité comme les 'Sulfonates Carbonates de Calcium', ou les solutions pour le travail des métaux ou encore des polymères photosensibles à destination du marché de l'électronique, soit encore des expertises communes aux deux pôles dans le cas des produits de synthèse, dérivés du thiophène, du phosphore organique et des building blocks à base d'acroléine, PCAS a développé des technologies et des produits propriétaires regroupés dans les différents 'Catalogues-Maison'. La liste de l'ensemble de ces produits est accessible directement sur le **site Internet pcas.com**.

Maintenir, adapter et améliorer l'outil industriel

Afin de suivre à la fois, les évolutions technologiques et celles des demandes des clients, PCAS a lancé un programme de développement de l'atelier Pilote du site de Couterne. PCAS a ainsi implanté une unité Kilo-Lab. Cet investissement a deux objectifs principaux :

- Accroître la flexibilité de l'outil Pilote
- Fournir rapidement des échantillons pré industriels pour valider un produit.

Motivation et valorisation des compétences au cœur de la politique sociale de PCAS

La force de PCAS repose largement sur l'expertise de ses collaborateurs. Motivation des salariés et valorisation des ressources humaines sont au cœur de la politique sociale du Groupe.

La gestion des ressources humaines du Groupe PCAS repose sur les valeurs fortes de l'entreprise

- Valorisation de l'individu et de ses compétences.
- Sécurité physique des collaborateurs.
- Parité hommes-femmes.
- Respect des différences.
- Amélioration régulière de la performance économique.
- Management attentif à la qualité du dialogue.
- Niveau élevé d'exigence sur la qualité des produits.
- Respect de l'environnement.
- Souci constant de la satisfaction du client à tous les niveaux de la hiérarchie.
- La maîtrise de la masse salariale.

■ L'attachement à ces valeurs fondamentales se traduit concrètement sur le terrain.

PCAS a signé la Charte du « **Responsible Care** » (Engagement de Progrès) aux côtés d'autres grands chimistes français, comme Arkema et Rhodia, le 16 novembre 2006 et réaffirme ainsi son engagement à poursuivre l'amélioration de ses performances dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité, et d'avancer vers le développement durable.

- **La diversité des métiers et des activités de PCAS** à fort potentiel de développement, d'innovations et de challenges, offre une politique de ressources humaines dynamique et personnalisée.
- **La proximité, le dialogue, l'interaction** qui sont des éléments primordiaux des relations professionnelles entre services (Marketing & Ventes, R&D, Pilote, Production) permettent une réactivité très appréciée de la clientèle.
- **la Direction des Ressources Humaines** s'attache à améliorer, en permanence, la gestion des talents. Ainsi, son objectif est de détecter tout nouveau potentiel et de lui assurer une évolution de carrière en adéquation avec son profil et son savoir-faire. **Un entretien individualisé** est effectué annuellement avec chaque collaborateur afin d'appréhender son degré d'intégration dans le Groupe, de faire le point sur sa progression dans l'entreprise, de tenir compte de ses souhaits d'évolution, de mutation, de formation.
- **La mobilité interne** est ainsi un facteur essentiel de motivation. Tout nouveau poste est d'abord offert en priorité au personnel en place, tandis que la gestion Groupe des Ressources Humaines permet de développer la mobilité d'un site à l'autre et d'assurer des transferts de savoir-faire. En effet, depuis 2004, plusieurs collaborateurs finlandais ont intégré avec succès les sites de Limay et d'Expansia dans le cadre de la mutualisation de ressources critiques (R&D, Qualité, Affaires réglementaires etc...). D'autres sont restés en France tout en évoluant d'un site vers un autre. Cette mobilité timide les trois premières années, rencontre aujourd'hui un succès certain et les salariés à quelque niveau que ce soit, se portent candidats aux postes offerts en interne.
- **Le mode de gouvernance de PCAS** est conçu pour assurer le maximum de transparence sur la stratégie et les objectifs du Groupe. Tous les domaines fonctionnels de l'entreprise sont représentés au **Comité Exécutif hebdomadaire**, tandis que le **Comité de Direction mensuel** associe les directeurs des sites de production, qui assurent ainsi le relais de l'information sur le terrain.
- **La taille humaine** de ces sites facilite la diffusion de cette communication informelle et le partage des objectifs.

Faits marquants 2008

- Le Comité de Groupe est maintenant créé ; sa première réunion se tiendra dans la première moitié de l'année 2009.
- Signature d'un accord **G**estion **P**révisionnelle des **E**mlois et des **C**ompétences. Il formalise en les améliorant les outils déjà mis en place. Il permet entre autres :
 - la poursuite de la politique d'investissement dans la Formation Professionnelle.
 - l'incitation et le développement des compétences par le biais de la Validation des **A**cquis de l'**E**xpérience, du **D**roit **I**ndividuel à la **F**ormation, du Bilan de compétences
 - le développement de la mobilité interne des salariés
 - l'adhésion du personnel (salarié et hiérarchie) à l'**E**ntretien **I**ndividuel **A**nnuel
- Les échanges sur des projets communs qui permettent une réactivité encore plus grande.
- La poursuite de l'effort constant mené par PCAS pour renforcer la sécurité des salariés.
- La rationalisation toujours plus grande des moyens techniques et l'harmonisation des méthodes de gestion.
- Signature d'un accord d'intéressement spécifique établissement, dissocié de l'intéressement assis sur les résultats financiers. Cet intéressement récompense les salariés sur les efforts développés en matière de Sécurité, Qualité, Présentisme, Productivité.

1 006 collaborateurs dont 28 % âgés de moins de 35 ans

Frais de personnel en millions d'euros



Effectifs inscrits



Un effort de formation soutenu % des salariés formés



Qualité

et affaires réglementaires

Un processus continu et transversal

La qualité au cœur de l'organisation du groupe PCAS

Chez PCAS, l'assurance qualité est un processus opérationnel continu, pleinement intégré dans l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise. Depuis 2004, a été finalisé le déploiement d'un système qualité homogène sur l'ensemble des sites du groupe. Des lignes directrices et des procédures sont maintenant partagées par toutes les unités de production au sein d'une même Gestion Électronique de Documents (logiciel DOCNET).



D'autres innovations :

- **la sélection de projets** : Le Comité de sélection « *Ranking* » hiérarchise les projets en fonction de leur faisabilité, de leur valeur ajoutée, et de leur potentiel à terme.
- **l'anticipation** : Les ressources du département des Affaires Réglementaires ont été mutualisées sur le site d'Aramon. Ce pôle d'expertise est capable de répondre aux exigences croissantes des agences sanitaires mondiales sur la qualité des dossiers de procédés.

Une fonction indépendante, mais intégrée dans les processus de production

Les sites de PCAS appliquent des référentiels qualité rigoureux. Ils sont régulièrement inspectés par la FDA ou par les agences sanitaires, notamment l'AFSSAPS*.

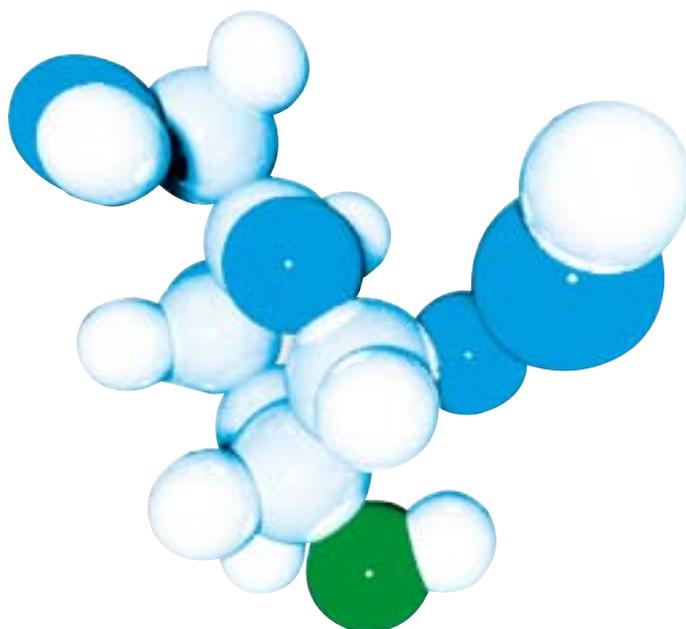
- **la qualité cGMP** : Quatre sites de PCAS appliquent le référentiel cGMP et sont inspectés par la FDA, condition nécessaire pour pouvoir exporter vers les USA. Depuis 2005, a été créée une fonction nouvelle de coordination du contrôle qualité (CQ)* sur les quatre sites cGMP de PCAS.
- **la qualité ISO** : Sept sites sont certifiés ISO 9001, version 2000. Cinq d'entre eux ont reçu un certificat global. L'audit de suivi de 2008 n'a fait l'objet d'aucune remarque.

À l'écoute du client

Le système qualité de PCAS est souple. Les clients viennent régulièrement sur les sites pour auditer les méthodes que le Groupe sait adapter en fonction de leurs exigences ou de leurs spécificités. Le référentiel ISO 9001, version 2000, adopté par tous les sites ISO 9001 du Groupe, est structurellement orienté vers le client.

La qualité rationalisée

Le système qualité de PCAS est conçu comme une fonction à valeur ajoutée. Les synthèses multi étapes sont réparties entre les sites ISO et les sites cGMP en fonction de leur criticité (le coût du contrôle qualité dans les unités cGMP est 50 à 100 % plus élevé que dans les unités ISO). Les unités cGMP utilisent les intermédiaires de synthèse produits par les sites ISO. Les achats de matières premières ont été mutualisés et optimisés. Ces synergies permettent d'optimiser le coût global d'une synthèse et font de la qualité un processus continu et transversal qui contribue à la valeur ajoutée PCAS.



Représentation 3D d'une molécule chimique

Sécurité et respect de l'environnement : deux priorités majeures pour PCAS

PCAS est signataire de « *l'Engagement de progrès* » de l'Union des Industries Chimiques. Ce choix volontaire d'entreprise citoyenne témoigne de sa dynamique d'amélioration de la sécurité et de protection de l'environnement. Riche de huit sites de production, en France, en Finlande et au Québec, PCAS a réussi à développer une culture Sécurité-Environnement commune à l'ensemble du Groupe. Cette culture, forte des expériences capitalisées par chacune des unités, est déclinée aujourd'hui sur chacun des sites en fonction de leurs spécificités technologiques. L'entrée de VLG Chem dans le périmètre en 2004 permet à l'ensemble des sites de profiter de l'expérience d'une entreprise certifiée ISO 14001. Cet engagement a des implications concrètes et permanentes sur le terrain. En 12 ans, plus de 500 évolutions sont intervenues dans la réglementation en France et en Europe. Leur mise en œuvre nécessite un effort constant d'investissement et la mobilisation de compétences spécialisées.

PCAS applique deux principes de base

- la **sécurité des personnes et la protection de l'environnement** sont intégrées de bout en bout dans les processus de l'entreprise. Tous les procédés sont systématiquement évalués au regard de ces deux paramètres fondamentaux dans une perspective de développement durable.
- dans ces deux domaines, la politique de PCAS est la recherche d'un juste équilibre entre **rigueur et pragmatisme**. Le Groupe adopte une approche globale et polyvalente pour que leur mise en œuvre soit compatible avec la maîtrise des coûts. Les investissements de protection de l'environnement débouchent majoritairement sur une réduction des charges polluantes et une valorisation des déchets.

La prévention au centre de la politique sécurité

- Identifier les risques

À chaque nouveau procédé est associée une approche

d'identification et d'évaluation des risques : étude de toxicité, examen de stabilité pour toutes les matières mises en œuvre et évaluation thermique. La R&D est une fonction majeure d'évaluation du risque. L'ensemble de ces données est intégré dans l'élaboration du dossier de procédé.

- Anticiper

La stratégie de prévention des accidents et le dispositif de maîtrise des risques sont inscrits dans les directives Seveso* auxquelles sont soumis quatre sites de PCAS : Bourgoin et Couterne (seuil haut) ; Aramon et Mourenx (seuil bas). Limay, Turku et Villeneuve-la-Garenne sont des établissements soumis à autorisation : système de gestion de la sécurité, programmes d'inspection, plan POI* et PPI*, information préventive et communication avec les populations concernées, et sont intégrés dans le quotidien de ces unités de production.

Sur chacune d'entre elles, une cellule de crise est mobilisable à tout moment. Un document unique par site synthétise l'ensemble des



" *Engagement de progrès* " (Responsible Care) des valeurs partagées par tous

En 2006, PCAS s'est engagé aux côtés de l'Union des Industries Chimiques et de cinq entreprises françaises : Arkema, Coatex, Cray Valley, Rhodia et Sanofi-Aventis.

- Application systématique des principes de "l'Engagement de progrès" sur tous les sites et dans toutes les activités de PCAS.
- Implication des sous-traitants.
- Respect des dispositions réglementaires et de leurs évolutions et mise en œuvre des meilleures pratiques industrielles.
- Amélioration constante des indicateurs en matière de sécurité, santé et environnement.
- Évaluations systématiques des impacts pour maîtriser les effets des activités de l'entreprise sur l'homme et son environnement.
- Transparence en interne comme en externe sur les risques et leur prévention.
- Participation active aux travaux des organismes et instances qualifiés.
- Gestion responsable des déchets et des rejets.
- Contribution à la recherche et partage d'expériences au sein de l'UIC.

La signature de la déclaration de soutien de la charte mondiale du « Responsible Care » souligne la responsabilité des entreprises de la chimie et leur démarche proactive et volontaire vis-à-vis des problématiques du développement durable.

En mettant en application cette charte mondiale, PCAS joue son rôle dans l'amélioration de la qualité de la vie de la communauté internationale.

risques inhérents à l'activité, ainsi que les mesures de prévention et d'amélioration engagées. Le management est fortement impliqué dans la gestion préventive de crise.

**Les investissements
Sécurité-Environnement représentent
plus de 20 % des investissements
du Groupe.**

■ Maîtriser

Tous les sites de production appliquent des programmes de sécurité, suivis par des indicateurs de performance. La politique sécurité de l'entreprise se décline sur chacun d'entre eux en fonction de leurs caractéristiques technologiques. Des processus spécifiques sont appliqués pour les technologies les plus délicates (traitement en milieu fermé, systèmes de détection, interventions scaphandre en cas d'incident, automatisation...) : cyanure à Turku, brome à Couterne, acroléine à Moux, molécules cytotoxiques à Aramon dans les conditions cGMP.

■ Gérer

Un responsable, par site, assume la fonction sécurité, sous l'autorité du directeur de l'établissement. PCAS dispose de ses propres équipes d'intervention formées par le CNPP (Centre National de Prévention et de Protection). Elles sont confrontées à des exercices d'incendie en espace confiné et en situation réelle.

Pour le suivi des établissements, trois types d'audits :

- internes, à chaque étape du processus de développement ;
- croisés : réalisés par des équipes spécialisées d'autres sites PCAS ;
- externes (DRIRE*).

La réduction de l'impact des activités sur l'environnement

Tous les sites sont régulièrement inspectés par les autorités compétentes et contrôlés par la DRIRE*.

Aucun liquide ni déchet ne sort des installations industrielles sans avoir été analysé puis traité.

PCAS participe activement aux travaux du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) dans les régions où ce type de structure existe.

- Qualité de l'eau

Un programme important a été réalisé sur les rejets dans l'eau avec des résultats concrets. Tous les sites sont équipés de stations physico-chimiques ou biologiques, ou ont passé des conventions avec les collectivités locales ou les agences de bassin. Un incinérateur de liquides a été installé à Couterne. La qualité des eaux souterraines fait l'objet d'un suivi systématique. Des synergies sont développées



pour optimiser les équipements, notamment entre le site de Limay et celui de VLG Chem. De nouveaux investissements sont évalués pour répondre aux spécifications réglementaires qui limitent de façon importante le taux de nitrate dans les eaux usées (de 1 000 mg/m³ à 30 mg/m³).

- Qualité de l'air

La limitation des rejets de gaz COV (Composés Organiques Volatils) est le principal axe de progrès défini par PCAS. Tous les sites vont définir et mettre en œuvre de nouveaux schémas de maîtrise des émissions gazeuses.

- Traitement des déchets

La stratégie à long terme de PCAS est de maximiser la valorisation systématique des déchets. Des partenariats avec les sociétés spécifiques sont engagés sur tous les sites pour développer le recyclage.

**Des conventions avec les collectivités
locales et les agences
de bassin sur tous les autres sites**

**8 stations d'épuration
d'eau physico-chimiques**

1 incinérateur de liquides

3 stations biologiques

Destiné à améliorer le niveau de protection de la santé et de l'environnement, le règlement européen REACH a été voté en décembre 2006.

Seule une partie de l'activité de PCAS est directement concernée par REACH. PCAS considère REACH comme une opportunité dans sa politique de développement.

Pour PCAS, sa mise en application a commencé concrètement en 2008 avec un échelonnement de l'étude et de l'enregistrement de ses produits sur plusieurs années selon les quantités annuelles fabriquées. Les pré-enregistrements ont été complétés avant la fin de la période légale et les échanges de données avec d'autres partenaires sont maintenant largement engagés. Les productions de PCAS sont majoritairement destinées à des transformations ultérieures par ses clients et ne sont en aucun cas mises directement à disposition du public.

En septembre dernier, Nathalie Kosciusko-Morizet (Secrétaire d'État à l'Écologie) a choisi PCAS pour effectuer une revue du processus de pré-enregistrement.

A l'occasion de sa visite du site PCAS de Limay, elle a rappelé aux entreprises leurs obligations concernant le règlement européen REACH.

Elle a revêtu blouse blanche, casque et lunettes de protection pour marquer le bilan à mi-parcours de la phase de pré-enregistrement de REACH et tenter de relancer la mobilisation des entreprises françaises.

La Secrétaire d'Etat a estimé que PCAS fait office de bon élève parmi les entreprises françaises.

Pour visualiser le processus de communication avec l'agence européenne ECHA, nous avons procédé à un pré-enregistrement REACH en direct pendant sa visite. Etaient également conviés plusieurs spécialistes du ministère de l'Environnement, les directions régionale et parisienne des DRIRE et de l'UIC.

PCAS a non seulement anticipé, en complétant les pré enregistrements de ses productions et en engageant les actions suivantes :

- identification de l'usage fait par les clients des produits vendus par PCAS,
- participation aux pré-consortia pour l'échange des données
- communication avec les clients quant aux stratégies d'enregistrement,
- contacts et études avec les experts dans les domaines toxicologiques et éco-toxicologiques pour la constitution et l'enregistrement pour chaque produit d'un dossier sur les propriétés physico-chimiques, toxicologiques et éco-toxicologiques des substances et évaluation des risques pour la santé et l'environnement pour l'ensemble des utilisations de la substance tout au long de son cycle de vie.

... mais a pris également part à l'effort d'innovation en aidant ses clients dans la substitution des produits dangereux :



(de gauche à droite) Joseph Abgrall, Christian Moretti, Nathalie Kosciusko-Morizet

- définition et planification de projets de développement et productions de substances de substitution aux produits dangereux pour la santé et pour l'environnement,
- intégration, validation et commercialisation des produits de substitution.

Cette démarche s'effectue en **collaboration avec les clients et fournisseurs de PCAS en mesurant pour chaque projet sa faisabilité technique, le respect fondamental des**

exigences sanitaires et environnementales et sa viabilité économique.

Les derniers ajustements au règlement prévoient l'élaboration et la présentation de plans R&D pour les projets de substitution. De nombreux clients de PCAS sont dépourvus de R&D.

Dans ce cadre, les équipes R&D multi disciplinaires de PCAS anticipent l'aide aux clients sur ce domaine en élaborant des plans de substitution documentés.

**** REACH = Registration, Evaluation, Authorization of CHemicals
(Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques)**

DEVELOPPEMENT DURABLE

Quelques exemples concrets d'actions PCAS dans ce domaine :

- **Réduction de consommation de produits d'origine pétrolière et d'émissions de CO₂ :**

Pour le nettoyage de nos équipements, remplacement et étude de remplacement de solvants par l'eau sous pression (action mécanique) avec pour résultats :

- moindre consommation de solvants (en particulier par la recherche de tous moyens permettant leur recyclage)
- diminution de volume de solvants incinérés (favorable au bilan carbone)

- **Participation à un programme de recherche sur le photovoltaïque organique soutenu par Sustainable Development Technology Canada.**

- **Valorisation de déchets :**

Etude approfondie des flux de déchets pour leur réduction et/ou valorisation en production d'énergie.

- **Utilisation de Biocatalyseurs**

Ce sont des protéines catalytiques (enzymes) utilisées dans la synthèse de molécules actives (méthodes chemo-biocatalytiques) permettant de réduire substantiellement le nombre d'étapes et l'utilisation de certains réactifs chimiques impactant l'environnement. Les conséquences directes sont multiples :

Bilan énergétique plus favorable par rapport à une approche chimique classique, permettant d'atteindre de façon directe les cibles visées.

Bilan environnemental :

Des réactions beaucoup plus sélectives conduisant à une économie de réactifs et de matières premières et générant donc moins de produits secondaires (moins de déchets).

- **Connaissance des produits dangereux pour la santé.**

PCAS s'est associé à 2 universités pour répondre à un appel à projet ANR*(2007), il s'agit d'étudier et de valider des méthodes d'évaluations toxicologiques, éco-toxicologiques, et cancérologiques ne faisant pas appel à l'expérimentation animale (In-silico* et In-vitro*). La finalité est de mettre en place des méthodes alternatives aux analyses actuelles In-vivo (chez les animaux). La subvention octroyée par l'ANR est utilisée dans la mise en œuvre de moyens de recherche puissants (dont des outils informatiques spécifiques) permettant :

- un criblage des molécules présentes et futures pour obtenir systématiquement les informations toxicologiques les plus critiques ;
- de pouvoir assurer une meilleure protection des employés PCAS et des autres utilisateurs de ces substances.
- étendre l'utilisation de ces méthodes à l'ensemble des professionnels de la Chimie, s'inscrivant dans la notion de la Chimie pour un développement durable.

L'Action

Dynaction

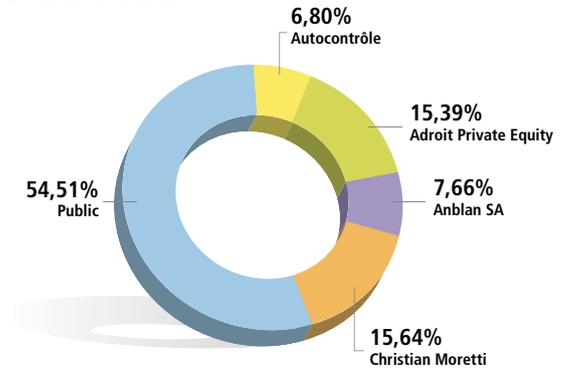
Chiffres clés consolidés par action

en millions d'euros

en millions d'euros	2008	2007
Cours le plus haut annuel	12,60	17,49
Cours le plus bas annuel	4,96	12,40
Situation nette, part du Groupe	14,94	15,18
Résultat net, part du Groupe	(0,09)	0,31

Répartition du capital social

au 31 décembre 2008



3 295 842 actions

cotées à la Bourse de Paris

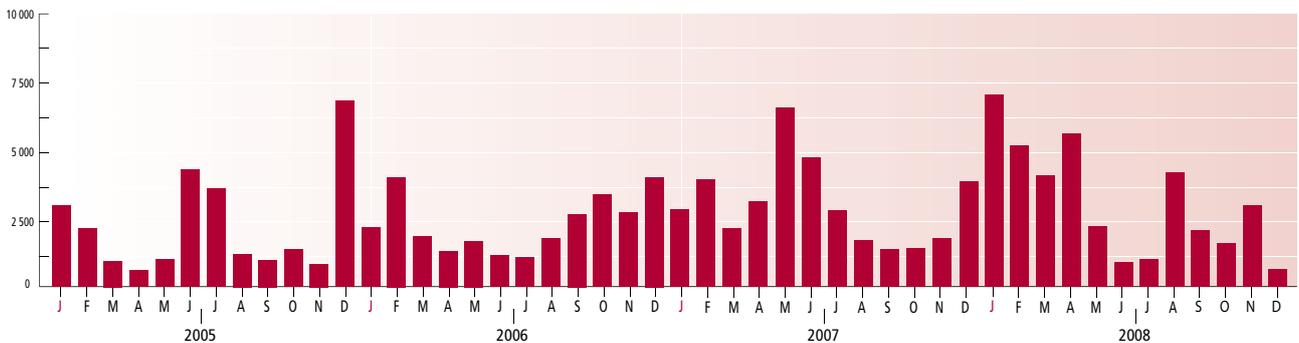
Cours de l'action

(cours moyen mensuel en euros)



Transactions

(moyenne quotidienne par mois)



Glossaire

A

Acroléine : Matière première utilisée dans la synthèse de produits destinés aux marchés de la parfumerie, de la pharmacie, des arts graphiques, et dont la mise en œuvre nécessite des équipements de sécurité particuliers.

Acides aminés : Petites unités constituant les protéines ayant à la fois une fonction acide carboxylique et une fonction basique azotée. Il existe une vingtaine d'acides aminés naturels différents. Chaque protéine est composée, dans sa structure primaire, d'un enchaînement linéaire de ces différents acides aminés. Tous les acides aminés n'entrent pas nécessairement dans la constitution de toutes les protéines.

Additifs : Produits chimiques apportant des performances spécifiques aux carburants, lubrifiants, peintures..., dans lesquels ils sont introduits.

Affaires Réglementaires : Service chargé de la rédaction, de la mise en forme et du dépôt auprès des autorités de tutelle, puis du suivi et de la mise à jour de la documentation nécessaire à l'enregistrement d'un principe actif pharmaceutique.

AFSSAPS : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé.

ANR : Agence Nationale de la Recherche (organisme français de financement de la recherche).

Anaérobie : Terme désignant une condition dans laquelle un organisme peut vivre et se développer en absence d'oxygène (contraire d'aérobie).

API : Active Pharmaceutical Ingredient ou Matière active pharmaceutique.

Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) : Les autorités de tutelle sanitaire attribuent un numéro d'enregistrement à tout nouveau médicament, pour autoriser sa mise sur le marché. On peut avoir connaissance de ce numéro sur les boîtes de médicament.

B

Back-up : Procédure permettant d'enregistrer un second site de production et de pallier ainsi toute défaillance du site principal.

Batch : Lot de fabrication.

Biocatalyse : Synthèse d'une molécule chimique utilisant un enzyme comme catalyseur.

Biomédicament : Médicament d'origine biologique et dont la synthèse fait appel à la biotechnologie. Ce sont de nouvelles molécules « non métabolite » produites par ou extraites d'une source biologique généralement préparées par biotechnologie (micro-organismes, cultures cellulaires de mammifères, algues, animaux, plantes). Il s'agit de protéines thérapeutiques (anticorps monoclonaux, protéines recombinantes, peptides) et de vaccin.

Biosimilaire : équivalent du terme générique réservé aux copies des Biomédicaments (protéines thérapeutiques).

Biotechnologie : Application des principes scientifiques et de l'ingénierie à la transformation de matériaux par des agents biologiques pour produire des biens et des services (définition de l'OCDE).

Blanket : Composant hybride flexible formant un tissu matelassé super isolant.

Blockbuster : Médicament dont le chiffre d'affaires atteint au moins 1 milliard de dollars.

BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication) : Standard de production international, utilisé dans l'industrie pharmaceutique selon un référentiel édité par l'Agence du médicament en France. Il est nécessaire de remplir les conditions des BPF pour pouvoir exploiter les sites pharmaceutiques qui sont régulièrement audités par les autorités sanitaires.

Bulk API (Active Pharmaceutical Ingredient) : Principe actif pharmaceutique.

Building Block : Élément de base pour l'élaboration de molécules plus complexes.

C

Catalyse enzymatique : Action d'augmenter la vitesse d'une réaction lors d'une synthèse chimique et d'abaisser le niveau d'énergie nécessaire à sa réalisation, on utilise le plus souvent un catalyseur. Celui-ci peut être de nature chimique comme un métal-ion ou un complexe ou encore de nature biologique dénommé enzyme. Lorsqu'une réaction est catalysée par un enzyme, on parle alors de catalyse enzymatique ou de biocatalyse. La particularité des catalyses enzymatiques réside dans la haute sélectivité de la réaction ainsi que dans les conditions opératoires relativement douces en terme de pression et de température.

CEP : Certification de conformité à la pharmacopée Européenne.

Chemo-biocatalytique : Combinaison des outils de synthèse organique et de biocatalyse dans la synthèse d'une entité chimique.

cGMP (current Good Manufacturing Practices) : Standard de production selon les normes américaines en vigueur, éditées par la Food and Drug Administration (FDA). Ces méthodes de production sont obligatoires pour pouvoir exporter un principe actif pharmaceutique (ou certains intermédiaires de synthèse) aux USA. La FDA procède à des inspections pour s'assurer de la conformité des productions des usines selon ces règles.

Chimie du diborane : Dérivé du bore, portant des atomes d'hydrogène, et utilisé dans des réactions de réduction spécifiques.

Chiral : Propriété d'entités chimiques non superposables (par exemple, la main droite et la main gauche).

CMC (Chemistry, Manufacturing and Control) : Dossier qui décrit la chimie, le procédé et la méthode de contrôle d'un principe actif.

Colorants spéciaux : Colorants généralement très élaborés, spécialement synthétisés pour des applications "de niche", comme par exemple dans l'industrie photographique.

CQ (Contrôle Qualité) : S'assure de la conformité des produits aux spécifications.

CTP (Computer To Plate) : Technologie permettant l'impression directe de l'outil informatique vers une plaque thermosensible sans passer par le processus de lithographie. Ceci nécessite des produits chimiques spéciaux réagissant à des longueurs d'onde précises.

Custom Manufacturing : Activité de synthèse à façon de produits pour l'industrie pharmaceutique.

D

Développement clinique : Ensemble d'études médicales permettant de définir l'activité thérapeutique d'un principe actif, la méthode d'administration, les doses à prendre, les effets secondaires... Le développement complet d'un médicament dure généralement de 10 à 14 ans et concerne une molécule sur 10 000 en moyenne.

DGE : Direction Générale des Entreprises

Dossiers réglementaires : Ensemble de documents relatifs aux travaux effectués, ayant permis de délivrer l'Autorisation de Mise sur le Marché d'un médicament. Ces documents attestent de la fiabilité et de la reproductibilité de la synthèse et de l'analyse du principe actif, de l'identification et de la quantification des impuretés possibles, de l'ensemble des essais cliniques... Chaque dossier peut contenir plusieurs milliers de pages.

DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) : Organisme d'État chargé du contrôle des établissements classés. Tout établissement chimique est classé et donc régulièrement audité par cet organisme. Il participe également à l'établissement des arrêtés préfectoraux qui régissent les conditions d'exploitation des usines.

Drug Master File (DMF) : Ensemble de données techniques et analytiques servant de support pour la demande de mise sur le marché d'un médicament (cf. AMM).

E

EBITDA : Est défini comme le résultat opérationnel courant majoré de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des pertes de valeur des goodwill. L'EBITDA ne constitue pas une mesure de la performance définie par les normes IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative au résultat opérationnel courant ou au résultat net (tel que calculé conformément aux normes IFRS) pour mesurer la performance opérationnelle de PCAS, aux flux de trésorerie issus des opérations courantes, générés par les investissements ou issus des opérations financières (tels que calculés conformément aux normes IFRS) pour mesurer la capacité de PCAS à faire face à ses besoins de trésorerie ou à toute autre mesure de la performance définie par les normes IFRS. PCAS considère que l'EBITDA est une mesure fréquemment indiquée et couramment utilisée par les investisseurs et les autres parties intéressées en tant que mesure de la performance opérationnelle de PCAS et de sa capacité à assurer le service de la dette dans la mesure où elle permet de comparer la performance de façon constante sans tenir compte des dotations aux amortissements, qui peuvent varier significativement selon les méthodes comptables utilisées (notamment en cas d'acquisition) ou de facteurs non opérationnels (tel que le coût historique). En conséquence, cette information est indiquée dans le présent document de

base afin de permettre une analyse plus exhaustive et globale de la performance opérationnelle comparativement à d'autres entreprises et de la capacité de PCAS à assurer le service de la dette. Dans la mesure où toutes les sociétés ne calculent pas l'EBITDA de la même manière, la présentation de l'EBITDA dans le présent document de base pourrait ne pas être comparable à l'EBITDA communiqué par d'autres sociétés.

EDQM : European Directorate for the Quality of Medicine.

EMA (European Medicines Evaluation Agency) : Agence Européenne pour l'Evaluation des Produits Médicaux, aujourd'hui l'Agence Européenne du Médicament.

Enzyme : Une classe de protéine à activité catalytique spécifique de la réaction catalysée et d'un ou des substrats.

Essai Clinique : Tout essai systématique d'un médicament chez l'homme, qu'il s'agisse de volontaires malades ou sains, afin de mettre en évidence ou à vérifier les effets, d'identifier tout effet indésirable, d'en étudier l'absorption, la distribution, le métabolisme, l'extraction pour établir l'efficacité et la sécurité d'emploi du médicament en question.

Evolution moléculaire : C'est le résultat de mutations (tout changement détectable et héritable du matériel génétique). La mutation est transmise aux cellules filles et aux générations suivantes générant des cellules mutantes ou des individus mutants.

Ex-vivo : Manipulation effectuée sur des cellules vivantes humaine ou animale à l'extérieur du corps du patient ou de l'animal.

F

Façonnage : Activité qui consiste à fabriquer des produits pour un donneur d'ordre.

FDA (Food and Drug Administration) : Organisme d'État américain qui délivre l'autorisation de lancement d'un nouveau médicament.

Fluides techniques : Lubrifiants, carburants, fluides hydrauliques... utilisés dans des process industriels.

Formulation : Forme sous laquelle le médicament est administré : liquide (ampoules), solide (comprimés, effervescents), injectable...

G

Galénique : Voir formulation.

GC-MS : Chromatographie en phase gazeuse, couplée à une spectrométrie de masse ; il s'agit d'une méthode d'analyse en phase gazeuse de la pureté d'un produit et d'une détermination de la masse moléculaire des produits analysés.

Générique : Copie d'un médicament lorsque le brevet est échu.

Générique "plus" : Générique pour lequel une méthode alternative de synthèse brevetable (et en général plus économique) ou un procédé de formulation plus performante, a été développé.

GPAO : Gestion de production assistée par ordinateur.

GTL (Gas-To-Liquid) : Procédés de fabrication d'hydrocarbures supérieurs à partir de gaz ; ces procédés visent à convertir les ressources abondantes de gaz naturel en hydrocarbures liquides pour les besoins de la pétrochimie.

H

Halogénéation : Introduction d'un halogène (atome de fluor, chlore, brome ou iode) dans une molécule.

Head space : Technique d'analyse très sensible, particulièrement adaptée pour la détection de solvants résiduels.

HPLC (High Pressure Liquid Chromatography) et HPLC-MS : Instrument scientifique de détermination en phase liquide de la pureté d'un composé (et identification des produits par leur masse moléculaire).

HSE : Hygiène, Sécurité et Environnement

HTS (High Throughput Screening) : Plate-forme robotisée de criblages fonctionnels à haut débit pour trouver la bonne activité enzymatique ou l'interaction moléculaire recherchée parmi des milliers et ceci en un temps très court.

I

Immunogénicité : C'est la réaction immunitaire que provoque une protéine thérapeutique lorsqu'elle est injectée à l'Homme. Cette réaction indésirable montre que cette protéine est suffisamment différente de celle humaine pour être reconnue comme étrangère et être dégradée.

In-silico : Correspond à l'utilisation d'outils informatiques pour traiter les données biologiques acquises et en proposer des modèles prédictifs

fonctionnels.

Intermédiaire de synthèse : Produit chimique défini, étant employé comme matière première dans une étape de synthèse ultérieure.

In-vitro : Manipulation effectuée à l'extérieur du corps du patient ou de l'animal.

In-vivo : Manipulation effectuée dans le corps du patient ou de l'animal.

ISO (International Standard of Organization) : Référentiels internationaux, dont l'ISO 9001 pour la qualité.

K

Kilo-lab : Unité de production de petite taille (permettant des productions de l'ordre du kg), située entre l'échelle laboratoire (quelques centaines de g) et l'atelier pilote (10 à 100 kg).

L

LCD (Liquid Cristal Display) : Technologie d'écran plat basée sur l'utilisation de cristaux liquides.

LED (Light Emitting Diodes) : Nouvelle technologie d'écran plat utilisant des molécules organiques qui, soumises à un champ électrique, sont capables d'émettre directement de la lumière. En fonction des compositions des molécules, il sera possible d'émettre des lumières bleue, rouge et verte, et de reconstituer par mixage la palette complète des couleurs. Quand les molécules émettrices sont de petite taille, cette technologie est appelée OLED (Organic Light Emitting Diodes). Quand les molécules sont de grande taille (polymères), on parlera de PLED (Polymer Light Emitting Diodes).

Low metal : Très faible quantité d'impuretés métalliques.

Lumière inactinique : Se dit d'un rayonnement sans influence sur des produits photosensibles par rapport à des conditions habituelles d'éclairage.

M

Matériaux photosensibles : Matériaux qui réagissent au niveau moléculaire avec de la lumière ou à une partie du spectre lumineux (à une longueur d'onde donnée), ou à d'autres types de rayonnements.

Microorganisme : Organisme vivant de taille microscopique formé d'une seule cellule individualisée ou en chaîne et apte à se reproduire à l'identique, formant des colonies

Molécule cytotoxique : Molécule interférant avec un processus biologique à très faible dose.

Molécule optiquement active : Molécule possédant, en général, un élément d'asymétrie, déviant le plan de polarisation de la lumière.

N

Nanopoudres : Poudres ultrafines, dont la taille particulière est comprise entre 1 nanomètre et 100 nanomètres (1 nanomètre = 1 milliardième de mètre).

NCE : New Chemical Entity

Niche : Savoir-faire ou créneau particulier, permettant une différenciation par rapport à la concurrence.

O

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OLED : Se référer à LED.

Optoélectronique : Technologies qui sont à l'interface des photons et des électrons (par exemple, passage d'une fibre optique à un circuit intégré).

OPV : Photovoltaïque organique. L'effet photovoltaïque est obtenu avec des matériaux organiques et non avec du silicium dopé comme c'est le cas actuellement. Le matériau capable d'accepter les photons est un polymère organique ainsi que le matériau accepteur d'électron.

Organométallique : Il s'agit de la chimie des composés dans lesquels existe une liaison métal-carbone.

OTC (Over The Counter) : Médicaments vendus sans ordonnance.

P

PEG : Poly-éthylène-glycol

Peptide : Enchaînement des acides aminés formant une petite chaîne d'une 20aines d'unités

Polypeptide : Enchaînement des acides aminés formant une chaîne plus longue pouvant atteindre les 100 unités

Photoresist : Formulation photosensible destinée à être utilisée dans le

processus de transfert d'une image ou d'un motif sur un substrat. L'industrie microélectronique, pour la fabrication de mémoires et de microprocesseurs, utilise des photoresists très élaborés et qui sont mis en œuvre dans des conditions très spécifiques pour le transfert de motifs (circuits) d'une finesse de ligne de 120 nm.

Photovoltaïque : Technologie permettant de transformer l'énergie provenant de la lumière (l'énergie du rayonnement solaire) en courant électrique.

Pilote : Atelier intermédiaire entre le laboratoire et la production industrielle, composé d'équipements de taille moyenne et qui est nécessaire pour tester industriellement les nouvelles synthèses avant le passage en production. L'atelier pilote permet de contrôler et d'ajuster les modes opératoires ainsi que d'anticiper les besoins d'équipements industriels. Au niveau de la qualité, il permet également de fabriquer des lots de validation de petite taille qui sont moins coûteux que des lots industriels.

PLED : Se référer à LED.

POI (Plan d'Opération Interne) : Description d'un premier niveau de secours en cas d'accident. Son champ d'application se limite à l'intérieur de l'établissement et à son environnement immédiat.

Polymères conducteurs : Polymères organiques qui peuvent conduire l'électricité.

Polymères électroluminescents : Types de polymères conducteurs qui, lorsqu'ils sont soumis à un champ électrique, conduisent le courant en émettant de la lumière.

Polysiloxanes : Polymères composés d'un enchaînement d'atomes d'oxygène, de silicium, de carbone et d'hydrogène.

PPB : Partie par billion. C'est une unité de concentration équivalente au milliardième.

PPI (Plan Particulier d'Intervention) : Plan d'urgence établi sous la responsabilité du Préfet et relatif à l'organisation de la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs.

Il détermine les mesures d'urgence en cas d'accident ayant des conséquences à l'extérieur de l'établissement.

Précurseurs de matériaux avancés : Entité moléculaire contenant généralement un métal et pouvant être déposée par différentes techniques pour former un film ou une couche mince conférant à un matériau des propriétés fonctionnelles (par exemple, conducteur, semi-conducteur, anti-réfléchissant, diélectrique, piézoélectrique...), ce qui permet de l'utiliser dans des applications de haute technologie.

Princeps : Il s'agit du médicament d'origine par opposition au médicament générique.

Principe actif pharmaceutique : Il s'agit de la ou des substances qui procurent à un médicament son effet thérapeutique. Cette substance peut être obtenue par synthèse chimique résultant de plusieurs étapes, par hémisynthèse ou par des procédés biologiques.

Produits soufrés sans odeur : Additifs contenant du soufre, qui apportent en particulier aux lubrifiants des performances pour limiter l'usure. Dans cette dernière génération d'additifs, l'odeur du soufre a été supprimée.

Protéine : Assemblage complexe (macromolécules) constitué d'enchaînement d'acides aminés et synthétisé par tout organisme vivant aussi bien unicellulaire que pluricellulaire.

Protéine thérapeutique : ce sont des protéines d'origine naturelle extraites de fluides biologiques ou d'organes (animaux, humains et plantes) dans un but

thérapeutique comme l'insuline ou l'hormone de croissance. Aujourd'hui, grâce à la connaissance des génomes et des procédés de biotechnologie, ces protéines sont produites de manière recombinante.

Pyrolyse-flash : Technologie de synthèse de produits chimiques, basée sur la pyrolyse à haute température de solutions de sels métalliques.

R

Ranking : Prioritisation.

REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals) : Projet de règlement européen d'évaluation des risques de mise sur le marché de produits chimiques.

Réaction à basse température : Réaction chimique conduite entre 0° et - 80°C.

Réaction cryogénique : Réaction chimique conduite à des températures inférieures à - 80°C.

Réaction de réduction : Réaction chimique utilisant notamment de l'hydrogène et du borohydrure de sodium.

Réaction enzymatique : Réaction de transformation d'une substance utilisant les propriétés catalytiques d'une enzyme.

RMN (Résonance Magnétique Nucléaire) : Appareil d'analyse structurale permettant la vérification du « squelette » des molécules organiques.

S

Seveso : Site italien où a eu lieu un grave accident chimique en 1976 (dégagements importants de dioxine). Pour mieux maîtriser le risque chimique, les autorités (poussées par leurs opinions publiques), traumatisées par cet accident, ont édicté des directives permettant de mieux contrôler et classer les risques chimiques (les directives dites Seveso I - 1982, puis Seveso II - 1996). Les classements Seveso ou non se font au vu des niveaux de stocks de matières dangereuses manipulées sur les sites. Les sites "Seveso" chez PCAS sont Bourgoin, Couterne, Aramon (Expansia) et Mourenx (SBS).

Shuffling : Dans ce contexte, il s'agit de recombinaison génétique aléatoire entre une collection de gènes pour créer la diversité.

Synthèse Pharmaceutique : Succession d'étapes chimiques conduisant à une molécule ayant des propriétés thérapeutiques, ou à un de ses intermédiaires.

T

Technologies clés : Méthodes de fabrication particulières permettant de préparer un principe actif à l'issue de plusieurs étapes, pouvant faire intervenir un savoir-faire spécifique. Un exemple est la possibilité de travailler à très basse température (- 90 °C), afin de mieux maîtriser un réactif pour minimiser les sous-produits non désirables et faciliter l'accès à un produit donné.

Thiophène (chimie du) : Hétérocycle aromatique soufré à cinq chaînons intervenant fréquemment dans les synthèses d'intermédiaires à usage pharmaceutique.

Thermophile : Se dit d'un micro-organisme qui peut se développer à des températures élevées pouvant dépasser les 100°C.

W

Watt-crête (en anglais Watt-peak) : Unité représentant la puissance électrique maximale délivrée par une installation solaire (dont le photovoltaïque)



ÉLÉMENTS FINANCIERS ET JURIDIQUES 2008

I. Rapport de gestion	P. 36
II. Annexes au Rapport de gestion*	P. 51
III. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008	P. 61
IV. Comptes sociaux 2008	P. 85
V. Rapports des Commissaires aux Comptes	P. 97
VI. Autres informations à caractère général	P.103

* Annexes au rapport de gestion

- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
- Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009 : ordre du jour et projets de résolutions
- Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital
- Informations financières historiques

I. Rapport sur la gestion du groupe

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte des opérations effectuées au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Il convient de préciser que Dynaction est une holding industrielle centrée depuis fin décembre 2005 sur un pôle unique de développement : La Chimie Fine de Spécialités, métier de sa filiale PCAS dans laquelle elle détient une participation majoritaire de 67,79 % au 31 décembre 2008.

1. Activités et faits marquants 2008

1.1 Faits marquants

• Dynaction

Après la cession de l'actif immobilier de Bezons réalisée fin juin, celle de l'immeuble de Boulogne (rue des Peupliers, ancien siège social) est intervenue début octobre 2008, améliorant la trésorerie de Dynaction de 1,2 millions d'euros. Ces opérations ont permis de dégager une plus value de 1,0 million d'euros dans les comptes consolidés du Groupe Dynaction.

• PCAS

Dans le cadre du développement de ses activités commerciales en Europe, une filiale commerciale a été créée en Allemagne, marché, jusqu'à présent, couvert à partir de la France. PCAS GmbH est chargée de superviser l'activité actuelle de chimie fine de spécialité sur ce territoire et d'en assurer le développement. PCAS GmbH couvre également l'Autriche, la Suisse et la Hollande. Celle-ci est opérationnelle depuis le 15 octobre 2008. PCAS réalise sur les territoires considérés un chiffre d'affaires d'environ 18 M€, que sa présence locale devrait faire progresser à la mesure du potentiel des marchés concernés.

La participation de PCAS dans le capital de Protéus a été portée à 39,5 %. PCAS détient des options lui permettant de monter à 49 %. Pour mémoire, Protéus, société de biotechnologie, développe une activité très prometteuse dans ses quatre domaines d'intervention qui sont : la santé, la chimie fine pharmaceutique, la bioénergie et l'environnement. Sa technologie unique lui permet d'attirer vers elle des grands clients internationaux sur des sujets d'intérêt mondiaux.

Les négociations sur la prolongation du contrat liant VLG à son principal client se sont poursuivies et ont abouti à un accord de principe sur son renouvellement jusqu'à fin 2012, marquant ainsi la confiance de ce leader mondial dans les capacités de PCAS.

PCAS Finland a eu l'opportunité de céder au cours du premier semestre de l'exercice la totalité des titres de placement qu'elle détenait historiquement dans une société de droit Finlandais liée

à la municipalité de Turku où celle-ci exerce ses activités. Le prix de cession de ces titres s'élève à environ 800 K€ et a permis de dégager une plus value nette d'impôt de 560 K€ enregistrée dans les autres produits et charges opérationnels.

Hormis les effets de la crise économique et financière mondiale, aucun autre événement notable pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de la société n'est intervenu au cours de l'année 2008.

1.2 Investissements réalisés au cours de l'exercice et /ou en cours de réalisation

Politique d'investissements

En millions d'euros	2008	2007	2006
Investissements incorporels	0,4	1,7	0,3
Investissements corporels	6,3	8,3	8,9
Prises de participation financières	0,4	1,2	1,0
Total	7,1	11,2	10,2

PCAS a traditionnellement poursuivi une politique d'investissements soutenue. L'effort d'investissements corporels demeure important puisqu'il représente 3,7 % du chiffre d'affaires. Cet effort est réparti sur tous les sites et couvre les besoins en investissements nécessaires à l'activité ainsi qu'à l'amélioration de la productivité, au maintien de l'outil industriel, à la sécurité et à la protection de l'environnement. PCAS consacre à ce dernier point de 25 % à 30 % de ses investissements.

Actifs par implantation géographique

En millions d'euros	France	Finlande	Canada	Total
Ecart d'acquisition	12,6	-	-	12,6
Autres immobilisations incorporelles	2,6	0,1	-	2,7
Immobilisations corporelles	60,0	9,7	2,3	72,0
BFR	43,5	5,0	3,3	51,6
Actif net	118,5	14,8	5,6	138,9

2. Résultats des activités

2.1 Résultats consolidés de Dynaction

2.1.1 Présentation des facteurs ayant un impact sur les résultats

Comme indiqué ci-après, la dégradation de la conjoncture économique et financière mondiale s'est fait sentir :

- dans le domaine de la Synthèse Pharma par le report d'un certain nombre de projets de produits en développement,
- dans le domaine de la chimie Fine de Spécialité par la brutale baisse d'activité au second trimestre sur les marchés de la Parfumerie – Cosmétique.

2.1.2 Résultats du Groupe :

Remarque préliminaire :

Conformément aux règles IFRS en vigueur (IAS20) le Crédit d'Impôt Recherche, est enregistré en « autres produits ». Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève respectivement à 2,2 millions d'euros en 2008 et 0,8 million en 2007.

En millions d'euros	2008	2007
Chiffre d'affaires consolidé	168,4	185,3
EBITDA	18,6	26,7
En pourcentage du chiffre d'affaires	11,1 %	14,5 %
Amortissements et provisions	14,9	15,1
Résultat opérationnel courant	3,8	11,6
En pourcentage du chiffre d'affaires	2,2 %	6,3 %
Autres produits et charges opérationnels	2,0	(3,2)
Résultat opérationnel	5,7	8,4
Coût de l'endettement financier net	(4,6)	(5,1)
Charge d'impôts	(0,7)	(0,6)
Résultat net	(0,6)	1,9
Résultat net part du Groupe	(0,3)	1,0

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Dynaction affiche une diminution de 9,1 % au 31 décembre 2008 par rapport à la même période de l'exercice précédent (- 7,8 % à taux de change constant).

La diminution est de 7,4 % à fin décembre (- 8,1 M€) pour l'activité Chimie Pharmaceutique. Elle s'explique principalement, d'une part, par le report de 2008 à 2009 de projets en phase clinique n'ayant pas compensés une facturation exceptionnelle de 4,2 M€ de début de 2007 d'un produit (phase 2) fabriqué en 2006, d'autre part par les difficultés rencontrées par le principal client du Groupe dans l'approvisionnement d'une matière première, difficultés qui se sont progressivement résorbées mais qui ont pénalisé, en 2008, l'activité pour un montant de 1,8 M€ et, enfin, par la baisse du dollar pour les ventes US soit 1,5 M€.

Pour l'activité Chimie Fine de Spécialité, en baisse de 11,6 % (- 8,8 M€) le chiffre d'affaires aura été pratiquement stable au premier semestre par rapport à 2007 malgré un effet de change (dollar) défavorable (- 0,9 M€) et l'abandon volontaire de productions déficitaires (- 1 M€), tandis que le 4^{ème} trimestre enregistrerait une baisse de 6,9 M€, concentrée essentiellement sur les marchés de la parfumerie/cosmétique pénalisé par le ralentissement de la consommation, une saison estivale médiocre ainsi qu'une concurrence asiatique accrue.

Cette évolution défavorable de l'activité, couplée aux effets de la poursuite des actions menées en matière de réduction des coûts et d'amélioration des marges, permet cependant au groupe de limiter en 2008 la diminution de sa rentabilité opérationnelle. L'EBITDA courant s'élève ainsi à 18,6 contre 26,7 millions d'euros

en 2007. Les autres produits et charges opérationnels intègrent principalement, en 2008, les plus values dégagées par Dynaction dans les opérations de cession de ses actifs immobiliers (1,0 million d'euros) et par la filiale Finlandaise de PCAS lors de la cession d'un actif financier non stratégique. En 2007, ils intégraient principalement les effets de la comptabilisation du plan d'actions gratuites mis en place en janvier 2007 (2,0 millions d'euros), ainsi que des coûts de restructuration (1,0 million d'euros).

Après prise en compte du résultat financier et de la charge d'impôts, soit respectivement - 5,3 et, + 0,7 millions d'euros en 2008, le résultat net part du Groupe Dynaction est une perte de 0,3 million d'euros en 2008 contre un bénéfice de 1,0 million d'euros en 2007.

2.1.3 Analyse de la croissance

Evolution de l'activité par marché

En millions d'euros	2008	2007	% d'évolution
Synthèse Pharmaceutique	101,3	109,4	(7,4)
Chimie Fine de Spécialité	67,1	75,9	(11,6)
Total	168,4	185,3	(9,1)

Activité par marché

a. Synthèse Pharmaceutique

Ce département développe des intermédiaires de synthèse pour l'industrie pharmaceutique et a principalement pour clients :

- les grands laboratoires pharmaceutiques,
- les génériques,
- les start-up

Les métiers de PCAS concernent toutes les étapes de fabrication des molécules : développement en laboratoire, production de lots de validation, industrialisation et production industrielle, le tout accompagné de la documentation réglementaire nécessaire pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché.

Les processus de production s'inscrivent dans le cadre des Bonnes Pratiques de Fabrication européennes (BPF) et des méthodes de fabrication édictées par la FDA (cGMP ou current Good Manufacturing Practices).

L'année 2008 aura été marquée dès la fin du premier trimestre par des reports de fabrication pour les projets concernant les phases cliniques avant lancement commercial, les grands laboratoires pharmaceutiques réduisant leurs budgets R&D par des reports de leurs projets sur 2009, les Biotechs gelant leurs dépenses du fait de leurs difficultés à lever des fonds.

Pour la seconde partie de l'année PCAS a subi, en outre, les décisions de ses clients de réduction des stocks qui ont pesé sur les activités de fabrications et les ventes.

I. Rapport sur la gestion du groupe

Les difficultés d'approvisionnement d'une matière première stratégique pour le plus important produit a conduit à une baisse des ventes de près de 12 % après le premier trimestre 2008.

Enfin, la très forte concurrence entre les génériqueurs sur le marché américain a créé d'importantes perturbations sur le marché et des retards de commandes, les capacités de productions n'ayant pas pu, par la suite, compenser la demande soutenue mais concentrée sur de très courts délais.

Par ailleurs, PCAS n'a pas pu répercuter au niveau de ses prix de ventes les fortes variations des taux de change du dollar.

En millions d'euros	2008	2007	% d'évolution
chiffres d'affaires	101,3	109,4	(7,4)

Le chiffre d'affaires de ce département qui représente 60 % de l'activité du groupe est stable par rapport à 2007.

Biocatalyse

L'activité est représentée par Protéus et PCAS Biosolution, sociétés intégrées, par mise en équivalence, dans les comptes du Groupe PCAS au 31 décembre 2008. L'entrée dans le périmètre de consolidation de Protéus est intervenue le 1^{er} octobre 2007.

PCAS Biosolution a intensifié les développements de 4 projets qui verront leur transposition à l'échelle pilote puis industrielle en 2009. Par ailleurs PCAS Biosolution a facturé des frais de développements sur des projets clients.

b. Chimie fine de spécialité

Ce département développe :

- des molécules odorantes pour la parfumerie,
- des produits photosensibles pour les arts graphiques et l'électronique,
- des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants, des fluides et des matériaux techniques.

Cette activité s'appuie sur quatre sites industriels (Bourgoin, Mourenx, St-Jean Photochimie et Couterne, site partagé avec la synthèse pharmaceutique).

Globalement, on constate une diminution du chiffre d'affaires de 11,6 %. Les évolutions sont cependant contrastées selon les marchés.

En millions d'euros	2008	2007	% d'évolution
chiffres d'affaires	67,1	75,9	(11,6)

b.1. Parfumerie - Arômes - Cosmétique

PCAS fabrique des molécules odorantes issues de la synthèse organique et des principes actifs destinés à la cosmétique. Ces molécules sont vendues aux fabricants de compositions parfumantes ou des produits cosmétiques, leaders sur les marchés européens et américains.

PCAS propose à ses clients un catalogue de molécules et surtout une offre de synthèse exclusive produite sous accord de confidentialité, qui représente la majeure partie de son activité.

- une activité soutenue et stable au premier semestre sur l'ensemble de la gamme et plus particulièrement sur l'activité façonnage cosmétique,
- une très forte baisse au quatrième trimestre sur l'ensemble de l'activité, les clients ayant été fortement touchés par le ralentissement de la consommation, une saison estivale décevante et des décisions de réduction des stocks,
- l'émergence d'une forte concurrence asiatique sur les dérivés d'acroléine qui pèse sur les prix de produits de gamme.

En millions d'euros	2008	2007	% d'évolution
chiffres d'affaires	23,4	31,2	(24,9)

b.2. Nouvelles Technologies

Ce département regroupe une activité de photochimie basée en France et la filiale canadienne de Saint Jean Photochimie. Il est spécialisé dans la production d'intermédiaires de synthèse et de produits photosensibles destinés aux industries de la communication.

L'année 2008 a été marquée par :

- une bonne performance de la filiale canadienne néanmoins pénalisée par une parité US/dollar canadien, cette année encore défavorable, et une chute drastique de l'activité microélectronique lors du dernier trimestre 2008,
- la restauration des marges due à une politique plus sélective sur les produits de gamme,
- un dernier trimestre très décevant sur les activités de façonnage, reflet d'une conjoncture très dégradée chez les clients chimistes,
- une lente érosion sur les marchés des arts graphique, à noter que PCAS n'intervient pratiquement plus sur le marché de la photo argentine.

A noter que PCAS n'intervient pratiquement plus sur le marché de la photo argentine.

En millions d'euros	2008	2007	% d'évolution
chiffres d'affaires	20,4	22,1	(7,7)

b.3. Chimie de performance

PCAS fabrique au sein de ce département des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants et des fluides techniques.

Ses principaux clients sont des industriels du pétrole, de l'énergie et du travail des métaux. Les additifs qu'il fabrique confèrent aux produits et aux process dans lesquels ils sont introduits une propriété ou une performance particulière : protection du métal (anticorrosion, anti-usure), fluidification, isolation phonique ou thermique, résistance à l'écrasement...

Son offre se répartit entre un catalogue de produits et une activité de façonnage sur mesure, sous accord de confidentialité.

L'année 2008 a été marquée par :

- un fort développement à l'exportation et une bonne croissance sur les gammes produit,
- un très fort ralentissement lors du quatrième trimestre pour les activités liées aux industries automobiles et du travail des métaux qui compensent négativement la progression annuelle continue enregistrée depuis plusieurs années (+ 8 % en volume en moyenne depuis 2004)

En millions d'euros	2008	2007	% d'évolution
chiffres d'affaires	23,2	22,6	+ 2,6

2.1.4 Analyse de la rentabilité (Résultat opérationnel courant)

En millions d'euros	2008	2007	% d'évolution
Synthèse Pharmaceutique	5,3	7,3	(27,4)
Chimie Fine de Spécialité	(0,7)	4,7	(114,9)
Autres activités	(0,8)	(0,4)	(100,0)
Total	3,8	11,6	(67,2)

Hors effet du Crédit Impôt Recherche

En millions d'euros	2008	2007	% d'évolution
Synthèse Pharmaceutique	3,9	6,8	(42,6)
Chimie Fine de Spécialité	(1,6)	4,4	(136,4)
Autres activités	(0,8)	(0,4)	(100,0)
Total	1,5	10,8	(86,1)

Pour la partie Synthèse pharmaceutique, le manque de visibilité commerciale et industrielle qu'ont généré les reports de commandes et les décalages de production consécutifs ont conduit à une sous activité sur les sites de production. Cette sous activité non régulièrement répartie sur l'année et entre les sites, n'a pas permis une adaptation de l'outil industriel à la conjoncture économique et a, de ce fait, pesé sur la rentabilité de l'activité.

De même, pour la partie Chimie Fine de spécialité, la brutalité de la chute du quatrième semestre n'a pas pu être répercutée au niveau de l'organisation industrielle et a conduit à une forte chute de rentabilité et à une perte d'exploitation.

2.1.5 Analyse de la structure financière

Dans le cadre de sa stratégie de renforcement de la structure financière du Groupe, PCAS a conclu à la fin du premier semestre 2007 les discussions initiées avec ses partenaires bancaires et financiers sur la structure de son endettement. L'endettement financier, hors crédits courants, est désormais principalement structuré comme suit :

- Un nouveau crédit syndiqué sur une durée de 6 ans (29,5 millions d'euros au 31 décembre 2008)
- OBSAR pour un montant net de frais de 19,3 millions d'euros, remboursables en décembre 2012

Le nouveau crédit syndiqué est assorti de covenants à respecter tels que décrits dans les notes 23 des comptes sociaux et 20 des comptes consolidés. Les nantissements de titres de participations relatifs à ce crédit sont décrits également dans les notes 23 des comptes sociaux et 20 des comptes consolidés.

En millions d'euros	2008	2007
Capitaux Propres	72,9	74,2
Endettement Net	63,2	74,4

Principaux flux de trésorerie

En millions d'euros	2008	2007
Flux nets générés par l'activité	18,2	23,4
dont MBA	17,4	24,2
dont variation de BFR	1,6	0,6
dont impôt	(0,8)	(1,4)
Flux nets liés aux opérations d'investissements	2,6	(9,6)
dont investissements industriels	(6,7)	(10,0)
dont encaissements sur cessions d'actifs	3,8	0,0
dont investissements financiers	0,7	(0,3)
dont impacts des variations en périmètre	(0,4)	0,7
Flux nets liés aux opérations de financement	(16,0)	(12,3)
dont variation nette de l'endettement	(11,4)	(7,0)
dont coût de l'endettement financier net	(4,6)	(5,1)
Variation de trésorerie	(0,3)	1,5

L'année 2008 a été marquée par les principaux événements suivants :

- une diminution de la trésorerie d'exploitation résultant de la baisse de la rentabilité opérationnelle du Groupe,
- une diminution des investissements qui comprenaient, en 2007, à hauteur de 1,6 M€ la mise en place d'un nouvel ERP,
- le prix de cession net des actifs immobiliers de Bezons (2,0 M€) et de Boulogne (1,7 M€)
- la réduction de l'endettement du Groupe avec le remboursement du crédit syndiqué de PCAS SA pour 6,5 M€, le remboursement de dettes moyen terme de différentes filiales du Groupe à hauteur de 1,1 M€ et le remboursement du compte courant Dynaction intervenu en avril 2008 pour 0,7 M€.

2.2 Résultats sociaux de Dynaction (normes françaises)

En millions d'euros	2008	2007
Chiffres d'affaires	-	-
Résultat d'exploitation	(0,5)	(0,8)
Résultat net	(2,3)	0,2

Le résultat net social s'élève à - 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 0,2 million d'euros au 31 décembre 2007.

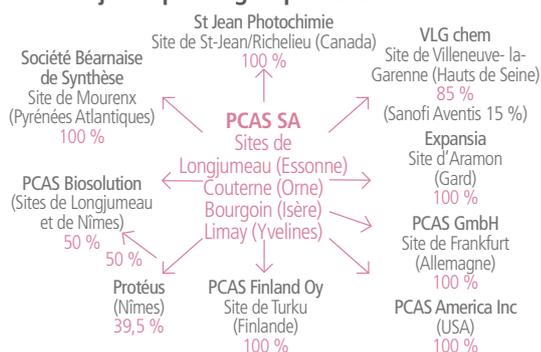
Ce résultat inclut principalement l'ensemble des coûts de gestion de la holding Dynaction (0,5 million d'euros) ainsi qu'une provision pour dépréciation des actions propres déterminée par référence au cours moyen de l'action de décembre 2008 (1,7 million d'euros).

I. Rapport sur la gestion du groupe

En 2007, ce résultat intégrait principalement outre l'ensemble des coûts de gestion de la holding Dynaction, une plus value de cession de titres PCAS (0,9 million d'euros)

2.3 Activité des filiales

Structure juridique du groupe PCAS au 31 décembre 2008



1. PCAS SA (sites de Longjumeau, Bourgoin, Couterne et Limay)

En millions d'euros	2008	2007
Chiffres d'affaires	122,7	135,6
Résultat net	(1,0)	6,3
Effectifs inscrits	577	603

La baisse du chiffre d'affaires est respectivement de 7,6 % et 11,2 % pour les pôles Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialité. Le résultat d'exploitation ressort à 0,4 million d'euros contre 4,1 millions d'euros en 2007. Le résultat net s'élève à - 1,0 million d'euros après prise en compte du résultat financier pour - 3,4 millions d'euros (qui intègre principalement le coût de la dette pour 4,4 millions d'euros et des dividendes reçus de filiales pour 2,1 millions d'euros) et d'un produit d'impôt de 2,2 millions d'euros (correspondant principalement au crédit d'impôt recherche).

Le résultat net 2007 ressortait à 6,3 millions d'euros après prise en compte du résultat financier pour 1,0 million d'euros (intégrant principalement le coût de la dette pour 4,5 millions d'euros et des dividendes reçus de filiales pour 5,7 millions d'euros) et d'un produit d'impôt de 0,7 million d'euros (correspondant principalement au Crédit d'Impôt Recherche).

2. Expansia SAS (Aramon)

En millions d'euros	2008	2007
Chiffres d'affaires	21,6	20,5
Résultat net	(0,1)	(0,8)
Effectifs inscrits	150	151

Spécialisée dans la fabrication de principes actifs pharmaceutiques, Expansia SAS possède un savoir-faire reconnu dans les technologies organométalliques à basse température.

Le site industriel Expansia d'Aramon a été inspecté avec succès en 2005 par la FDA.

3. PCAS Finland Oy (Turku)

En millions d'euros	2008	2007
Chiffres d'affaires	14,7	17,2
Résultat net	(0,1)	1,8
Effectifs inscrits	106	108

Inspecté en 2008 avec succès, par la FDA (Food and Drug Administration), le site de Turku en Finlande est parmi les quatre sites de PCAS capable de produire des principes actifs pour la pharmacie selon les méthodes cGMP. L'activité a souffert en 2008 de la baisse du dollar US et du report d'un projet phase III en attente de la décision du lancement par le client.

4. VLG Chem SAS (Villeneuve-la-Garenne)

En millions d'euros	2008	2007
Chiffres d'affaires	28,4	29,6
Résultat net	1,9	2,2
Effectifs inscrits	126	138

VLG Chem est une filiale détenue à hauteur de 85 % par PCAS, le solde étant détenu par Sanofi Aventis. Ce site cGMP produit, entre autres, pour le compte de Sanofi Aventis des principes actifs destinés à la pharmacie.

5. Protéus (Nîmes)

En millions d'euros	2008	2007
Chiffres d'affaires	2,4	2,1
Résultat net	(0,8)	(2,1)
Effectifs inscrits	32	33

PCAS a porté sa participation dans Protéus de 32,5 % à 39,5 % en 2008. Protéus est une société de biotechnologie basée à Nîmes qui découvre, met au point, optimise et produit de nouvelles protéines recombinantes et développe des procédés innovants pour des applications en bio industries.

6. PCAS Biosolution

En millions d'euros	2008	2007
Chiffres d'affaires	0,1	0,3
Résultat net	-	0,3
Effectifs inscrits	1	1

Cette filiale commune (50/50) entre PCAS et Protéus a démarré son activité en septembre 2006. Les premiers projets sont à l'étude. Les exercices 2007 et 2008 enregistrent les coûts relatifs aux moyens affectés à ces projets par les deux partenaires principalement en recherche et développement. PCAS Biosolution développe des procédés chimio-biocatalytiques pour la production d'ingrédients pharmaceutiques (API & intermédiaires).

7. St-Jean Photochimie Inc. (Saint-Jean sur Richelieu)

En millions d'euros	2008	2007
Chiffres d'affaires	6,9	7,4
Résultat net	0,4	0,4
Effectifs inscrits	44	48

St-Jean Photochimie Inc., filiale à 100 % de PCAS, est implantée au Canada, à Saint-Jean-sur-Richelieu, près de Montréal.

Elle fabrique, d'une part, des molécules photosensibles en environnement ultra-propre pour l'industrie de la microélectronique et sert, d'autre part, en plate-forme marketing et commerciale de l'activité photochimie de PCAS pour l'Amérique du Nord.

8. Société Béarnaise de Synthèse SAS (Mourenx)

En millions d'euros	2008	2007
Chiffres d'affaires	7,6	8,8
Résultat net	(0,8)	0,1
Effectifs inscrits	1	1

Cette filiale, détenue à 100 % par PCAS suite au rachat en décembre 2006 à Arkema de sa participation de 25 % détenue dans le capital de cette société, est spécialisée dans la production d'intermédiaires de synthèse à base d'acroléine destinés notamment aux marchés de la parfumerie et de la cosmétique.

9. PCF SA (Pharmacie Centrale de France) (La Voulte sur Rhône)

PCF est, depuis fin 2007, détenue par PCAS à hauteur de 19,9 % et n'est en conséquence plus consolidée. Par jugement en date du 25 novembre 2008, le tribunal de commerce d'Aubenas a prononcé la liquidation judiciaire de PCF.

3. Gouvernement d'entreprise

3.1 Composition du Conseil d'Administration

La société Dynaction est aujourd'hui administrée par un Conseil d'Administration composé de six membres. La durée des fonctions des administrateurs est de six années et ils sont toujours rééligibles.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action.

Au 31 décembre 2008, il n'y a aucun administrateur élu par les salariés ou dont la cooptation est soumise à la ratification de l'Assemblée Générale, ni aucun censeur.

La composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2008 est la suivante :

- Christian Moretti, demeurant 199 A King's Cross Road, London WC1X9DB, Grande-Bretagne
- Jean-Robert Kervarec, demeurant 5 rue Raoul Dufy, cedex 23, 27670 Saint-Ouen Du Tilleul
- Alain Ferri, demeurant 20 rue Murillo, 75008 Paris
- Michel Fleuriet, demeurant 13 rue Bonaparte, 75006 Paris
- Jean-Louis Milin, demeurant 3 avenue Hoche, 75008 Paris
- Jean-Pierre Richard, demeurant 18 rue des Mathurins, 91570 Bièvres

3.2 Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

3.2.1 Missions

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Compte tenu de la taille de l'entreprise et du Conseil d'Administration, il n'a pas été jugé utile de formaliser l'évaluation du Conseil d'Administration ni d'élaborer un règlement intérieur. Le Président organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Conseil d'Administration peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes le composant.

3.2.2 Bilan d'activité

Le Conseil d'Administration de Dynaction s'est réuni 3 fois en 2008 avec un taux de présence supérieur à deux tiers pour chaque réunion.

I. Rapport sur la gestion du groupe

3.3 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Par ailleurs, les mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

Mandats exercés	Société
Christian Moretti	
Président du Conseil d'administration	Dynaction PCAS CMD (jusqu'en 2004)
Gérant non associé	SNC des Peupliers (jusqu'en 2008)
Administrateur	Saint Jean Photochimie Inc Quantel Dynagreen
Administrateur – Représentant permanent de Dynaction	France Entreprise (jusqu'en 2006)
Membre du Conseil de surveillance	Rubis
Alain Ferri	
Administrateur	Société Française d'Investissement Dynaction
Membre du Conseil de surveillance	Clarins
Michel Fleuriet	
Administrateur	Éditions Jacques Lafitte Dynaction
Jean-Louis Milin	
Président du Directoire	Banque de Neuflyze (jusqu'en 2006)
Administrateur	Dynaction Gestion Immobilière France Entreprises Lepercq de Neuflyze Placements Chine France Essor
Jean-Pierre Richard	
Président-Directeur-général	Anblan
Président du Conseil d'Administration	BLPR Conseils et Associés
Président du Conseil de Surveillance	Mindscape
Gérant	JPR Conseils
Administrateur	Dynaction
Administrateur – Représentant permanent de Dynaction	PCAS
Jean-Robert Kervarec	
Administrateur	PCAS Dynaction

Christian Moretti est par ailleurs Vice-président de l'Union des Industries Chimiques (UIC), syndicat qu'il représente au Conseil Européen de l'Industrie Chimique (CEFIC)

Messieurs Michel Fleuriet et Alain Ferri sont également membres du Conseil d'Orientation de NYSE Euronex.

Monsieur Ferri est membre de la Commission des Sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

3.4 Comités spécialisés

Compte tenu de la structure simplifiée du Groupe Dynaction dont la quasi-totalité de l'actif net est désormais constitué par PCAS, il n'a pas été jugé utile de mettre en place des comités spécialisés. Par contre, ceux-ci sont en place chez PCAS.

3.5 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

3.5.1 Rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature versés, durant l'exercice 2008, aux mandataires sociaux de la société Dynaction, à savoir les six administrateurs, dont le Président, et le Directeur Général, s'élève à 669 420 euros et se décompose en :

■ Rémunération des administrateurs (hors Président) :

35 000 euros de jetons de présence payés en 2008 et répartis de la façon suivante :

Montant brut en euros	2008	2007
Alain FERRI	7 000	6 000
Michel FLEURIET	7 000	6 000
Jean-Louis MILIN	7 000	6 000
Jean-Pierre RICHARD	7 000	6 000
Jean-Robert KERVAREC	7 000	6 000
Total	35 000	30 000

Les administrateurs ne perçoivent pas d'autres éléments de rémunération

■ Rémunération du Président :

Montant brut en euros	2008	2007
Salaire de base	18 294	18 294
Jetons de présence Dynaction	120 000	200 000
Avantages en nature	13 571	12 950
Total	151 865	231 244

En outre, Monsieur Christian Moretti a bénéficié au niveau du groupe PCAS :

- en janvier 2007, de l'attribution de 180 000 actions gratuites dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription. La période d'acquisition est fixée à deux ans à compter de la décision du comité des rémunérations, soit jusqu'au 3 janvier 2009 inclus. Le délai de conservation des actions est fixé à deux ans. A l'expiration de ce délai de conservation, Monsieur Christian Moretti doit conserver 60 000 titres sur un compte nominatif, jusqu'à la cession de ses fonctions de mandataire social.
- de l'attribution de jetons de présence pour un montant de 300 000 euros (150 000 euros en 2007).

■ Rémunération du Directeur Général :

Aucune rémunération n'a été perçue par Monsieur Philippe Delwasse au titre de Directeur Général de Dynaction.

En outre, Monsieur Delwasse a bénéficié au niveau du groupe PCAS :

- de l'attribution en janvier 2007 de 60 000 actions gratuites dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription décrit dans les faits marquants de l'exercice. La période d'acquisition est fixée à deux ans à compter de la décision du comité des rémunérations, soit jusqu'au 3 janvier 2009 inclus. Le délai de conservation des actions est fixé à deux ans. A l'expiration de ce délai de conservation, Monsieur Philippe Delwasse doit conserver 20 000 titres sur un compte nominatif, jusqu'à la cession de ses fonctions de mandataire social.
- d'un salaire de base de 182 555 euros et d'avantages en nature au titre d'une voiture de fonction pour 2 244 euros au titre de Directeur Général (respectivement 180 960 euros et 2 220 euros en 2007).

Enfin, il convient de préciser qu'aucune de ces personnes n'a perçu :

- de rémunération variable
- de rémunération de la part des sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L.233-16
- de jetons de présence en raison des mandats sociaux exercés dans les sociétés filiales de Dynaction et de PCAS (autres que ceux perçus par Monsieur Christian Moretti chez PCAS)

3.5.2 Critères de calcul des rémunérations variables

Néant

3.5.3 Engagements de toute nature pris par Dynaction pour les mandataires sociaux

Néant

3.5.4 Montant des engagements de retraites et autres engagements

Néant

3.5.5 Participation des dirigeants dans le capital social

Au 31 décembre 2008, Monsieur Christian Moretti détenait 15,64 % du capital et 25,25 % des droits de vote de Dynaction (respectivement 15,04% et 24,73% au 31 décembre 2007). Par ailleurs, Monsieur Christian Moretti détenait au 31 décembre 2008, 16 250 actions du capital de PCAS.

Au 31 décembre 2008, Monsieur Philippe Delwasse ne détenait aucune action du capital de Dynaction.

I. Rapport sur la gestion du groupe

En outre, les dirigeants de Dynaction (Messieurs Christian Moretti et Philippe Delwasse), ne détiennent aucune option de souscription d'actions de Dynaction.

4. Perspectives et gestion des risques

4.1 Evènements postérieurs à la clôture

Absence d'évènements postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière et sur le patrimoine du Groupe Dynaction.

4.2 Perspectives

■ Tendances 2009

Bien que le contexte de crise financière et économique mondiale actuelle rende particulièrement difficile l'établissement de perspectives, l'activité du pôle Synthèse Pharmaceutique pourrait être en légère amélioration par rapport à 2008.

En Chimie Fine de Spécialités, par contre, la visibilité est beaucoup plus faible, et depuis la fin de 2008, la dégradation s'est étendue à pratiquement tous nos segments de marchés. Après la baisse du premier trimestre liée à des déstockages chez les clients, la situation paraît se stabiliser.

Au total, l'activité du Groupe en 2009 pourrait ainsi être en retrait par rapport à 2008.

Dans ce contexte, le Groupe compte accélérer et renforcer les mesures d'adaptation de son outil industriel pour revenir au plus vite à son objectif de rentabilité, et ainsi de bénéficier à plein de la reprise de la conjoncture le moment venu.

Il convient de préciser que les récentes mesures gouvernementales en matière de remboursement anticipé de diverses créances fiscales (Crédit Impôt Recherche et Carry-Back) apporteront au Groupe PCAS un financement complémentaire de près de 7 M€ qui devrait permettre au Groupe PCAS d'entreprendre les mutations qui s'imposent, de satisfaire ses engagements financiers et de financer ses investissements.

Par ailleurs, PCAS maintiendra sa politique de développement d'activités de niche à haute valeur ajoutée et de développement international sur les marchés porteurs.

4.3 Facteurs de risque et assurances

La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans cette section.

4.3.1 Risques industriels et environnementaux

Organisation interne, budgets engagés

Les activités du groupe PCAS sont soumises à des réglementations

nombreuses et coûteuses dont les principales concernent les sols, l'eau, l'air, le traitement des déchets, et en particulier la sécurité des opérations.

L'application de la politique environnementale dans les sites est placée sous l'autorité de la Direction Générale qui met en œuvre les moyens nécessaires pour préserver l'outil industriel et les salariés contre tout événement accidentel majeur, dans le cadre de délégations consenties aux directeurs de sites.

En terme d'évaluation du niveau de sécurité, PCAS, en liaison étroite avec le service Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) de chaque site, se réfère aux inspections régulières organisées par les DRIRE locales (Directions Régionales de L'Industrie, de la Recherche et de L'Environnement) et par les ingénieurs spécialisés de la Compagnie d'Assurance qui gère les polices «Dommages aux Biens».

Les dépenses engagées au niveau de la prévention des risques relèvent soit des investissements, soit des dépenses courantes :

- En ce qui concerne les investissements, il y a ceux qui ont trait directement à la prévention des risques et à la protection de l'environnement, mais il peut s'agir aussi d'investissements effectués pour le maintien de l'outil industriel, pour l'augmentation de la capacité ou pour l'introduction de nouveaux produits, et qui obligatoirement prennent en compte ce sujet. Dans ce cas, les montants correspondants sont difficilement identifiables. Cependant les dépenses d'investissements liées spécifiquement à la sécurité et à l'environnement peuvent être estimées à 30 % du montant total des investissements, soit environ 2 millions d'euros sur l'exercice 2008.
- Le même principe s'applique aux dépenses courantes. En effet, les préoccupations HSE sont intimement liées à toutes les dépenses courantes au sein des sites industriels. De même, les activités de prévention et de contrôle font partie du quotidien des salariés sur leur lieu de travail, au travers de leur activité professionnelle ou au travers de leur participation à divers comités qui peuvent être différents selon les établissements. Pour ces raisons, l'identification des dépenses pour répondre spécifiquement à ces diverses réglementations est difficile et ne permet pas de donner une information chiffrée reposant sur des critères facilement identifiables et contrôlables.

Par ailleurs, le groupe PCAS a consacré près de 42 % de ses dépenses de formation à la sécurité.

Enfin, le groupe PCAS dispose d'un « Système Centralisé du Management des Accidents » (SCMA) en liaison avec les Responsables Sécurité et Environnement de chaque site. Son but est d'optimiser le niveau de sécurité en capitalisant les expériences entre les différents sites. Ce système permet de mieux étudier les risques spécifiques inhérents à l'activité du groupe, de définir des modes opératoires adaptés et de mieux cibler la formation du personnel.

Consommation de ressources (eau, énergie, matières premières)

Globalement au niveau des usines de chimie organique européennes du groupe, les consommations ont été les suivantes :

En millions d'euros	2008	2007	%
Gaz (MWh)	35 370	33 518	+ 5,5
Electricité(MWh)	37 509	38 501	(2,6)
Vapeur (MWh)	26 289	26 524	(0,9)
Eau (m ³)	209 136	237 595	(12)

A la lecture du tableau ci-dessus, on constate que les efforts de maîtrise des consommations des ressources portent leurs fruits. En effet, seul le gaz a vu sa consommation augmenter (+ 5,5 %) tandis que les consommations d'électricité (- 2,6 %) et surtout d'eau (- 12 %) ont été réduites ; la vapeur restant parfaitement stable.

Application de la réglementation en vigueur

Toutes les activités de PCAS sont soumises à de nombreuses réglementations.

Toutes les installations ou modifications d'installations sont réalisées en respectant scrupuleusement ce cadre réglementaire en liaison avec les administrations concernées : DRIRE, Agence de l'Eau...

Réglementations applicables aux différents secteurs d'activités

Les types d'autorisations auxquels sont soumis les sites industriels du Groupe PCAS en France sont les suivants :

Type d'autorisation	Seveso Haut	Seveso bas	Autorisation seule
Sites chimiques classés	Couterne Bourgoin	Aramon Mourenx	Limay Villeneuve-la-garenne

En ce qui concerne les sites à l'étranger, Saint-Jean-sur-Richelieu au Canada bénéficie d'un certificat d'autorisation délivré par le Ministère de l'Environnement du Québec tandis que le site classé de PCAS Finland à Turku est soumis à l'autorisation de l'Administration finlandaise et celle de l'Agence du Médicament locale.

Maîtriser les risques industriels suppose de les identifier et de les hiérarchiser afin de mettre en place les mesures de prévention et de protection nécessaires, ce à quoi s'attachent en permanence la Direction Générale de PCAS et les différents Directeurs de sites.

Chaque site est audité au minimum tous les trois ans dans cette perspective. Tout événement significatif sur une installation justifie par ailleurs la réalisation ou la révision d'une étude dans les plus brefs délais.

Un soin particulier est apporté aux sites « Seveso » (tels que définis par la Directive européenne 96/80/CE du 9 décembre 1996, dite Directive « Seveso seuils hauts »). Ces sites sont au nombre de deux

au sein de PCAS (2 autres sites étant classés « Seveso seuils bas »). Ces études de sécurité permettent d'identifier les dangers qu'ils soient de type physique, chimique ou biologique et d'évaluer les risques en tenant compte des facteurs d'occurrence d'accidents et les cibles potentielles.

PCAS utilise en particulier du chlore, de l'acroléine et du chlorure d'aluminium.

Par ailleurs, PCAS favorise l'échange d'expériences entre ses sites qui disposent de systèmes de collecte des incidents.

Cette politique de maîtrise des risques se traduit par une amélioration continue des performances et permet de limiter le taux d'accidents du travail.

En outre, la politique du groupe intègre la prévention des risques professionnels dans sa démarche sécurité.

Etude d'évaluation de l'impact de l'activité sur l'environnement

Des audits internes et externes sont régulièrement menés sur chaque site pour vérifier la conformité des pratiques quotidiennes, notamment sur l'émission des gaz et sur les maîtrises thermiques des procédés.

Services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés

La sécurité et la protection de l'environnement font partie intégrante de « l'Engagement de Progrès » auquel adhère PCAS. Pour chaque établissement est publié le « Document Unique » qui répertorie l'ensemble des risques inhérents à l'activité et indique les mesures de prévention et d'amélioration à engager. Cette démarche répond à l'une des directives européennes.

Par ailleurs, le personnel de chaque site est impliqué directement dans la gestion des risques et reçoit les formations nécessaires à cet effet.

Application des procédures aux implantations PCAS hors hexagone

La stratégie de sécurité et de protection de l'environnement de PCAS est appliquée dans les sites étrangers de PCAS en les adaptant en fonction des conditions géographiques et réglementaires locales.

Application des procédures aux sous-traitants PCAS

PCAS a nommé, sur chaque plate-forme de production chimique, un Responsable Sécurité Transport et un Responsable Sécurité Maintenance. Ils ont, entre autres, la responsabilité de faire appliquer à tout prestataire de service intervenant sur un site de production les consignes de sécurité en vigueur dans l'établissement concerné.

I. Rapport sur la gestion du groupe

Niveau des risques

Malgré toutes les précautions prises conformément aux réglementations en vigueur, les activités chimiques de PCAS et ses filiales présentent des risques aléatoires raisonnablement couverts par les polices d'assurances du Groupe, sans que ceci puisse constituer une certitude de couverture dans tous les cas possibles.

4.3.2 Risques juridiques

Deux procédures à l'encontre de tiers faisant suite à des prêts accordés à ceux-ci dans le cadre de la reprise de sociétés du Groupe et non remboursés à ce jour, malgré les dépassements d'échéance, sont toujours en cours. Les créances correspondantes sont entièrement provisionnées.

En date du 16 juillet 2008, PCAS a fait l'objet d'une assignation pour de prétendus manquements contractuels dans l'exécution d'un contrat commercial comportant des demandes d'indemnisation pour de prétendus préjudices pour un total de 8,4 millions d'euros. A ce stade de la procédure et de l'analyse juridique du dossier menée en étroite collaboration avec les conseils de l'entreprise, il a été décidé de ne pas constituer de provision à ce titre.

Par décision du tribunal de Commerce d'Evry en date du 7 janvier 2009, les sociétés PCAS et PCF ont fait l'objet d'une condamnation solidaire à l'encontre d'un ancien agent américain de la société PCF. Le montant de la condamnation dont il a été demandé l'exécution provisoire s'élève à un montant total hors intérêts de 135 milliers d'euros. Ce jugement étant contesté pour de nombreuses raisons de droit devant la Cours d'appel de Paris, il a été décidé de ne pas constituer de provision à ce titre.

Il n'existe pas à la connaissance, de la société, d'autres litiges connus susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat de l'émetteur et le cas échéant de son groupe et/ou de ses filiales. Cette situation ne signifie pas que Dynaction ou ses filiales sont à l'abri de risques juridiques futurs.

4.3.3 Risques de marché

La gestion des risques de liquidité, de change et de taux est placée sous la responsabilité de la Direction du Groupe et de la Direction Financière.

Risque de liquidité^(*)

Le financement du Groupe est principalement assuré au travers de PCAS SA qui couvrait respectivement 85 % et 92 % de l'endettement net du Groupe au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

La Direction Financière du Groupe surveille sur une base mensuelle au minimum les positions de trésorerie et la structure de financement du Groupe.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis par la Direction du Groupe sont le montant de l'endettement net, le montant des ressources disponibles ainsi que le respect des covenants.

La baisse de l'activité enregistrée par le groupe PCAS au cours du second semestre 2008 et son impact négatif attendu sur la rentabilité opérationnelle de cet exercice a conduit la Direction de la société à demander à son pool bancaire un aménagement du seuil des ratios de levier (ratio inférieur ou égal à 3,5 au 31 décembre 2008) et de couverture des Frais Financiers (ratio supérieur ou égal à 3,75 au 31 décembre 2008). Cette demande a été acceptée en date du 22 décembre 2008. Il a par ailleurs été convenu avec le pool bancaire de réexaminer les seuils des échéances ultérieures au cours du 1^{er} semestre 2009.

Au 31 décembre 2008, les ratios du crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place au premier semestre 2007, sont respectivement de 3,28 pour le ratio de levier ; 0,85 pour le ratio de gearing et 4,34 pour le ratio de couverture des frais financiers (Cf. note 21 des notes annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2008).

Risque de change^(*)

Les ventes en devises ont représenté 16,3 % du chiffre d'affaires dont 15,8 % en dollars US et 0,5 % en devises diverses. La sensibilité du résultat à la variation des monnaies est donc essentiellement réduite au dollar US. Elle est partiellement compensée par les achats en dollars US effectués qui ont représenté, en 2008, 33 % des ventes en dollars US et par une couverture de change systématique des soldes bilanciaux.

Une baisse de 10 % du dollar US face à l'euro a un impact en année pleine estimé à 1,6 million d'euros sur le résultat opérationnel.

En 2008, la baisse du dollar US a impacté négativement les ventes à hauteur de 2,5 millions d'euros par rapport à 2007.

En K€	USD	GBP	CAD	Autres
Actifs	4 976	48	375	202
Passifs	1 472	1	2 185	50
Position nette avant gestion	3 503	47	(1 810)	152
Position hors bilan	(5 916)	-	520	(204)
Position nette après gestion	(2 413)	47	(1 289)	(52)

Le groupe PCAS a décidé de couvrir par anticipation une partie de son exposition nette au dollar US et au Yen pour l'année 2009, en souscrivant 11,8 millions de dollars US de ventes à terme au cours moyen de 1,3374, 37,5 millions de yens de ventes à terme au cours moyen de 122,75 et 3 millions de dollars US d'autres produits de couverture au cours moyen de 1,3618 dollar US.

Risque de taux^(*)

Les emprunts long et moyen terme représentent 83 % de la dette financière totale du groupe Dynaction. Les emprunts à taux fixe représentent 37 % de la totalité des emprunts long et moyen terme de Dynaction. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique financière de répartition des risques, le groupe a mis en place des produits de couverture sur 90 % des emprunts long et moyen terme à taux variable de Dynaction.

(*) Les informations de ce paragraphe viennent en complément de la note 2.22 aux états financiers consolidés au titre des informations requises par IFRS 7 et sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés

La mise en place par PCAS des produits de couvertures rattachés au crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place en 2008 (cf. note 13 des notes annexes aux comptes consolidés) n'a pas eu d'impact au niveau du compte de résultat (impact net d'impôts différés de - 0,7 million d'euros sur les capitaux propres consolidés).

4.3.4 Autres risques

Risque clients – Risque pays()*

Le groupe PCAS, en raison de la diversification et de la nature de ses activités n'est pas exposé à un risque majeur de concentration clients.

En termes d'insolvabilité, le risque peut être considéré comme très faible, le portefeuille clients étant composé dans sa quasi-totalité de grands noms dans les différentes activités du groupe. Il suffit d'examiner le montant des créances irrécouvrables pour constater qu'il s'élève à 9,2 milliers d'euros contre 1,6 millier d'euros en 2007. Toutefois, à titre indicatif, la créance client la plus importante au 31 décembre 2008 s'élève à 3,6 millions d'euros. Même improbable, le défaut de ce client pourrait entraîner une perte d'égal montant.

En ce qui concerne le risque pays, la plus grande part du chiffre d'affaires est réalisé avec des pays fortement industrialisés. En 2008, 77,8 % des ventes du groupe étaient réalisées entre la France, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord.

Il convient par ailleurs de mentionner la mise en place d'un contrat d'affacturage à partir de fin mars 2005 au niveau de PCAS SA, VLG et Expansia. Les créances cédées au Factor au titre de ce contrat s'élèvent à 19,2 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 25,3 millions d'euros au 31 décembre 2007. Conformément à la norme IAS 39, ces créances cédées n'ont pas été déconsolidées dans les comptes consolidés du Groupe Dynaction.

Risque fournisseurs

Les achats de matières premières du groupe peuvent être classés en deux catégories :

- des matières premières faisant partie des « commodités » ou vendues sur catalogue et qui se trouvent de ce fait sur des marchés très concurrentiels,
- des matières premières dites « stratégiques » qui font l'objet, dans toute la mesure du possible, d'au moins deux sources d'approvisionnement.

Par ailleurs, tous les fournisseurs de PCAS font l'objet d'une évaluation régulièrement mise à jour.

Risques industriels et professionnels

Risque informatique

PCAS contrôle la pérennité et la confidentialité de son patrimoine d'informations à travers des procédures internes et externes permettant la continuité des activités vitales.

Ces procédures sont hiérarchisées en fonction de la notion de risques opérationnels et audités par des contrôles et le suivi d'indicateurs.

4.3.5 Assurances et couvertures des risques

Le Groupe Dynaction a mis en place l'ensemble des assurances raisonnablement nécessaires pour couvrir les risques identifiés, sans que, comme déjà mentionné, ceci puisse constituer une garantie de couverture de tous les risques possibles. Ces polices d'assurances couvrent ainsi :

Les dommages qui pourraient être causés aux entreprises :

- Assurance incendie
- Assurance vol
- Assurance dégâts des eaux
- Assurance bris de machines
- Assurance bris de glace
- Assurance perte d'exploitation
- Assurance marchandises transportées

Les dommages qui pourraient être causés par les entreprises :

- Assurance responsabilité civile avant livraison
- Assurance responsabilité civile après livraison
- Assurance risque d'atteinte à l'environnement

Les dommages qui pourraient être causés par les personnes :

- Assurance flotte automobile et auto-missions

Les contrats souscrits par les sociétés du Groupe sont détaillés ci-après :

PCAS (couvertures 2008)

En milliers d'euros Risque couvert	Montant garanti	Franchise
RC Exploitation avant et après livraison	30 000	entre 7,5 et 100,0
Assurance spécifique pour couvrir les risques d'atteinte à l'environnement sur les sites chimiques	10 000	entre 75,0 et 100,0
Assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation (toutes garanties confondues)	75 000 ou 112 000 selon les sites	entre 20,0 et 150,0
Assurance marchandises transportées (selon le type de molécules)	2 000	0,5

Dynaction SA

En milliers d'euros Risque couvert	Montant garanti	Franchise
Dommages aux biens, RC	6 000	-

(*) Les informations de ce paragraphe viennent en complément de la note 2.22 aux états financiers consolidés au titre des informations requises par IFRS 7 et sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés

I. Rapport sur la gestion du groupe

5. Dynaction et ses actionnaires

5.1 Informations relatives au capital

Forme des actions

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur identifiable conformément aux dispositions de l'article 263-1 de la loi du 24 juillet 1966. Dans ce dernier cas, la société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, la quantité de titres détenus et les éventuelles restrictions pouvant les frapper.

Les conditions d'utilisation de ces informations sont régies par les dispositions du même article 263-1 de la loi du 24 juillet 1966.

Capital souscrit

Depuis le 17 décembre 2004, le capital social est fixé à la somme de 19 775 052,00 euros. Il est divisé en 3 295 842 actions de 6,00 euros de nominal.

5.2 Actionnariat du Groupe

Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Nombre d'actionnaires

Au 31 décembre 2008, la société a pu identifier, suite à une enquête Euroclear, le nombre d'actionnaires comme étant de 2 800 (titres au porteur et titres nominatifs).

Au 31 décembre 2008, la répartition du capital est la suivante :

Noms	Actions de capital	% de participation	Droit de vote	% droit de vote
<i>Actions nominatives</i>				
Christian Moretti (*)	515 565	15,64	963 626	25,25
Anblan SA	252 361	7,66	504 722	13,23
J. R. Kervarec	43 520	1,32	87 040	2,28
Autres titres nominatifs	91 383	2,78	92 115	2,41
<i>Actions au porteur</i>				
Adroit Private Equity AG	507 370	15,39	507 370	13,29
EXINIUM SA (Groupe M. Baulé)	383 992	11,65	383 992	10,06
Autres titres au porteur	1 277 513	38,76	1 277 513	33,48
Autodétention	224 138	6,80	-	-
	3 295 842	100,0	3 816 378	100,0

(*) y compris 1 450 titres au porteur

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés, ci-dessus, ne détient directement ou indirectement 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Il convient de noter que les statuts ne prévoient pas de déclaration de franchissement de seuils autres que celles légales. À la connaissance

du Conseil d'administration, les déclarations de franchissements de seuils sont les suivantes :

- le 31 mars 1998, SG France Opportunités – Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital ;
- le 7 juillet 2000, Christian Moretti et Anblan – franchissement à la hausse du seuil des 33,33 % des droits de vote consécutif à l'acquisition par Dynaction de 185 550 de ses propres actions et de la diminution corrélative du nombre total de droits de vote de Dynaction du fait de la privation des droits de vote attachés aux actions ainsi rachetées ;
- le 11 mai 2001 – Adroit Private Equity AG (filiale de la Rentenanstalt/ Swiss Life) – Franchissement à la hausse du seuil de 5 % et 10 % de capital et des droits de vote. La société Adroit Private Equity AG a déclaré à l'occasion de ce franchissement se seuil :
 - qu'elle agit seule,
 - qu'elle n'envisage pas à ce stade de poursuivre ses achats,
 - qu'elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société Dynaction,
 - qu'elle n'envisage pas de demander la nomination d'un de ses représentants en tant qu'administrateur de la société Dynaction ;
- le 3 octobre 2002, SG France Opportunités – franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et des droits de vote ;
- le 14 avril 2008, Monsieur et Madame Michel Baulé – franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital de la société (5,37 % du capital et 4,63 % des droits de vote) ;
- le 30 avril 2008, Monsieur et Madame Michel Baulé – franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital de la société (6,14 % du capital et 5,01 % des droits de vote) ;
- le 4 juin 2008, Monsieur et Madame Michel Baulé – franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital de la société (7,03 % du capital et 5,74 % des droits de vote) ;
- le 13 novembre 2008, la société Eximium (contrôlée à 100 % par Monsieur Michel Baulé et sa famille) – franchissement à la hausse du seuil de 10 % du capital de la société (11,32 % du capital et 9,23 % des droits de vote).

Par ailleurs, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

L'Assemblée Générale du 30 avril 2008 a autorisé le Conseil d'administration à opérer en bourse sur les actions de la société en vue d'en régulariser le cours, dans les conditions et limites fixées par les articles L.225-209 et suivants de la loi du Code de commerce, en fixant le nombre maximum d'actions à acheter à 329 584, le prix maximum d'achat à 25,0 euros hors frais d'acquisition, le tout pour un montant maximum de 8 239 600 euros.

Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois. Le Conseil d'administration proposera à la prochaine Assemblée le renouvellement de cette autorisation.

5.3 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

5.3.1 Politique de distribution de dividendes

À l'avenir, Dynaction a pour objectif de pratiquer une politique de distribution de dividendes représentant environ 20 % de son résultat net consolidé part du Groupe, étant précisé que le montant effectivement versé sera chaque année ajusté en fonction de la stratégie du Groupe, de ses performances financières et des conditions de marché. Ainsi, cet objectif ne constitue pas un engagement du Groupe, mais dépendra entre autres des besoins d'investissements et de ceux relatifs à la gestion de son endettement.

5.3.2 Tableau de distribution de dividendes sur les trois derniers exercices

Il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

5.4 Opérations afférentes aux titres de la société

Le nombre d'actions propres détenues par la société Dynaction SA s'élève à 224 138 pour une valeur au prix d'achat de 5 722 milliers d'euros. Ces actions représentent 6,80 % du capital de la société.

5.5 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Dans le cadre des dispositions des articles L.233-32 et L.233-33 du Code de commerce, l'Assemblée Générale du 30 avril 2008 a donné au Conseil d'administration, en cas d'offre publique visant la société, l'autorisation pour une durée de 18 mois d'émettre des bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société et leur attribution gratuite à tous les actionnaires.

Cette délégation de compétence permettrait au Conseil d'administration, en cas d'utilisation, de rendre plus onéreuse la prise de contrôle.

Le montant maximum de l'augmentation de capital serait de 19 775 052 euros (non compris le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, le cas échéant, conformément

à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société).

Par ailleurs, le crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 par PCAS (et par voie de conséquence les OBSAR d'un montant de 20 millions d'euros) deviendra intégralement et immédiatement exigible en cas de changement de contrôle.

6. Développement durable

6.1 Informations sociales

6.1.1 Effectifs du Groupe

Effectifs inscrits au 31 décembre	2008	2007
CDI	973	996
CDD	33	55
Total	1 007	1 051

Effectifs inscrits au 31 décembre	2008	2007
Synthèse Pharmaceutique	571	580
Chimie Fine de Spécialité	435	470
Autres activités	1	1
Total	1 007	1 051

6.1.2 Rémunérations

■ Frais de personnel

Les effectifs du groupe sont globalement stables d'une période sur l'autre. Les dépenses d'intérim représentent 1,6 % de la masse salariale en 2008 (contre 1,9 % en 2007)

Les frais de personnel ont évolué comme suit :

En millions d'euros	2008	2007	%
Masse salariale	37,2	37,2	-
Charges sociales	16,3	16,3	-
Intéressement	0,4	0,3	-
Participation	-	0,1	-
Indemnités retraites / Frais de santé	0,2	0,4	-
Total	54,1	54,3	0,4

I. Rapport sur la gestion du groupe

Informations sur les options d'achat d'actions

Dynaction	Attribution n°5
Date de l'Assemblée Générale	4 mars 2002
Date du Conseil d'administration	25 février 2004
Nombre total d'actions pouvant être rachetées	5 % du nombre d'actions composant le capital lors de l'Assemblée
Nombre de salariés concernés	4
Point de départ d'exercice des options	25 février 2004
Date d'échéance des options	25 février 2010
Prix de souscription (en euros)	18,54
Nombre total d'options attribuées au 31 décembre 2008	60 359
Nombre d'actions achetées au 31 décembre 2008	-
Dont nombre d'options consenties aux mandataires sociaux	-
Dont nombre d'options consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux	60 359
Nombre d'actions achetées au 31 décembre 2008	-

Aucune option n'a été levée au titre de ces plans et aucune option n'a été consentie à des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008.

6.1.3 Politique de Ressources Humaines

L'amélioration de la gestion des performances des collaborateurs est une préoccupation permanente du groupe PCAS. Elle se traduit par un plan de formation qui a mobilisé un budget de près de 0,4 million d'euros en 2008. Ces performances sont évaluées lors d'entretiens individuels annuels obligatoires.

Concernant les questions d'hygiène et de sécurité, il existe dans chaque site de PCAS des organes d'analyse, de discussions et d'information.

6.2 Informations environnementales

Informations communiquées dans la partie 4.3.1 du Rapport de Gestion.



II. Annexes au Rapport de gestion 2008

1. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
2. Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009 : Ordre du jour et projet de résolutions
3. Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations du capital
4. Informations financières historiques

II. Annexes au Rapport de Gestion

1. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne au 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Je vous rends compte au terme du présent rapport

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général,
- de l'application des recommandations prévues au Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, auquel se réfère Dynaction,
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, et
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

Le présent rapport, approuvé par le Conseil d'Administration, concerne la société-mère et l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation.

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de Commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L.225-100-3 sont publiées dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2008, votre Conseil d'Administration est composé de six membres. La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent à cette date dans d'autres sociétés, est la suivante :

Mandats exercés

Christian Moretti

Président du Conseil d'administration	Dynaction PCAS CMD (jusqu'en 2004)
Gérant non associé	SNC des Peupliers
Administrateur	Saint Jean Photochimie Inc Quantel Dynagreen
Administrateur – Représentant permanent de Dynaction	France Entreprise (jusqu'en 2006)
Membre du Conseil de surveillance	Rubis

Alain Ferri

Administrateur	Société Française d'Investissement Dynaction
Membre du Conseil de surveillance	Clarins

Michel Fleuriet

Administrateur	Éditions Jacques Lafitte Dynaction
----------------	---------------------------------------

Jean-Louis Milin

Président du Directoire	Banque de Neuflyze (jusqu'en 2006)
Administrateur	Dynaction Gestion Immobilière France Entreprises Lepercq de Neuflyze Placements Chine France Essor

Jean-Pierre Richard

Président-Directeur-général	Anblan
Président du Conseil d'Administration	BLPR Conseils et Associés
Président du Conseil de Surveillance	Mindscape
Gérant	JPR Conseils
Administrateur	Dynaction
Administrateur – Représentant permanent de Dynaction	PCAS

Jean-Robert Kervarec

Administrateur	PCAS Dynaction
----------------	-------------------

Christian Moretti est par ailleurs administrateur de l'Union des Industries Chimiques (UIC), syndicat qu'il représente au Conseil Européen de l'Industrie Chimique (CEFIC).

Gouvernement d'entreprise

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Règlement Intérieur

Un règlement Intérieur du Conseil d'Administration, qui intégrera les recommandations contenues dans le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008, est en cours d'élaboration et sera proposé au Conseil d'Administration pour approbation lors d'une prochaine réunion de celui-ci. Le règlement intérieur sera remis à chaque nouveau membre du conseil lors de son entrée en fonction.

Ce règlement Intérieur, aura pour objet de compléter les règles légales et statutaires afin de préciser certaines modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités ainsi que les obligations des administrateurs, en particulier au regard des principes de gouvernement d'entreprise présentés dans le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008, auquel la Société a déclaré se référer.

Le règlement Intérieur, couvrira en particulier les sujets suivants :

- la composition du Conseil d'Administration, et en particulier les critères d'indépendance des administrateurs,
- les missions et compétences du conseil,
- l'information et les obligations des administrateurs (notamment de confidentialité), et
- les compétences du comité des rémunérations constitué par le Conseil d'Administration.

Le règlement Intérieur couvrira également les principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

A ce stade, le Groupe a intégré les recommandations contenues dans le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.

Fréquence des réunions au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni trois fois :

- Le 14 février 2008,
- Le 30 juillet 2008,
- Le 18 décembre 2008,

et a recueilli la présence d'au moins 2/3 de ses membres à chacune de ses réunions.

Convocation et information des administrateurs

Le Conseil d'Administration est convoqué conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'aux stipulations des statuts.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués lors des réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels.

Un dossier complet comportant l'ensemble des informations nécessaires à la mission des membres du Conseil est remis à chaque administrateur.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se sont déroulées au siège social de la société.

Procès-verbaux des réunions

Outres les sujets récurrents tels que marche des affaires, situation financière, trésorerie et engagements, arrêté des comptes, le Conseil d'Administration a examiné et débattu des événements significatifs affectant PCAS, principal actif de Dynaction.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués immédiatement à tous les administrateurs.

Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les assemblées d'actionnaires de Dynaction sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et dans les statuts.

Les dispositions statutaires de Dynaction relatives aux assemblées générales et aux modalités d'exercice des droits de vote en Assemblée Générale sont prévues aux articles 20 à 23 (Assemblées d'actionnaires) et 11 (Droit de vote) des statuts de Dynaction.

Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont décrits dans la section 3.5 du Rapport de gestion.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2008, le conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

II. Annexes au Rapport de Gestion

Le suivi des risques majeurs - gestion des risques

En 2008 ont été poursuivies des analyses regroupant les membres de la Direction sur les principaux risques du Groupe identifiés et exposés au paragraphe « facteurs de risque et assurances » du rapport de gestion.

Procédures de contrôle interne

Je vous rappelle que la société Dynaction SA est une holding.

Le processus de contrôle interne de Dynaction, sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général, vise à :

- se doter d'une organisation permettant de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales ;
- s'assurer que la réalisation des objectifs s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité.

Le dispositif de contrôle interne a pour but d'apporter une assurance raisonnable que les objectifs ci-dessus sont atteints, sans pour autant le garantir, en raison notamment des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure, et au caractère aléatoire de toute activité financière, industrielle ou commerciale.

Organisation générale des procédures de contrôle interne

Dynaction a mis en place des procédures de contrôle interne tant au niveau de la holding Dynaction SA que de ses filiales, en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques afin d'apporter une assurance sur la qualité du processus de préparation des comptes.

Le Président du Conseil et le Directeur Général de Dynaction se réunissent régulièrement afin d'évaluer les risques auxquels le Groupe pourrait être confronté. Ils travaillent en étroite collaboration avec les directions des filiales du Groupe.

Sous-groupe PCAS

Un Comité Exécutif se réunit de façon hebdomadaire sous l'autorité du Président ; il est supervisé par le Directeur Général.

Ce comité discute de tous les projets de développement de PCAS et de ses filiales, ainsi que de l'évolution de l'activité. Il décide des mesures à prendre pour assurer la bonne marche des affaires et s'assure de la maîtrise des risques, qu'ils soient liés à l'activité financière ou au métier de chimiste de PCAS.

Enfin, en tant que de besoin, le Comité Exécutif demande, en fonction des sujets traités, à d'autres membres du personnel, tels que le Contrôleur de gestion ou le Responsable qualité, d'intervenir.

Un Comité de Direction se réunit mensuellement sous l'autorité du Président et du Directeur Général afin de traiter de l'avancement des différents chantiers en cours. Il est composé, outre des membres du Comité Exécutif, des responsables des différents départements, des business units, des fonctions support et des sites de production.

La maîtrise des risques industriels est assurée par le Directeur Général, assisté du Directeur Général Délégué et du Directeur Industriel, membres du Comité Exécutif. La maîtrise des risques financiers est assurée par le Directeur Général Adjoint, Finance et Administration, également, membre du Comité Exécutif.

L'Assurance Qualité et les Affaires Réglementaires sont par ailleurs un processus opérationnel continu, pleinement intégré dans l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise. Ainsi, des procédures sont partagées par toutes les unités de production au sein d'une même gestion électronique de documents, et garantissent l'application de référentiels qualité rigoureux qui font l'objet d'inspections régulières par la FDA, par les agences sanitaires, notamment l'AFSSAPS, ainsi que dans le cadre des certifications ISO.

Des procédures Groupe touchant notamment au domaine comptable et financier ont été mises en place. Ces procédures sont déclinées si nécessaire au niveau de chaque entité. De plus, la gestion des investissements, tant de PCAS SA que de ses filiales détenues à plus de 50 %, obéit à des procédures formalisées tant en matière d'autorisation que de suivi.

Un Comité des rémunérations (constitué de Monsieur Christian Moretti, Président, et Monsieur Jean-Pierre Richard, administrateur représentant permanent de Dynaction) est chargé de s'assurer de la cohérence des rémunérations des principaux dirigeants ainsi que des cadres faisant partie du Comité de Direction. Il examine le cas échéant les projets d'attribution des options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux collaborateurs du Groupe. A ce titre, le comité des rémunérations du 30 juillet 2008, bénéficiant d'une délégation du Conseil d'Administration de ce même jour, a fixé la liste des bénéficiaires et les modalités y afférentes d'un programme d'attribution d'actions gratuites (47 000 actions dont 16 000 sous condition de résultat d'exploitation consolidé courant minimum en 2009) et d'options de souscription d'actions nouvelles (40 000 actions au prix de 6 euros).

Dynaction SA

Le Groupe a mis en place, auprès des directions comptables de l'ensemble de ses filiales, un outil de consolidation commun. Il permet notamment d'établir dans des délais rapides et de façon fiable les informations comptables et financières consolidées.

Tous les dossiers juridiques et fiscaux sont suivis par la Direction Générale en collaboration avec des conseils extérieurs.

Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

L'élaboration de l'information comptable et financière est réalisée par la Direction comptable en étroite collaboration avec le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

La Direction comptable a pour responsabilité :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes utilisés pour établir les comptes ;
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé ;
- le contrôle de la production des éléments comptables et financiers.

Les comptes consolidés sont établis semestriellement. La consolidation des données comptables s'appuie sur un système informatique largement déployé. Un calendrier de consolidation est diffusé chaque semestre, permettant ainsi aux différents services comptables de s'organiser pour fournir les informations nécessaires dans les délais. Il est de la responsabilité des directeurs financiers des filiales de garantir la qualité de l'information financière remontée.

Le Président du Conseil d'Administration contrôle et se charge de la communication de l'information comptable et financière auprès des actionnaires.

Les Commissaires aux comptes sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes ; ils présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction générale ainsi qu'aux responsables comptables et financiers du Groupe à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle.

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Dans le cadre de la loi NRE, le Conseil d'Administration du 11 décembre 2002 a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. Un communiqué de presse en date du 22 janvier 2003, paru dans Les Échos, a informé les actionnaires de cette nouvelle structure de direction mise en place à partir de l'exercice 2003.

Depuis le 11 décembre 2002, Monsieur Christian Moretti est Président du Conseil d'Administration de Dynaction.

Depuis le 6 décembre 2005, Monsieur Philippe Delwasse est Directeur Général de Dynaction.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Dans le cadre des dispositions des articles L.233-32 et L.233-33 du Code de commerce, l'Assemblée Générale du 30 avril 2008 a donné au Conseil d'Administration, en cas d'offre publique visant la société, l'autorisation pour une durée de 18 mois d'émettre des bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société et leur attribution gratuite à tous les actionnaires.

Cette délégation de compétence permettrait au Conseil d'Administration, en cas d'utilisation, de rendre plus onéreuse la prise de contrôle.

Le montant maximum de l'augmentation de capital serait de 19 775 052 euros (non compris le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, le cas échéant, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société).

Par ailleurs, le crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 par PCAS (et par voie de conséquence les OBSAR d'un montant de 20 millions d'euros) deviendra intégralement et immédiatement exigible en cas de changement de contrôle.

Fait à Longjumeau, le 18 février 2009
Le Président du Conseil d'Administration

II. Annexes au Rapport de Gestion

2. Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009 : Ordre du jour et projets de résolutions

Ordre du jour

Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions
- Renouvellement de l'Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.225-209 du Code du Commerce
- Fixation du montant des jetons de présence
- Renouvellement du Mandat de M. Jean-Pierre Richard en qualité d'administrateur
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités

Du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes
- Renouvellement de l'Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions propres
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières, de quelque nature que ce soit, donnant droit à l'attribution de titres de créances
- Mise à jour des articles 21 et 23 des Statuts relatifs aux Assemblées d'Actionnaires
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités

Projets de résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires

aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes sociaux de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte de 2 349 787 euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe. L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39.4 du code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître une perte nette consolidée part du Groupe de 310 000 €. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice s'élevant à - 2 349 787 euros :

Origine du résultat à affecter	
Report à nouveau antérieur	208 124 €
Résultat de l'exercice	(2 349 787 €)
Affectation proposée	
Réserve légale	-
Report à nouveau	(2 141 663 €)

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, déclare approuver les termes dudit rapport et approuve ce rapport dans toutes ses parties et approuve successivement, dans les conditions du dernier alinéa de l'article L.225-40 du Code de commerce, chacune des conventions qui y sont relatées.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et aux dispositions d'application directe du règlement de la Commission Européenne n°2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions en vue:

- de leur attribution ou de leur vente (I) dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou (II) dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou (III) en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce dans le cadre de tout plan d'attribution gratuite d'actions, ou
- de l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie recon nue par l'Autorité des marchés financiers, ou
- de leur conservation pour leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché re connues et à la réglementation applicable, ou
- de leur remise dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conver sion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société ; ou
- de leur annulation.

Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la présente résolution est fixé à 10 % des actions composant le capital de la société, à quelque moment que ce soit, sachant que ce pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente assemblée, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2008, 329 584 actions.

Toutefois, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées à tout moment (y compris en période d'offre publique) et par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (à l'exclusion de l'utilisation d'options d'achat). La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à 20 € par action (hors frais).

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de 6 591 680 €.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2008. L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de décider et d'effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, fixe à la somme de 95 000 € le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre RICHARD est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue en 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Huitième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration en vue de l'exécution des décisions qui précèdent. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement des formalités.

II. Annexes au Rapport de Gestion

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 30 avril 2008.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en œuvre matériellement la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaire aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.228-92 du Code de Commerce décide de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter de la réunion de la présente assemblée, la compétence de procéder sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par appel public à l'épargne ou non, à l'émission, avec ou sans primes, de toutes valeurs mobilières, de quelque nature que ce soit, donnant droit directement ou par conversion, échange, remboursement, présentation de bon ou de toute autre manière autorisée par la loi, à l'attribution de titres de créance sur la Société. L'Assemblée Générale décide que le montant nominal maximal des émissions susceptibles d'être réalisées dans le cadre de la présente délégation est fixé à 20 000 000 €.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer, pour procéder aux émissions susvisées suivant les modalités qu'il arrêtera.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et statuant dans le cadre des dispositions des articles L.233-32 et L.233-33 du Code de commerce, en cas d'offre publique visant la société :

- délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'émission de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ;
- fixe le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice des bons à 19 775 052 €. Ce plafond est fixé indépendamment de tout autre plafond relatif aux émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société autorisées par la présente Assemblée Générale ou toute autre Assemblée Générale antérieure. Ces plafonds ne tiennent pas compte, du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, le cas échéant, conformément à la loi et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs des bons mentionnés ci-dessus ;
- fixe le nombre maximum de bons pouvant être émis à un nombre égal à celui des actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, pour :
 - procéder à l'émission et à l'attribution gratuite des bons, y surseoir ou y renoncer,
 - fixer les conditions d'exercice des bons, qui devront être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques des bons, et notamment le prix d'exercice ou les modalités de détermination du prix d'exercice ; les bons deviennent caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées,
 - et, d'une manière générale, fixer les conditions de toute opération décidée en vertu de la présente autorisation, constater la réalisation des augmentations de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette délégation de compétence sera valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le cadre des dispositions de l'article L.233-33 du Code de commerce, décide que toute mesure prise par le Conseil d'Administration, le Directeur Général ou l'un des directeurs généraux délégués, est expressément autorisée pour l'hypothèse d'une offre publique visant la société.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires et sur proposition du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 21 des statuts de la Société relatif à l'Admission aux Assemblées Générales, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« Article 21- Admission aux Assemblées »

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement, par mandataire ou par correspondance, quel que soit le nombre de ses actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles et aient fait l'objet d'un enregistrement comptable à son nom ou celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la Loi) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires et sur proposition du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 23 des statuts de la Société relatif aux Assemblées Générales, lequel sera désormais rédigé comme suit :

Article 23 - Pouvoirs des Assemblées Générales - Vote dans les Assemblées Générales - Quorum et majorité

Les assemblées d'actionnaires ordinaires, extraordinaires ou spéciales, statuant dans les conditions de quorum et de majorité

prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Les actionnaires peuvent assister et voter personnellement aux assemblées générales, voter par correspondance ou donner procuration selon les modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur décisions du Conseil d'Administration, les actionnaires peuvent également participer à l'Assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication, dans les conditions prévues par le Conseil d'Administration et selon les dispositions prévues par la réglementation en vigueur.

Si le Conseil d'Administration en décide ainsi lors de la convocation de l'assemblée, les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que, le cas échéant, les attestations de participation, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La saisie et la signature électronique par l'actionnaire du formulaire peuvent, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, être directement effectuées, le cas échéant sur le site Internet dédié mis en place par la société, par tout procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration et répondant aux conditions fixées par la réglementation en vigueur.

La date ultime de retour des bulletins de vote par correspondance et des procurations est fixée à trois jours avant la date de réunion de l'assemblée. Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abréger ce délai. Les formulaires électroniques de vote à distance et les instructions données par voie électronique comportant procuration, dès lors que le Conseil d'Administration en autorise l'utilisation, peuvent valablement parvenir à la société jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de la réunion de l'Assemblée.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

II. Annexes au Rapport de Gestion

3. Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations du capital

	Date de l'assemblée ayant donné délégation	Durée de validité (échéance)	Montant maximum autorisé (valeur nominale)	Utilisation de la délégation au cours d'un exercice précédent l'exercice écoulé	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice écoulé
Rachats d'actions propres	30/04/2008 (5 ^e résolution)	18 mois : 30/10/2009	10 % du capital	Sans objet	Aucune
Réduction du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	30/04/2008 (8 ^e résolution)	18 mois : 30/10/2009	10 % du capital par périodes de 24 mois	Sans objet	Aucune
Augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	30/04/2008 (9 ^e et 11 ^{ème} résolutions)	26 mois : 30/06/2010	18 millions d'euros	Sans objet	Aucune
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	30/04/2008 (10 ^e résolution)	26 mois : 30/06/2010	15 % de l'émission initiale	Sans objet	Aucune
Emission de Bons de Souscription d'actions en cas d'Offre publique visant la Société	30/04/2008 (13 ^{ème} résolution)	18 mois : 30/10/2009	En cas d'exercice de la totalité des bons : 100 % du capital	Sans objet	Aucune

4. Informations financières historiques

Le rapport annuel incorpore par référence les informations financières historiques relatives aux exercices clos les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007, ainsi que les rapports y afférents établis par les contrôleurs légaux.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour

l'exercice clos le 31 décembre 2006 figurent en pages 32 et suivantes du rapport annuel 2006.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurent en pages 49 et suivantes du rapport annuel 2007.



III. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008

1. Bilan consolidé au 31 décembre 2008
2. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008
3. Tableau des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2008
4. Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2008
5. Notes annexes aux états financiers consolidés

III. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008

1. Bilan consolidé au 31 décembre 2008

ACTIF

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition	4	12 638	12 638
Autres immobilisations incorporelles nettes	5	2 695	3 550
Immobilisations corporelles nettes	6	71 982	80 814
Immobilisations financières	7	134	646
Participations dans les entreprises associées	8	2 308	2 178
Instruments financiers		-	-
Impôts différés	14	4 750	5 151
Total des actifs non courants		94 507	104 977
Actifs courants			
Stocks	9	47 299	50 761
Clients et comptes rattachés	10	28 380	29 400
Autres créances	11	12 255	10 906
Valeurs mobilières de placement	13	993	283
Trésorerie & équivalents de trésorerie	13	1 802	3 020
Total des actifs courants		90 729	94 370
Total actif		185 236	199 347

PASSIF

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Capitaux Propres			
Capital social		19 775	19 775
Primes d'émission		1 013	1 013
Report à nouveau et autres réserves consolidées		28 950	27 986
Ecart de conversion		(197)	259
Résultat de l'exercice - part du groupe		(310)	1 010
Capitaux propres - part du groupe		49 231	50 043
Intérêts minoritaires		23 673	24 196
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		72 904	74 239
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	12	7 384	7 666
Emprunts et dettes financières	13	46 764	55 881
Instruments financiers		1 270	243
Impôts différés	14	538	1 202
Total des passifs non courants		55 956	64 992
Passifs courants			
Partie court terme des provisions pour risques et charges	12	782	706
Partie court terme des emprunts et dettes financières	13	19 228	21 847
Fournisseurs et comptes rattachés	15	24 638	24 543
Autres dettes	16	11 728	13 020
Total des passifs courants		56 376	60 116
Total passif		185 236	199 347

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

2. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Chiffres d'affaires net		168 420	185 336
Achats consommés		(59 836)	(66 221)
Charges de personnel		(54 077)	(54 298)
Charges externes		(33 929)	(35 519)
Impôts et taxes		(5 264)	(5 634)
Dotations aux amortissements		(13 283)	(13 178)
Dotations aux provisions		(104)	180
Autres produits et charges d'exploitation		1 832	943
Résultat opérationnel courant		3 759	11 609
Autres produits et charges opérationnels	17	1 989	(3 225)
Résultat opérationnel		5 748	8 384
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		43	78
Coût de l'endettement financier brut		(4 669)	(5 141)
Coût de l'endettement financier net	18	(4 626)	(5 063)
Autres produits et charges financiers	18	(687)	(807)
Charge d'impôts	20	(733)	(572)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(296)	(46)
Résultat net avant résultat des activités destinées à être cédées		(594)	1 896
Résultat net d'impôt des activités destinées à être cédées		-	-
Résultat net total		(594)	1 896
Résultat net – Intérêts minoritaires		(284)	886
Résultat net – Part du Groupe		(310)	1 010
Résultat par action (en euros)			
- Nombre moyen pondéré de titres en circulation		3 071 704	3 071 704
- Résultat net total par action		(0,19)	0,62
- Nombre moyen pondéré et dilué de titres		3 071 704	3 071 704
- Résultat net total dilué par action		(0,19)	0,62

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

III. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008

3. Tableau des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2008

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net - part du Groupe	(310)	1 010
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	(284)	886
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	448	3 169
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	13 653	13 480
+/- Plus ou moins values de cessions	(1 791)	(52)
+ Coût de l'endettement financier net	4 626	5 063
+/- Charges d'impôts (y compris impôts différés)	733	572
+/- Incidence des des titres mis en équivalence	296	46
+/- Incidence des activités destinées à être cédées	-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	17 371	24 174
- Impôts versés	(841)	(1 410)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)		
- (Augmentation) diminution des stocks	4 002	5 523
- (Augmentation) diminution des clients	805	1 972
- Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	780	(3 039)
- (Augmentation) diminution des autres actifs/passifs	(3 958)	(3 803)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	18 159	23 417
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement d'investissements		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6 653)	(9 977)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 772	14
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(327)	(361)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	1 018	75
+/- Incidence des variations de périmètre (1)	(426)	(646)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(2 616)	(9 603)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	(292)
Augmentation (ou réduction) de capital en numéraire	-	35
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts (2)	968	55 704
- Remboursements d'emprunts (y compris location financement) (2)	(12 325)	(62 696)
- Intérêts financiers net versés (y compris location financement)	(4 626)	(5 063)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(15 983)	(12 309)
Incidence des variations de cours des devises	113	55
Variation trésorerie	(327)	1 560
Trésorerie à l'ouverture	(6 459)	(8 019)
Trésorerie à la clôture	(6 786)	(6 459)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(327)	1 560
Disponibilités	2 795	3 303
Découverts bancaires	(9 581)	(9 762)
Trésorerie selon le tableau de flux de trésorerie	(6 786)	(6 459)

(1) En 2008, impact des prises de participation complémentaires de PCAS dans le capital de Protéus. En 2007, impact de la prise de participation complémentaire de PCAS dans le capital de Protéus et impact de la cession de titres PCAS par Dynaction.

(2) En 2007, impact de l'évolution de la structure de l'endettement financier de PCAS (remboursement du solde de l'ancien crédit syndiqué, mise en place d'un nouveau crédit syndiqué de 36 millions d'euros sur une durée de 6 ans et émission d'OBSAR pour un montant net de frais de 19,3 millions d'euros).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4. Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2008

En milliers d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Ecart de conversion	Réserves et résultat consolidés	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 1^{er} janvier 2007	19 775	1 013	78	25 800	46 666	20 339	67 005
Opérations sur capital	-	-	-	2 294	2 294	1 092	3 386 *
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période (A)	-	-	-	1 010	1 010	886	1 896
Variations de périmètre (1)	-	-	-	-	-	1 844	1 844
Variation nette d'impôt de la juste valeur des instruments dérivés de couverture (2)	-	-	-	(108)	(108)	(51)	(159)
Variation et transfert en résultat des écarts de conversion (3)	-	-	181	-	181	86	267
Résultat enregistré directement en capitaux propres (B)=(1)+(2)+(3)	-	-	181	(108)	73	1 879	1 952
Total des produits et charges de la période (A)+(B)	-	-	181	902	1 083	2 166	3 249
Au 31 décembre 2007	19 775	1 013	259	28 996	50 043	24 196	74 239
Opérations sur capital	-	-	-	(26)	(26)	(12)	(38)
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période (A)	-	-	-	(310)	(310)	(284)	(594)
Variations de périmètre (1)	-	-	-	-	-	(2)	(2)
Variation nette d'impôt de la juste valeur des instruments dérivés de couverture (2)	-	-	-	(447)	(447)	(213)	(660)
Autres variations (3)	-	-	-	428	428	204	632**
Variation et transfert en résultat des écarts de conversion (4)	-	-	(457)	-	(457)	(216)	(673)
Résultat enregistré directement en capitaux propres (B)=(1)+(2)+(3)+(4)	-	-	(457)	(19)	(476)	(227)	(703)
Total des produits et charges de la période (A)+(B)	-	-	(457)	(329)	(786)	(511)	(1 297)
Au 31 décembre 2008	19 775	1 013	(198)	28 641	49 231	23 673	72 904

Le capital social est composé de 3 295 842 actions de 6 euros de nominal au 31 décembre 2008 (pas de variation par rapport au 31 décembre 2007). Dynaction détient également 224 138 actions propres (sans changement par rapport au 31 décembre 2007). Celles-ci sont enregistrées en diminution des capitaux propres consolidés du Groupe.

(*) intègre à hauteur de 1,3 million d'euros la composante Capitaux Propres de l'émission d'OBSAR finalisée par PCAS à la fin du premier semestre 2007 et pour 2 millions d'euros la contre partie de la charge correspondant à la mise en place des programmes d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions mis en place début 2007 et fin juillet 2008 par PCAS.

(**) homogénéisation des stocks de PCAS Finland aux méthodes comptables du Groupe dans le cadre de la mise en place du nouveau système d'information JD Edwards.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

III. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008

5. Notes annexes aux états financiers consolidés

1 – Faits marquants de l'exercice et postérieurs à la clôture

1.1 Faits marquants de l'exercice

1.1.1 Dynaction

Bezons

La cession de cet actif immobilier est intervenue fin juin 2008. Le prix de cession, soit 2 millions d'euros nets a été affecté comme convenu au remboursement de l'échéance 2008 de la dette de Dynaction. Cette opération a permis de dégager une plus value de 413 milliers d'euros dans les comptes consolidés.

SNC des Peupliers

La SNC des Peupliers a cédé début octobre 2008 l'immeuble de Boulogne (rue des Peupliers, ancien siège social) dont elle est devenue propriétaire. Cette cession, qui a dégagé une plus value de 618 milliers d'euros dans les comptes consolidés, a permis le remboursement à Dynaction du compte courant à hauteur de 1,1 million d'euros.

1.1.2 PCAS

Prise de participation complémentaire dans le capital de Protéus

La participation de PCAS dans le capital de Protéus a été portée à 39,5 %. PCAS détient des options lui permettant de monter à 49 %. Pour mémoire, Protéus, société de biotechnologie, développe une activité très prometteuse dans ses quatre domaines d'intervention qui sont : la santé, la chimie fine pharmaceutique, la bioénergie et l'environnement. Sa technologie unique lui permet d'attirer vers elle des grands clients internationaux sur des sujets d'intérêts mondiaux.

Création d'une filiale commerciale en Allemagne

Dans le cadre du développement de ses activités commerciales en Europe, une filiale commerciale a été créée en Allemagne, marché, jusqu'à présent, couvert à partir de la France. PCAS GmbH est chargée de superviser l'activité actuelle de chimie fine de spécialité sur ce territoire et d'en assurer le développement. PCAS GmbH couvre également l'Autriche, la Suisse et la Hollande. Celle-ci est opérationnelle depuis le 15 octobre 2008. PCAS réalise sur les territoires considérés un chiffre d'affaires d'environ 18 millions d'euros, que sa présence locale devrait faire progresser à la mesure du potentiel des marchés concernés.

Cession de titres de placement détenus par PCAS Finland

PCAS Finland a eu l'opportunité de céder au cours du premier semestre de l'exercice la totalité des titres de placement qu'elle détenait historiquement dans une société de droit Finlandais liée à la municipalité de Turku où celle-ci exerce ses activités. Le prix de cession de ces titres s'élève à environ 800 milliers d'euros et a permis de dégager une plus value nette d'impôt de 560 milliers d'euros enregistrée dans les autres produits et charges opérationnels.

Aucun autre événement notable pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de la société n'est intervenu au cours de l'année 2008.

1.2 Faits postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événement postérieur à la clôture susceptible d'affecter de façon significative les comptes du Groupe.

2 – Résumé des principaux principes et méthodes de consolidation

Les états financiers du Groupe Dynaction ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, telles qu'exposées ci-après.

Conformément aux règles IFRS en vigueur (IAS 20), le Crédit d'Impôt Recherche, venant antérieurement en réduction de la « charge d'impôts » a été, pour la première fois au 31 décembre 2007, enregistré en « autres produits ». Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève respectivement à 2,2 millions d'euros en 2008 et, 0,8 million d'euros en 2007.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire en 2008 (voir tableau ci-après), n'ont pas d'incidence ou pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009 ou postérieurement (voir tableau ci-après) n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe. L'incidence de l'application éventuelle de ces normes n'est pas connue à ce jour.

Tableau récapitulatif des nouvelles normes, interprétations et amendements aux normes publiées

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire en 2008

IFRIC 11	- Actions propres et transactions intra-Groupe
IFRIC 12	- Concessions de services
IFRIC 14	- Limite des avantages économiques liés au sur-financement du régime et obligations de financement minimum

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009 ou postérieurement

IAS 1 Révisée	- Présentation des états financiers
Amendements IAS 23	- Coûts d'emprunt
IFRS 8	- Segments opérationnels
IFRS 3 Révisée	- Regroupement d'entreprise (phase 2)
IAS 27 Révisée	- Etats financiers consolidés et individuels
Amendements IFRS 2	- Conditions d'acquisition des droits et annulations
Amendements IAS 32	- Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation
IFRIC 13	- Programme de fidélisation des clients

2.1 Périmètre et critères de consolidation

Critères de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent en intégration globale les comptes de PCAS SA et des filiales qu'elle contrôle. La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels effectivement exerçables ou convertibles à la date de clôture.

Les joint-ventures qui sont contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31, Participations dans des coentreprises.

Les sociétés sur lesquelles PCAS SA exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les sociétés sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle (exclusif, conjoint) ou l'influence notable est transféré au Groupe.

Les résultats des sociétés acquises (ou cédées) en cours d'exercice sont retenus dans le compte de résultat consolidé pour la période postérieure à la date d'acquisition (ou antérieure à la date de cession).

Périmètre

Dénominations	Adresses	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Numéro SIREN
PCAS CHIMIE FINE					
Produits Chimiques Auxiliaires de Synthèse	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	67,79 %	67,79 %	IG	622 019 503
VLG Chem	35, av Jean Jaurès - 92390 Villeneuve la Garenne	67,79 %	67,79 %	IG	452 678 212
Expansia	Route d'Avignon - 30390 Aramon	67,79 %	67,79 %	IG	403 135 080
PCAS Finland	Messukentänkatu 8 - 20210 Turku - Finlande	67,79 %	67,79 %	IG	
Société Béarnaise de Synthèse	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	67,79 %	67,79 %	IG	407 724 426
Saint-Jean Photochimie	725 Trotter Street - St Jean sur Richelieu - Canada	67,79 %	67,79 %	IG	
PCAS America Inc.	208 Third ST. Hoboken - NJ 07030 - USA	67,79 %	67,79 %	IG	
Dauphin Participations	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	67,79 %	67,79 %	IG	424 481 729
PCAS Pharma	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	67,79 %	67,79 %	IG	487 842 130
PCAS GmbH	Im Trutz 55 - 60 322 Frankfurt - Allemagne	67,79 %	67,79 %	IG	
PCAS Biosolution	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	50,00 %	47,26 %	MEQ	487 842 940
Protéus	Allée Graham Bell - 33000 Nîmes	39,5 %	26,74 %	MEQ	418 623 138
SNC des Peupliers	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	100,00 %	100,00 %	IG	380 331 660
Comed	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	100,00 %	100,00 %	IG	379 028 871
Médiascience International	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	100,00 %	100,00 %	IG	428 614 812

Méthode de consolidation :
 IG : Intégration globale
 MEQ : Mise en Equivalence

III. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008

Société exclue du périmètre

Société	Siège social	Numéro SIREN
CELLIER	73 160 Aix les Bains	745 620 286

Depuis 1992, la société CELLIER n'est plus consolidée car elle a été mise en redressement judiciaire le 28 décembre 1992.

Transactions Internes

Les soldes et les transactions entre sociétés du Groupe ainsi que les profits latents résultant de transactions internes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes résultant de transactions entre sociétés du Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Intérêts minoritaires

En application de la norme IAS 27, le groupe tient compte de la détention résultant d'options croisées d'achat et de vente avec un minoritaire sur des titres du groupe dans le calcul des pourcentages d'intérêts.

En l'attente d'une interprétation IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été provisoirement retenu en application des normes IFRS en vigueur :

- lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat d'une participation minoritaire est comptabilisé en dette financière pour la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente ou de l'engagement ferme de rachat à une date fixée à l'avance, par contrepartie des intérêts minoritaires et, pour le solde, en capitaux propres ;
- la variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement des capitaux propres, sauf l'effet de désactualisation qui est comptabilisé en « autres charges financières » ;
- à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-passées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en dette financière nette est contre-passé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

2.2 Recours à des estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux normes IFRS, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs ainsi que les informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent

le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes, notamment dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

2.3 Conversion des créances et des dettes en devises

Les états financiers ont été établis en Euros.

Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises autres que l'euro sont converties au cours du jour de la transaction.

Les créances et les dettes en devises autres que l'euro sont converties en fin de période au taux de clôture, à l'exception des soldes faisant l'objet d'une couverture de change. Les pertes et gains de change latents sont constatés en résultat au cours de la période.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leur comptabilité dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Les actifs et passifs sont convertis en euro au cours de la date du bilan. Les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté sur une ligne distincte des capitaux propres.

La conversion des comptes de la société St-Jean Photochimie Inc. a été effectuée sur les bases suivantes :

CAD/EUR	Taux de clôture (bilan)	Taux moyen (résultats)
31 décembre 2008	0,5883	0,6413
31 décembre 2007	0,6921	0,6813

La conversion des comptes de la société PCAS America Inc. a été effectuée sur les bases suivantes :

USD/EUR	Taux de clôture (bilan)	Taux moyen (résultats)
31 décembre 2008	0,7185	0,6799
31 décembre 2007	0,6793	0,7297

Conformément à l'option proposée par la norme IFRS 1 et retenue par le Groupe, les écarts de conversion accumulés au 1^{er} janvier 2004 ont été réintégrés dans les réserves consolidées.

2.4 Regroupement d'entreprises

2.4.1 Méthode de comptabilisation initiale

La méthode de l'acquisition est utilisée pour tout regroupement d'entreprises réalisé par le Groupe :

- A la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises est le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de

capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise ; plus tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

- Le coût du regroupement d'entreprises est ensuite alloué en reconnaissant les actifs, les passifs et les passifs éventuels assumés de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation selon IFRS 3. La portion du coût du regroupement d'entreprises non affectée aux actifs et passifs identifiables est comptabilisée en écart d'acquisition.

2.4.2 Ecarts d'acquisition

Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Après sa comptabilisation initiale, un écart d'acquisition positif n'est pas amorti mais soumis à un test de dépréciation. L'écart d'acquisition est inscrit au bilan à son coût diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur. Un test de dépréciation est effectué une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur de cet écart d'acquisition.

Pour réaliser le test, les écarts d'acquisition sont affectés par Unités Génératrices de Trésorerie (ou UGT), identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées, et du secteur d'activité.

La valeur d'utilité est calculée sur la base des flux de trésorerie opérationnels futurs, représentant la meilleure estimation par la direction de l'ensemble des conditions économiques dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité (cf. note 2.2). Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation, ...).

Des tests de valeur pour les écarts d'acquisition par unité génératrice de trésorerie sont mis en œuvre dans l'ensemble du groupe selon les modalités suivantes :

- taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement, soit 9,5 %,
- business plans à 5 ans,
- extrapolation des flux au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance de 2 %.

En cas d'identification de perte de valeur, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'écart d'acquisition à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur constatée et comptabilisée n'est jamais reprise.

Une variation de 0,5 % du taux d'actualisation retenu pour ces tests de dépréciation ne conduirait à reconnaître aucune perte de valeur au 31 décembre 2008.

2.5 Autres immobilisations incorporelles

2.5.1 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels, ou à leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie sont amorties sur cette durée. Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur. Une provision pour dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

Le Groupe n'a pas d'immobilisation incorporelle dont la durée d'utilité est indéfinie.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à chaque exercice. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

Brevets	20 ans
Logiciels	1 à 5 ans

2.5.2 Frais de recherche et développement internes

Les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants définis par la norme IAS 38 est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention du Groupe d'achever le projet,
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

Aucun frais de développement ne remplissant les critères d'inscription à l'actif mentionnés ci-dessus, ces derniers sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Dans le cadre d'opérations de regroupement d'entreprises passées, le Groupe n'a par ailleurs pas identifié de projet de recherche et développement à comptabiliser séparément en tant qu'actif.

III. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation comprend tous les coûts directement attribuables à sa création ou à son acquisition, et à son transfert jusqu'à son lieu d'exploitation pour sa mise en état de fonctionnement de la manière prévue par la direction, et ne comprend pas les coûts d'emprunts.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles ont été comptabilisées selon l'approche par composants qui prévoit une comptabilisation distincte des éléments d'actif ayant des durées d'utilité différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces dépenses iront au Groupe et que le coût peut être évalué de façon fiable. Toutes les autres dépenses ultérieures sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Lorsque les coûts de démantèlement correspondent aux critères de la norme IAS 37, ils font l'objet d'une provision et sont comptabilisés en contrepartie d'une augmentation du coût d'entrée de l'immobilisation. A ce jour, Dynaction n'a aucune obligation actuelle de démanteler ses installations toujours en exploitation, et n'a donc aucune provision au titre des coûts de démantèlement incorporés au coût d'entrée de ses immobilisations.

L'amortissement des immobilisations principales est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

Constructions	10 à 25 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

La méthode de la réévaluation à la juste valeur n'a pas été retenue par le groupe.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

2.7 Contrats de location

2.7.1 Contrats de location-financement

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans les autres dettes à long terme. Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat sur la durée du contrat de location.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles (cf. § 2.6 de cette note relative aux immobilisations corporelles).

2.7.2 Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

2.8 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. Les bases de calcul tiennent compte des perspectives de consommation future et, le cas échéant, des risques liés aux variations des prix sur le marché.

2.9 Créances Clients

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. En cas de paiement différé significatif consenti à des conditions plus avantageuses que celles du marché, les créances sont alors comptabilisées à la valeur actualisée des sommes à recevoir, éventuellement minorées d'une provision pour dépréciation.

S'il y a une indication objective de dépréciation ou s'il existe un risque que le Groupe ne puisse pas collecter tous les montants contractuels aux dates fixées dans l'échéancier contractuel, une provision pour dépréciation est comptabilisée au compte de résultat. Cette provision est égale à la différence entre le montant inscrit au bilan et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables, actualisée au taux d'intérêt effectif.

2.10 Instruments Financiers

Le groupe a choisi d'appliquer au 1^{er} janvier 2004 les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers.

a) Actifs financiers

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

b) Passifs financiers

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à leur coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu net des coûts liés à l'emprunt ; postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les primes d'émission et de remboursement ainsi que les frais d'émission d'emprunts sont ainsi déduits de la dette financière, puis amortis de manière actuarielle sur la durée de l'emprunt.

c) Instruments dérivés de taux

Les instruments dérivés (swaps de taux d'intérêts et tunnels) sont reflétés au bilan à leur juste valeur.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres au sein des réserves consolidées. Les pertes ou profits latents préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat (paiement de l'échéance de remboursement de l'emprunt) et enregistrés dans le coût de l'endettement financier net. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période.

Si l'instrument dérivé n'est pas désigné comme couverture, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

2.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités comprennent essentiellement les comptes de caisse et les soldes bancaires disponibles.

2.12 Actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession

Les actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession sont présentés sur une ligne distincte du bilan et valorisés au plus faible de leur valeur nette comptable ou de leur juste valeur nette des frais de cession, et leur amortissement cesse à compter de la date de classement dans cette catégorie.

2.13 Capitaux propres

Les actions propres de Dynaction, notamment celles acquises dans le cadre de programmes de rachat, viennent en déduction des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé lors de l'achat, la cession, l'émission, la dépréciation ou l'annulation d'actions propres.

Les coûts de transaction directement imputables aux actions rachetées dans le cadre de programmes de rachat sont également déduits du total des capitaux propres.

Les dividendes versés par le Groupe sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.14 Traitement des impôts différés

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale. Ceux-ci sont calculés sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable.

Les impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales votés ou quasi-votés à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporaires se résorberont.

Les impôts différés actifs ne sont constatés que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

III. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au niveau du groupe PCAS en 2005. PCAS, Expansia, Dauphin Participation, PCAS Pharma et la Société Béarnaise de Synthèse constituent un groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt.

2.15 Provisions

2.15.1 Engagements de retraite et assimilés

Les indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi non financés sont provisionnés sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetés.

Cette évaluation actuarielle est déterminée annuellement à la date de clôture à partir de formules basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires, de la revalorisation des rentes, d'inflation des coûts médicaux et d'une actualisation des sommes à verser. Le taux à appliquer pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de la clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Pour la détermination de la charge de retraite de la période, le Groupe amortit les gains ou pertes actuariels si ces gains ou pertes actuariels nets non reconnus excèdent 10 % du montant le plus élevé entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs de couverture du régime concerné selon la méthode du corridor. Cet amortissement est réalisé sur la durée résiduelle d'activité moyenne prévisionnelle des salariés.

Expansia couvre son engagement par des actifs gérés par des fonds extérieurs.

2.15.2 Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

2.16 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 (Paiements fondés sur des actions) les services reçus des salariés relatifs à l'octroi de plan d'options doivent être comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres. La charge correspond à la juste valeur des options attribuées, laquelle est comptabilisée linéairement au compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans.

Le dernier plan autorisé par l'Assemblée Générale et les plans antérieurs entrant dans l'exception IFRS 1, n'ont pas été valorisés par le Groupe.

Aucune option n'a été consentie à des mandataires sociaux au cours des exercices 2007 et 2008.

	Attribution n°5
Date de l'Assemblée Générale	4 mars 2002
Date du Conseil d'Administration	25 février 2004
Nombre total d'actions pouvant être rachetées	5 % du nombre d'actions composant le capital lors de l'Assemblée
Nombre de salariés concernés	4
Point de départ d'exercice des options	25 février 2004
Date d'échéance des options	25 février 2010
Prix de souscription (en euros)	18,54
Nombre total d'options attribuées au 31 décembre 2008	60 359
Nombre actions achetées au 31 décembre 2008	-
Dont nombre d'options consenties aux mandataires sociaux	-
Dont nombre d'options consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux	60 359
Nombre d'actions achetées au 31 décembre 2008	-

2.17 Reconnaissance du revenu

Les revenus provenant de la vente de produits et services du groupe sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que les services ont été rendus. Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nette des avantages accordés aux clients.

2.18 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les résultats de réalisations et dépréciations d'actifs, les coûts de restructurations, la charge relative aux plans d'attribution d'actions gratuites mis en place début 2007 et fin juillet 2008, ainsi que, lors d'une acquisition, toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis.

2.19 Résultat financier

Le résultat financier comprend principalement le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, et les autres charges et produits financiers.

2.20 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

2.21 Informations sectorielles

En raison de l'organisation interne du Groupe, les axes de présentation pour les informations sectorielles sont les branches d'activités pour l'axe primaire et les zones géographiques pour l'axe secondaire.

2.22 Facteurs de risques

Les informations relatives aux facteurs de risques identifiés par la société sont communiquées dans le paragraphe 4.3 du rapport de gestion du groupe Dynaction.

Les informations relatives aux facteurs de risques couverts par la norme IFRS 7, à savoir les risques de marchés et le risque de crédit, sont détaillées respectivement dans les paragraphes 4.3.3 et 4.3.4 du rapport de gestion du groupe Dynaction.

3 – Variations de périmètre de consolidation

Une filiale commerciale, PCAS GmbH, a été créée en Allemagne (cf. faits marquants de l'exercice). Le capital social a été souscrit à 100 % par PCAS.

Au cours de l'exercice 2008, PCAS a procédé à une prise de participation complémentaire dans le capital de Protéus, portant sa participation de 32,5 % à 39,5 %. Cette prise de participation complémentaire n'a pas d'incidence sur la méthode de consolidation de Protéus (mise en équivalence).

4 - Ecart d'acquisition

En milliers d'euros	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant brut	Dépréciation	Montant net
PCAS	4 703	-	4 703	4 703	-	4 703
Expansia	7 935	-	7 935	7 935	-	7 935
PCAS Finland	2 334	(2 334)	-	2 334	(2 334)	-
Total général	14 972	(2 334)	12 638	14 972	(2 334)	12 638

5 - Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31 décembre 2007	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements(*)	31 décembre 2008
Concessions et brevets	5 994	389	(5)	-	-	1 811	8 189
Autres immobilisations incorporelles	1 899	-	(84)	-	-	(1 811)	4
Montant Brut	7 893	389	(89)	-	-	-	8 193
Concessions et brevets	(4 328)	(1 173)	3	-	-	-	(5 498)
Autres immobilisations incorporelles	(15)	-	15	-	-	-	-
Amortissements	(4 343)	(1 173)	18	-	-	-	(5 498)
Concessions et brevets	1 666	(784)	(2)	-	-	1 811	2 691
Autres immobilisations incorporelles	1 884	-	(69)	-	-	(1 811)	4
Montant net	3 550	(784)	(71)	-	-	-	2 695

(*) Concerne la mise en place généralisée du nouveau système d'information JD Edwards au sein du Groupe, dont la mise place est intervenue au 1^{er} janvier 2008.

III. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008

6 - Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31 déc. 2007	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31 déc. 2008
Terrains	10 620	-	(762)	-	(11)	-	9 847
Crédit-bail immobilier	6 195	-	(1 821)	-	-	-	4 374
Constructions	56 651	653	(3 294)	-	(334)	227	53 903
Installations techniques	125 222	3 456	(179)	-	(1 199)	1 238	128 538
Crédit-bail mobilier	937	155	-	-	-	-	1 092
Immobilisations en cours	1 716	1 310	-	-	-	(1 240)	1 786
Autres immobilisations corporelles	10 742	690	(150)	-	(88)	(225)	10 969
Montant Brut	212 083	6 264	(6 206)	-	(1 632)	-	210 509
Terrains	(554)	(61)	-	-	-	-	(615)
Crédit-bail immobilier	(3 392)	(92)	946	-	-	-	(2 538)
Constructions	(23 859)	(2 328)	2 362	-	160	5	(23 660)
Installations techniques	(94 816)	(8 783)	174	-	1 013	(5)	(102 417)
Crédit-bail mobilier	(771)	(123)	-	-	-	-	(894)
Autres immobilisations incorporelles	(7 877)	(754)	144	-	84	-	(8 403)
Amortissements	(131 269)	(12 141)	3 626	-	1 257	-	(138 527)
Terrains	10 066	(61)	(762)	-	(11)	-	9 232
Crédit-bail immobilier	2 803	(92)	(875)	-	-	-	1 836
Constructions	32 792	(1 675)	(932)	-	(174)	232	30 243
Installations techniques	30 406	(5 327)	(5)	-	(186)	1 233	26 121
Crédit-bail mobilier	166	32	-	-	-	-	198
Immobilisations en cours	1 716	1 310	-	-	-	(1 240)	1 786
Autres immobilisations incorporelles	2 865	(64)	(6)	-	(4)	(225)	2 566
Montant net	80 814	(5 877)	(2 580)	-	(375)	-	71 982

7 - Immobilisations financières

En milliers d'euros	31 déc. 2007	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31 déc. 2008
Autres participations *	6 473	-	-	-	-	-	6 473
Créances rattachées à des participations *	2 987	-	(2 987)	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	36	-	(36)	-	-	-	-
Prêts	6 828	327	(55)	-	-	-	7 100
Autres immobilisations financières	609	-	(482)	-	-	-	127
Montant Brut	16 933	327	(3 560)	-	-	-	13 700
Autres participations *	(6 473)	-	-	-	-	-	(6 473)
Créances rattachées à des participations *	(2 987)	-	2 987	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	(6 827)	(327)	61	-	-	-	(7 093)
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	(16 287)	(327)	3 048	-	-	-	(13 566)
Autres participations *	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations *	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	36	-	(36)	-	-	-	-
Prêts	1	-	6	-	-	-	7
Autres immobilisations financières	609	-	(482)	-	-	-	127
Montant net	646	-	(512)	-	-	-	134

* Concerne uniquement la société exclue du périmètre de consolidation, voir note 2.1.

8 – Participations dans les entreprises associées

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Protéus (1)	2 273	2 145
PCAS Biosolution (2)	35	33
Total	2 308	2 178

(1) Protéus, détenue à 39,5 % est consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

L'entrée dans le périmètre de consolidation de cette société en 2007 et la prise de participation complémentaire de l'exercice 2008, ont généré un écart d'acquisition global de 2 390 milliers d'euros.

(2) PCAS Biosolution, filiale commune (50/50) entre PCAS et Protéus, est consolidée selon la méthode de mise en équivalence conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31.

Raison Sociale	Actifs	Passifs hors CP	Résultat IFRS	Pourcentage d'intérêt au 31 déc. 2008
Protéus	3 925	4 197	(314)	26,7 %
PCAS Biosolution	1 136	1 086	18	47,3 %

9 - Stocks et en-cours

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Matières premières et autres approvisionnement	13 666	14 696
En-cours de production et Produits finis	40 561	43 453
Marchandises	813	1 040
Montant brut	55 040	59 189
Matières premières et autres approvisionnement	(1 085)	(1 041)
En-cours de production et Produits finis	(6 656)	(7 387)
Marchandises	-	-
Provisions pour dépréciation	(7 741)	(8 428)
Matières premières et autres approvisionnement	12 581	13 655
En-cours de production et Produits finis	33 905	36 066
Marchandises	813	1 040
Montant net	47 299	50 761

En milliers d'euros	31 déc. 2007	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Ecart de conversion	Autres mouvements	31 déc. 2008
Provisions pour dépréciation	8 428	1 886	(2 638)	(23)	88	7 741

La reprise de provision pour dépréciation de stocks correspond à hauteur de 2 millions d'euros à la destruction de stocks antérieurement entièrement dépréciés.

10 - Clients et comptes rattachés

Les créances clients ont une échéance à moins d'un an.

10.1 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Clients et comptes rattachés	28 421	29 442
Provision pour créances douteuses	(41)	(42)
Total	28 380	29 400

10.2 Clients et comptes rattachés ventilés par devises

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Clients et comptes rattachés en euros	23 133	25 724
Clients et comptes rattachés en dollars	4 977	3 520
Clients et comptes rattachés en autres devises	270	156
Total	28 380	29 400

11 - Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit aux 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 :

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Créances sur l'état	9 741	8 078
Autres créances	2 038	2 015
Charges constatés d'avance	476	813
Total	12 255	10 906

Les créances sur l'état intègrent des créances de carry-back de PCAS SA pour un montant de 2 millions d'euros. Elles intègrent également à hauteur de 4,7 millions d'euros des créances liées au Crédit d'Impôt Recherche de PCAS SA et d'Expansia. L'ensemble de ces créances seront encaissées en 2009 dans le cadre de la loi de finance rectificative pour 2008, qui donne aux entreprises la possibilité de demander à l'administration fiscale française leur remboursement anticipé.

III. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008

12 - Provisions

Provisions pour risques et charges

Le détail et les variations des provisions pour risques et charges sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Provisions pour retraite et autres avantages au personnel	5 120	5 074
Provision pour médailles du travail	728	717
Provision pour frais de santé	1 145	1 072
Autres provisions pour risques et charges	1 173	1 509
Total	8 166	8 372
Ventilation courant / non courant		
Non - courant	7 384	7 666
Courant	782	706
Montant imputé au compte de résultat au titre :		
- des prestations de retraite	133	381
- des frais de santé	73	93

En milliers d'euros	31 déc. 2007	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	31 déc. 2008
Provisions pour retraite et autres avantages au personnel	5 074	492	(402)	(44)	-	5 120
Provision pour médailles du travail	717	26	(15)	-	-	728
Provision pour frais de santé	1 072	73	-	-	-	1 145
Autres provisions pour risques et charges	1 509	331	(162)	(505)	-	1 173
Total	8 372	922	(579)	(549)	-	8 166

Provisions pour retraites

Les engagements de retraites sont évalués selon la méthode décrite dans la note 2.15.1 de l'annexe.

Cette évaluation prend en compte :

- le statut, l'âge et l'ancienneté acquise par chaque salarié,
- l'âge prévisible de départ à la retraite (63 ans pour les cadres et 61 ans pour les non cadres pour la France),
- le taux de rotation estimé par tranche d'âge,
- le salaire moyen mensuel individuel, incluant les primes et gratifications, majoré des charges sociales patronales,
- le taux de revalorisation prévisionnel des salaires,
- le taux d'actualisation de l'engagement projeté à la date de départ,
- les tables de mortalité publiées à l'échelle nationale (Insee 2007 pour la France).

Prestations de retraite

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Valeur actualisée des obligations financées	5 133	4 769
Juste valeur des actifs du régime	(818)	(960)
	4 315	3 809
Coût des services passés non financés	(244)	(264)
Pertes actuarielles non reconnues	989	1 382
Actif inscrit au bilan	60	147
Passif inscrit au bilan	5 120	5 074

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Coût des services rendus	265	309
Coût financier	260	256
Rendement attendu des actifs du régime	(53)	(51)
Coût des services passés	20	23
Amortissement des gains et pertes actuariels	(44)	(76)
Prestations payées directement par l'employeur	(402)	(312)
Prestations remboursées à l'employeur	87	149
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel	133	298

Les variations du passif inscrit au bilan sont indiquées ci-après :

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
A l'ouverture	5 074	4 925
Reprises sur provisions	-	-
Cotisations au fonds d'assurance	-	-
Total de la charge imputée au compte de résultat	133	298
Prestations remboursées à l'employeur	(87)	(149)
Variations de périmètre	-	-
A la clôture	5 120	5 074

La variation de la valeur des engagements est la suivante :

En milliers d'euros	2008	2007
Valeur totale des engagements au 1^{er} janvier	(3 809)	(4 487)
Coût des services rendus	(265)	(309)
Coût de l'actualisation	(260)	(256)
Rendement attendu des actifs	53	51
Gains ou (pertes) actuariels	(349)	1 029
Prestations payées	402	312
Prestations remboursées	(87)	(149)
Sortie de périmètre	-	-
Valeur totale des engagements au 31 décembre	(4 315)	(3 809)

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Taux d'actualisation	6 %	5,48 %
Taux d'augmentation futur des salaires cadres	3 %	3 %
Taux d'augmentation futur des salaires non cadres	2,5 %	2,5 %

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque territoire.

La répartition par nature des actifs du régime est la suivante :

En milliers d'euros	2008	2007
Actif en Euros	574	574
Obligations en Euros	53	80
Obligations en Dollars US	-	-
Actions Europe	127	204
Actions Etats-Unis	40	65
Actions Autres Pays	24	37
Total des actifs du régime	818	960

La variation des actifs du régime est la suivante :

En milliers d'euros	2008	2007
Valeur de marché des fonds investis au 1^{er} janvier	960	1 130
Rendement des fonds	(143)	(2)
Intérêts crédités	25	29
Dotations	49	-
Prestations payées	(73)	(197)
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	818	960

Provisions médailles du travail

Sont provisionnées ici les médailles du travail à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur présence dans chacune des sociétés françaises du Groupe.

Provision frais de santé

Cette provision couvre les engagements relatifs aux clauses particulières d'un contrat frais de santé de PCAS SA.

Une augmentation de 1 point de base des taux d'évolution des coûts médicaux aurait pour conséquence une augmentation corrélative des charges au titre des frais de santé de 11 milliers d'euros.

III. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008

13 - Endettement Net

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Dettes à long terme (hors part court terme)		
Emprunts obligataires	18 006	17 563
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	27 947	36 351
Dettes financières / contrats de location-financement	149	1 382
Réserve de participation des salariés	225	350
Autres emprunts et dettes financières	437	235
Total dettes long terme	46 764	55 881
Dettes à court terme		
Part court terme des emprunts et dettes financières à moyen et long terme	9 148	10 264
Part court terme des dettes financières / contrats de location-financement	331	1 095
Concours bancaires courants	9 578	9 759
Part court terme de la réserve de participation des salariés	-	166
Part court terme des autres emprunts et dettes financières	47	31
Intérêts courus	124	532
Total dettes court terme	19 228	21 847
Total dette brute	65 992	77 728
Valeurs mobilières de placement	993	283
Disponibilités	1 802	3 020
Total dette nette	63 197	74 425

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme intègrent à hauteur de 18 millions d'euros la composante dette de l'OBSAR émise à la fin du premier semestre 2007.

Les emprunts à moyen terme sont garantis à hauteur de 31,8 millions d'euros par des nantissements de titres de participations (voir note 21).

Les dettes bancaires de St-Jean Photochimie sont assorties de diverses garanties sur les actifs de la société. Ces dettes bancaires s'élèvent à 1,9 million d'euros au 31 décembre 2008 contre 0,9 million d'euros au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2008, la valeur de marché des valeurs mobilières de placement ressort à 1 million d'euros.

Echéances des dettes à long et court terme

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
A moins de 6 mois	15 428	17 435
Entre 6 et 12 mois	3 797	4 413
Entre 1 et 5 ans	46 167	51 801
A plus de 5 ans	600	4 079
Total	65 992	77 728

Dettes financières ventilées par taux

En milliers d'euros	Taux fixe 31 déc. 2008	Taux variable 31 déc. 2008	Total 31 déc. 2008
Emprunts obligataires	18 006	-	18 006
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	2 262	34 833	37 095
Dettes financières / contrats de location-financement	297	183	480
Autres emprunts et dettes financières	817	9 594	10 411
Total	21 382	44 610	65 992

Dans le cadre d'une politique de gestion du risque de taux ayant pour objectif de se couvrir contre les risques de hausse des taux, le Groupe a eu recours aux instruments financiers suivants :

	Taux échangés	Montants (en milliers d'euros)	Termes
Swap à taux fixe de 4,675 %	EURIBOR 3 mois	29 500	04/2013

Après couverture, la part des dettes à taux fixe représente 77 % au 31 décembre 2008 (76 % au 31 décembre 2007).

Le taux moyen d'intérêt s'établit au 31 décembre 2008 à 6,53 % (6,17 % au 31 décembre 2007).

Une augmentation de un point de base des taux d'intérêts court terme aurait eu en 2008 pour conséquence une augmentation corrélative des charges financières du Groupe de 151 milliers d'euros.

Les sommes dues au titre du crédit syndiqué de 29,5 millions d'euros sont assorties de ratios tels que décrits en note 21 de l'annexe.

Par ailleurs, dans le contexte de crise économique et financière actuelle, où les résultats de PCAS ne permettent pas le versement de dividendes et où le cours de bourse de PCAS est jugé trop faible pour justifier toute cession de titres, la Direction de la société a proposé un nouvel échéancier de remboursement du solde du Crédit Moyen Terme de 1,9 million d'euros.

14 – Impôts différés

	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Provisions réglementées	(2 914)	(2 898)
Déficits reportables	5 262	5 290
Autres retraitements	1 864	1 557
Total	4 212	3 949

Voir explications complémentaires en note 20.

15 - Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an.

15.1 Fournisseurs et comptes rattachés ventilés par nature

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Fournisseurs et comptes rattachés	23 110	21 388
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	1 528	3 155
Total	24 638	24 543

15.2 Fournisseurs et comptes rattachés ventilés par devises

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Fournisseurs et comptes rattachés en euros	22 918	22 596
Fournisseurs et comptes rattachés en dollars	1 515	1 514
Fournisseurs et comptes rattachés en autres devises	205	433
Total	24 638	24 543

16 - Autres dettes

Les autres dettes s'analysent comme suit au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 :

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Dettes fiscales	1 845	1 893
Dettes sociales	8 290	9 366
Autres dettes	1 196	1 570
Produits constatés d'avance	397	191
Total	11 728	13 020

17 - Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
+/- values de cessions d'actifs non courants corporels ou incorporels	1 030	(1)
+/- values de cessions d'actifs financiers	760	52
Programme d'attribution d'actions gratuites	54	(2 041)
Coûts des licenciements économiques	(11)	(995)
Provision pour litiges et/ou indemnités	-	(240)
Autres	156	-
Total	1 989	(3 225)

18 – Résultat financier

18.1 Coût de l'endettement financier net

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Résultat de cession des valeurs mobilières de placement	43	78
Résultat des couvertures de taux et de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
Coûts de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêts sur opérations de financement	(4 669)	(4 581)
Résultat des couvertures de taux et de change sur endettement financier brut	-	(560)
Total	(4 626)	(5 063)

18.2 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers intègrent principalement en 2008 les effets des retraitements IFRS relatifs à l'évaluation des emprunts au coût amorti (522 milliers d'euros) ainsi que l'abandon de créance consenti par PCAS SA en faveur de PCAS Biosolution (356 milliers d'euros). En 2007, ils intégraient principalement l'abandon de créance consenti par PCAS SA à PCAS Biosolution (540 milliers d'euros).

19 – Information sectorielle

En raison de l'organisation interne du Groupe, les axes de présentation pour les informations sectorielles sont les branches d'activités pour l'axe primaire et les zones géographiques pour l'axe secondaire.

Ventilation par secteur d'activité

En milliers d'euros	Synthèse pharma	Chimie fine de spécialité	Autres	Total
31 décembre 2008				
Chiffres d'affaires	101 325	67 095	-	168 420
Résultat opérationnel courant	5 247	(693)	(795)	3 759
31 décembre 2007				
Chiffres d'affaires	109 402	75 934	-	185 336
Résultat opérationnel courant	7 296	4 663	(350)	11 609

Ventilation des immobilisations par zones géographiques et monétaires

En milliers d'euros	France	Finlande	Canada	Total
31 décembre 2008				
Ecarts d'acquisition	12 638	-	-	12 638
Autres immobilisations incorporelles	2 588	107	-	2 695
Immobilisations corporelles	60 020	9 694	2 268	71 982
31 décembre 2007				
Ecarts d'acquisition	12 638	-	-	12 638
Autres immobilisations incorporelles	3 311	239	-	3 550
Immobilisations corporelles	68 636	9 572	2 606	80 814

En milliers d'euros	Euro	Dollar Canadien	Total
31 décembre 2008			
Ecarts d'acquisition	12 638	-	12 638
Autres immobilisations incorporelles	2 695	-	2 695
Immobilisations corporelles	69 714	2 268	71 982
31 décembre 2007			
Ecarts d'acquisition	12 638	-	12 638
Autres immobilisations incorporelles	3 550	-	3 550
Immobilisations corporelles	78 208	2 606	80 814

III. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008

20 – Charge d'impôts sur le résultat

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Impôts courants	(841)	(1 410)
Impôts différés	108	838
Total	(733)	(572)

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Résultat net avant impôts	139	2 468
Impôt théorique (34,43 %)	(48)	(850)
Engagement de rachat d'intérêts minoritaires	(38)	(36)
Pertes fiscales : activation (non activation)	(1 744)	109
Autres différences permanentes	96	(127)
Crédit d'impôts recherche	766	263
Différence de taux d'imposition étranger	36	29
Autres retraitements	199	40
Charges d'impôts sur le résultat	(733)	(572)

Les impôts différés constatés au bilan se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31 déc. 2007	Impact résultat	Effets de change	Variation de périmètre	Autres	31 déc. 2008
Immobilisations	(261)	(127)	66	-	-	(322)
Stocks	(344)	(27)	2	-	(222)	(591)
Provisions	(934)	53	-	-	-	(881)
Autres différences temporaires	198	235	(39)	-	350	744
Reports déficitaires	5 290	(28)	-	-	-	5 262
Montant brut	3 949	106	29	-	128	4 212

La charge d'impôt théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

Les actifs d'impôts sur reports déficitaires sont constatés dans des sociétés dont les business plans permettent de s'assurer de l'existence d'une charge d'impôt future à un horizon moyen terme.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable avant cinq ans s'élèvent respectivement à 7 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 5,4 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les déficits fiscaux reportables et non utilisés représentent une économie potentielle d'impôts de 12,3 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 10,6 millions d'euros au 31 décembre 2007 (dont 11,6 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 9,9 millions d'euros au 31 décembre 2007 concernent les filiales françaises).

Les business plans réactualisés au cours de l'exercice 2008 et utilisant des hypothèses d'actualisation identiques à celles retenues pour les tests sur les écarts d'acquisition, ont conduit dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité, à maintenir le montant des impôts différés actifs sur les reports déficitaires à leur valeur du 31 décembre 2007 soit 5,3 millions d'euros (dont 4,5 millions d'euros pour les filiales françaises et 0,8 million d'euros pour la filiale finlandaise). Dans ces deux pays, les déficits fiscaux sont indéfiniment reportables.

21 - Engagements hors bilan

Nantissement des titres de Participations

Nantissement des titres de participations relatif au crédit moyen terme de 1,9 million d'euros souscrit par Dynaction :

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du crédit	Nombre d'actions	% capital nanti
PCAS	03/05/2004	03/05/2009	1 659 445	13 %

Nantissement des titres de Participations relatifs au crédit syndiqué de 29,5 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007.

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du crédit	Nombre d'actions	% capital nanti
Expansia	26/06/2007	18/04/2013	603 480	100 %
VLG Chem	26/06/2007	18/04/2013	3 179 867	85 %
PCAS Finland	26/06/2007	18/04/2013	25 000	100 %

Risques d'exigibilité des dettes financières (covenants)

Les sommes dues au titre du crédit syndiqué de 29,5 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 deviendraient exigibles en cas de non respect d'un des ratios financiers suivants pour chacune des dates de test indiquées dans le tableau figurant ci-dessous :

Date de test	Ratio de levier (R1)	Ratio de gearing (R2)	Ratio de couverture des frais financiers (R3)
30 juin 2007	$R1 \leq 3,75$	$R2 \leq 1,30$	$R3 \geq 4,50$
31 décembre 2007	$R1 \leq 3,50$	$R2 \leq 1,20$	$R3 \geq 4,50$
30 juin 2008	$R1 \leq 3,25$	$R2 \leq 1,10$	$R3 \geq 5,00$
31 décembre 2008	$R1 \leq 3,00$ porté à 3,50*	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$ ramené à 3,75*
30 juin 2009	$R1 \leq 3,00$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
31 décembre 2009	$R1 \leq 3,00$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
30 juin 2010	$R1 \leq 2,75$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
31 décembre 2010	$R1 \leq 2,75$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
30 juin 2011	$R1 \leq 2,75$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
31 décembre 2011	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
30 juin 2012	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
31 décembre 2012	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$

* La baisse de l'activité enregistrée par le groupe PCAS au cours du second semestre 2008 et son impact négatif attendu sur la rentabilité opérationnelle de cet exercice a conduit la Direction de la société à demander à son pool bancaire un aménagement du seuil des ratios de levier (ratio inférieur ou égal à 3,5 au 31 décembre 2008) et de couverture des Frais Financiers (ratio supérieur ou égal à 3,75 au 31 décembre 2008).

Cette demande a été acceptée en date du 22 décembre 2008. Il a par ailleurs été convenu avec le pool bancaire de réexaminer les seuils des ratios des échéances ultérieures au cours du 1^{er} semestre 2009.

Définitions Financières

R1 : « ratio de Levier » désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur l'EBE.

R2 : « ratio de Gearing » désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur les capitaux propres.

R3 : « ratio de Couverture des Frais Financiers » désigne le ratio de l'EBE sur le coût de l'Endettement Financier Net.

« **Capitaux Propres** » désigne le montant des capitaux propres de l'ensemble consolidé tel qu'il figure dans le bilan consolidé du Groupe, augmenté des actions auto-détenues.

« **Dette Financière Nette** » désigne la Dette Financière, - diminuée du montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie, tel qu'il figure à l'actif du bilan consolidé du groupe ; - diminuée du montant des valeurs mobilières de placement, tel qu'il figure à l'actif du bilan consolidé du groupe ; - diminuée des actions auto-détenues.

« **EBE** » désigne le montant du résultat opérationnel courant, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe : - augmenté du montant des dotations aux amortissements, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe ;

III. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008

- augmenté du montant des dotations aux provisions, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe ;
- augmenté du montant des charges liées aux avantages au personnel sous forme d'attribution d'actions gratuites ou de stocks options.

« **Coût de l'Endettement Financier Net** » désigne le coût de l'endettement financier tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

Les ratios, déterminés sur la base des comptes 2008 sont respectés (3,28 pour le ratio de levier ; 0,85 pour le ratio de gearing ; et 4,34 pour le ratio de couverture des frais financiers).

Engagements donnés liés à l'activité courante

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Garanties données aux banques	31 780	41 117
Ventes de devises à terme	16 279	3 945
Achats de devises à terme	1 532	-
Autres produits de couverture	2 203	-
Redevances de crédit-bail non échues	783	2 598
Autres nantissements et hypothèques	1 860	2 763
Total	54 437	50 423

L'évolution des engagements en 2008 correspond principalement à la couverture par anticipation d'une partie de l'exposition nette de la société au dollar US pour l'année 2009, à savoir 11,8 millions de dollars US de ventes à terme au cours moyen de 1,3374 dollar US et 3 millions de dollars US d'autres produits de couverture au cours moyen de 1,3618 dollar US.

Droit individuel à la formation (DIF)

Le droit individuel à la formation a été institué en France par la loi du 4 mars 2004. Il a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un mois d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Les dépenses engagées au titre du DIF sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont exposées.

Le volume d'heures de formation cumulées par les entités française du Groupe, correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés, s'élève au 31 décembre 2008 à 64 590 heures (le volume d'heures n'ayant pas donné lieu à demande s'élevant à 63 137).

Autres engagements donnés

Dans le cadre de la cession de sa participation dans CMD en fin d'année 2005, Dynaction a apporté des garanties usuelles à l'acquéreur. Le montant maximum de ces garanties est plafonné à 2 100 000 euros (franchise de 300 000 euros).

Ces garanties expirent :

- le 31 décembre 2009 pour tout préjudice en relation avec des taxes,

- le 31 décembre 2007 pour tout autre préjudice.

Une réclamation relative à un litige commercial a été émise postérieurement au 31 décembre 2007, donc contestée, pour un montant de 1,3 million d'euros.

PCAS SA s'est engagé à acquérir – à première demande à compter de Juin 2009 – les 15% demeurant détenus par Aventis-Sanofi dans VLG Chem. Le prix d'acquisition s'élèvera à 2,4 millions d'euros diminués des éventuels dividendes reçus par Aventis-Sanofi depuis la création de VLG Chem.

Cet engagement est d'ores et déjà pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe PCAS au titre des retraitements sur engagements de rachat d'intérêts minoritaires.

PCAS Finland bénéficie d'une facilité de découvert bancaire de 4 millions d'euros garantie par PCAS SA pour la part excédant 1,5 million d'euros. PCAS a également accordé à NORDEA BANK une caution de 2,9 millions d'euros dans le cadre du crédit de 4 millions d'euros accordé par cet établissement à PCAS Finland pour l'acquisition de l'ensemble immobilier où celle-ci exerce ses activités industrielles sur le site de Turku. NORDEA BANK bénéficie par ailleurs, de la part de PCAS Finland, d'une hypothèque sur cette usine dont elle a assuré le financement (4,8 millions d'euros).

Par ailleurs, dans le soucis de sécuriser l'approvisionnement en acroléine du groupe, PCAS a été amenée à se porter garant du règlement par sa filiale SBS des factures dues au titre de la fourniture en acroléine à concurrence d'un montant maximum de 600 000 €.

Dans le cadre de la cession de sa participation dans Créapharm au cours du dernier trimestre 2005, PCAS a apporté des garanties usuelles à l'acquéreur. L'ensemble de ces garanties est partagé avec les autres vendeurs (50 % par PCAS) et le montant maximum est plafonné à 4 560 000 euros pour les vendeurs (franchise de 100 000 euros), soit 2 280 000 euros pour PCAS.

Ces garanties expirent :

- le 30 janvier 2009 pour toute perte résultant d'un redressement ou d'un passif social, fiscal ou douanier ;
- le 31 décembre 2006, pour toute autre perte.

Au cours de l'année civile 2006, le cessionnaire a mis en jeu la garantie d'actif et de passif à plusieurs reprises mais, au 31 décembre 2008, le montant total des réclamations reste en deçà de la franchise dont bénéficie notre société. Il convient de préciser que durant la même période, d'autres réclamations (non chiffrées à ce jour), ont été faites à titre conservatoire au titre de la garantie d'actif et de passif.

Dans le cadre de la cession de 50,1 % de sa participation détenue dans PCF intervenue en fin d'exercice 2006, PCAS a consenti une garantie de passif couvrant :

- d'éventuels passifs sociaux et fiscaux non révélés ayant leur origine dans des faits antérieurs au 30 juin 2006 (garantie expirant le 31 décembre 2009),

- d'éventuels passifs environnementaux dont l'origine serait antérieure au 9 novembre 2006 et que la société PCF se verrait obligée d'indemniser ou de dépolluer en application de la réglementation applicable à cette date et uniquement dans l'hypothèse d'une continuation de l'exploitation (garantie expirant dans un délai de 5 ans à compter de cette date, soit le 8 novembre 2011, montant plafonné à 1 million d'euros et franchise de 200 milliers d'euros pour toute indemnité éventuelle due après le 31 décembre 2009).

A ce jour, PCAS n'a constaté aucun litige susceptible d'entraîner la mise en jeu de cette garantie. Il convient également de préciser que, par jugement en date du 25 novembre 2008, le tribunal de Commerce d'Aubenas a prononcé la liquidation judiciaire de PCF.

Enfin, conformément aux termes de l'article 3.1 du « protocole » signé entre PCAS et Protéus le 10 juillet 2006 ainsi que de l'article 2 de la « convention de compte courant » signée entre PCAS, PCAS Biosolution et Protéus le 4 août 2006, PCAS s'engage à abandonner avant la clôture de chaque exercice, le montant des avances en compte courant accordées à PCAS Biosolution à hauteur de la moitié de la perte d'exploitation de l'exercice.

Engagements reçus

L'abandon de créance de 896 milliers d'euros consenti par PCAS en faveur de PCAS Biosolution au titre des exercices 2006, 2007 et 2008 est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune définie par l'article 4 de la « convention de compte courant » signée entre PCAS, PCAS Biosolution et Protéus le 4 août 2006.

Les lignes de crédits autorisées et non utilisées par le groupe à la date de clôture se montent à 1,7 million d'euros.

Au 31 décembre 2008, le groupe avait par ailleurs la possibilité d'utiliser des mobilisations de créances à hauteur de 11,3 millions d'euros.

22 – Effectif moyen

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Cadres	185	184
Agents de maîtrise	389	400
Ouvriers	458	473
Total	1 032	1 057

23 – Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et de développement, incluant les amortissements des matériels dédiés à cette activité, a été intégralement comptabilisé en charges de l'exercice pour un montant de 11,7 millions d'euros en 2008 (montant de 12,5 millions d'euros en 2007).

24 – Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées

avec les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique (voir c)).

Les principaux postes sont les suivants :

a) Avec les sociétés non consolidées, co-entreprises et entreprises associées

Compte de résultat

En milliers d'euros	2008	2007
Revenus :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	32	174
Coût des ventes :		
- Filiales non consolidées	2	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	404	546

Bilan

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Actifs :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	3 240	2 640
Dettes financières / (créances financières) :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	-	-
Autres passifs :		
- Filiales non consolidées	5	432
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	10	5

b) Rémunération des dirigeants

(Administrateurs de Dynaction et PCAS et membres du comité exécutif de PCAS)

En milliers d'euros	2008	2007
Rémunérations au titre du mandat social	-	-
Jetons de présence	476	398
Rémunérations au titre du contrat de travail	802	764
Avantages en nature	23	10
Actions gratuites et stocks-options	122	1 461
Indemnités de départ	-	-
Charges sur engagements de retraite*	9	(2)
Rémunérations totales	1 432	2 631

* Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut la charge normale de l'exercice ainsi que la charge d'intérêts

III. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008

25 – Litiges

Deux procédures à l'encontre de tiers faisant suite à des prêts accordés à ceux-ci dans le cadre de la reprise de sociétés du Groupe et non remboursés à ce jour, malgré les dépassements d'échéance, sont toujours en cours. Ces créances correspondantes sont entièrement provisionnées.

En date du 16 juillet 2008, PCAS a fait l'objet d'une assignation pour de prétendus manquements contractuels dans l'exécution d'un contrat commercial comportant des demandes d'indemnisation pour de prétendus préjudices pour un total de 8,4 millions d'euros. A ce stade de la procédure et de l'analyse juridique du dossier mené en étroite collaboration avec les conseils de l'entreprise, il a été décidé de ne pas constituer de provision à ce titre.

Par décision du tribunal de Commerce d'Evry en date du 7 janvier 2009, les sociétés PCAS et PCF ont fait l'objet d'une condamnation solidaire à l'encontre d'un ancien agent américain de la société PCF. Le montant de la condamnation dont il a été demandé l'exécution provisoire s'élève à un montant total hors intérêts de 135 milliers d'euros. Ce jugement étant contesté pour de nombreuses raisons de droit devant la Cours d'appel de Paris, il a été décidé de ne pas constituer de provision à ce titre.

Il n'existe actuellement aucun autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé une incidence sensible sur la situation financière du groupe PCAS, son activité, son résultat ou son patrimoine ainsi que de ses filiales.



IV. Comptes sociaux au 31 décembre 2008

1. Bilan au 31 décembre 2008
2. Compte de résultat au 31 décembre 2008
3. Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2008
4. Annexe aux comptes sociaux

IV. Comptes sociaux au 31 décembre 2008

1. Bilan au 31 décembre 2008

ACTIF

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Immobilisations corporelles	2	-	2 033
Immobilisations financière	3	50 708	52 900
Total actif immobilisé		50 708	54 933
Créances clients et comptes rattachés	9.1	-	30
Autres créances et comptes de régularisation	9.1	696	2 561
Valeurs mobilières de placement	5	972	263
Disponibilités		180	124
Total actif circulant		1 848	2 978
Total actif		52 556	57 911

PASSIF

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Capital	6.1	19 775	19 775
Primes d'émission, de fusion, d'apport, écarts de réévaluation		1 055	1 055
Ecart de mise en équivalence	6.2	22 224	22 621
Réserve légale		1 459	1 448
Autres réserves		7 879	7 879
Report à nouveau		208	-
Résultat de l'exercice		(2 350)	219
Capitaux propres	6	50 250	52 997
Provisions pour risques et charges	7	304	470
Provisions		304	470
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	9.2	1 904	4 269
Emprunts et dettes financières divers	9.2	-	56
Dettes d'exploitation	9.2	98	101
Autres dettes et comptes de régularisation	9.2	-	18
Dettes		2 002	4 444
Total passif		52 556	57 911

2. Compte de résultat au 31 décembre 2008

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires net		45	45
Autres produits		117	215
Charges d'exploitation			
Autre achats et charges externes		(354)	(513)
Impôts, taxes et versements assimilés		(31)	(44)
Charges de personnel		(85)	(101)
Dotations aux amortissements		(83)	(163)
Dotations aux provisions		-	-
Autres charges		(155)	(240)
Résultat d'exploitation		(546)	(801)
Opérations en commun- Perte supportée		(166)	(177)
Résultat financier	11.1	(1 728)	41
Résultat courant avant impôt		(2 440)	(937)
Résultat exceptionnel	11.2	90	1 156
Impôt sur les bénéfices		-	-
Résultat net		(2 350)	219

IV. Comptes sociaux au 31 décembre 2008

3. Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2008

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Trésorerie nette à l'ouverture		
Disponibilités (y compris valeurs mobilières de placement)	387	406
Dettes financières à court terme	(6)	(2)
Total	381	404
Opérations d'exploitation		
Résultat net	(2 350)	219
Amortissements	83	163
Variation des provisions	1 809	(135)
Moins (Plus) valeurs sur cessions d'immobilisations	(90)	(911)
Capacité d'autofinancement	(548)	(664)
Variation du besoin en fonds de roulement	1 875	366
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 327	(298)
Opérations d'investissements		
investissements corporels	-	-
investissements financiers	(327)	(259)
Cessions d'immobilisation (1)	2 186	1 968
Incidence des restructuration (apports fusions)	-	-
Flux de trésorerie provenant des investissements	1 859	1 709
Opérations de financement		
Augmentation des capitaux propres	-	-
Dividendes versés	-	-
Souscriptions d'emprunts et dettes financières	-	2
Remboursements d'emprunts et dettes financières	(2 419)	(1 436)
Flux des opérations provenant des opérations financières	(2 419)	(1 434)
Variation de trésorerie	767	(23)
Trésorerie nette à la clôture		
Disponibilités (y compris valeurs mobilières de placement)	1 152	387
Dettes financières à court terme	(4)	(6)
Total	1 148	381

- (1) En 2007 impact de la cession de titres PCAS
En 2008 impact de la cession de l'actif immobilier de Bezons

4. Annexe aux comptes sociaux

Préambule

Le total du bilan au 31 décembre 2008 concerné par la présente annexe s'élève à 52 556 milliers d'euros. Le compte de résultat dégage une perte de 2 350 milliers d'euros.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 18 février 2009.

Faits marquants de l'exercice

Bezons

La cession de cet actif immobilier est intervenue fin juin 2008. Le prix de cession, soit 2 millions d'euros nets a été affecté comme convenu au remboursement de l'échéance 2008 de la dette de Dynaction. Cette opération a permis de dégager une plus value de 90 milliers d'euros dans les comptes sociaux.

SNC des Peupliers

La SNC des Peupliers a cédé début octobre 2008 l'immeuble de Boulogne (rue des Peupliers, ancien siège social) dont elle est devenue propriétaire. Cette cession a permis le remboursement à Dynaction du compte courant à hauteur de 1,1 million d'euros. Le résultat de 385 milliers d'euros dégagé par cette cession apparaîtra dans les comptes de Dynaction lors de son affectation au cours de l'exercice 2009.

Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements économiques sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Constructions – installations générales	5 %
Matériels de transport	25 %
Matériels de bureau, informatique et mobilier	de 10 à 33 %
Mobiliers de bureau	10 %

1.2 Titres de participation

Depuis l'exercice 1995, conformément à l'option prévue par la loi 85-11 du 3 janvier 1985, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont comptabilisés suivant la méthode d'évaluation par équivalence, qui consiste à substituer à leur coût d'acquisition la part qu'ils représentent dans les capitaux propres des sociétés contrôlées majorée des écarts d'acquisition. La variation annuelle de la quote-part globale de capitaux propres représentative de ces titres ne constitue pas un élément de résultat ; elle est inscrite en capitaux propres au poste « Ecart d'équivalence ». Lorsque l'écart d'équivalence devient négatif, une provision pour dépréciation globale est dotée par le compte de résultat. Le périmètre d'application de la méthode est homogène avec le périmètre de consolidation.

Les capitaux propres des sociétés concernées sont déterminés sur la base des principes comptables retenus pour la consolidation préparée conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Lorsqu'il existe des risques particuliers non traduits par la prise en compte de la quote-part des capitaux propres de la société contrôlée de manière exclusive, une provision pour risque est constituée conformément aux principes généraux.

Les titres de participation des sociétés non contrôlées de manière exclusive figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'usage, si celle-ci est inférieure. La valeur d'usage est appréciée au cas par cas, en fonction de différents critères comme la valeur boursière, l'actif net réévalué, le résultat net et d'autres éléments d'appréciation des sociétés concernées.

1.3 Actions propres

Les actions propres détenues à la clôture de l'exercice en vue de l'attribution aux salariés dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions, de la régularisation des cours et de l'affectation à la réalisation éventuelle d'opérations financières sont évaluées au cours moyen du dernier mois de l'exercice. Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas d'un écart négatif entre le prix d'achat et le cours moyen de décembre.

Les actions en voie d'annulation sont maintenues au prix d'achat.

IV. Comptes sociaux au 31 décembre 2008

1.4 Facteurs de risques

Les informations relatives aux facteurs de risques identifiés par la société sont communiquées dans le paragraphe 4.3 du rapport de gestion du groupe Dynaction.

Note 2 – Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31 déc. 2007	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2008
Terrains	762	-	(762)	-
Constructions - Installations générales	1 924	-	(1 924)	-
Matériels de transport	35	-	-	35
Matériel de bureau, informatique et mobilier	77	-	(74)	3
Montant brut	2 798	-	(2 760)	38
Terrains	-	-	-	-
Constructions - Installations générales	(653)	(83)	736	-
Matériels de transport	(35)	-	-	(35)
Matériel de bureau, informatique et mobilier	(77)	-	74	(3)
Montant des amortissements et provisions	(765)	(83)	810	(38)
Terrains	762	-	(762)	-
Constructions - Installations générales	1 271	(83)	(1 188)	-
Matériels de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	-	-	-	-
Montant des immobilisations corporelles nettes	2 033	(83)	(1 950)	-

Les cessions d'immobilisations corporelles correspondent à la cession de l'actif immobilier de Bezons (cf. faits marquants de l'exercice).

Note 3 – Immobilisations financières

En milliers d'euros	31 déc. 2007	Augmentations	Diminutions	31 déc. 2008
Participations évaluées par équivalence	49 838	-	(397)	49 441
Autres participations	6 471	-	-	6 471
Créances rattachées à des participations	2 287	-	(2 287)	-
Autres titres immobilisés	5 722	-	-	5 722
Prêts et autres immobilisations financières	6 919	327	(146)	7 100
Montant brut	71 237	327	(2 830)	68 734
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Autres participations	(6 471)	-	-	(6 471)
Créances rattachées à des participations	(2 287)	-	2 287	-
Autres titres immobilisés	(2 752)	(1 710)	-	(4 462)
Prêts et autres immobilisations financières	(6 827)	(327)	61	(7 093)
Montant des dépréciations	(18 337)	(2 037)	2 348	(18 026)
Participations évaluées par équivalence	49 838	-	(397)	49 441
Autres participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	2 970	(1 710)	-	1 260
Prêts et autres immobilisations financières	92	-	(85)	7
Montant des immobilisations financières nettes	52 900	(1 710)	(482)	50 708

Les autres titres immobilisés correspondent aux 224 138 actions propres détenues par Dynaction. Ces actions propres ont fait l'objet en 2008 d'une provision pour dépréciation complémentaire d'un montant de 1 710 milliers d'euros, calculée sur la base du cours moyen du mois de décembre de l'action, soit 5,62 euros.

3.1 Provisions pour dépréciation

Une provision est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût d'acquisition.

3.2 Participations mises en équivalence

En milliers d'euros	31 déc. 2007	Augmentation	Diminution	Variation de la valeur d'équivalence	31 déc. 2008
Participations évaluées par équivalence	49 838	-	-	(397)	49 441 *

* détail en note 4

Il s'agit des variations relatives notamment aux résultats consolidés des participations, après déduction des dividendes versés au cours de l'exercice.

3.3 Autres participations et créances rattachées

Ces postes concernent exclusivement la société Cellier, mise en redressement judiciaire, et sont totalement provisionnés depuis 1992.

La diminution des créances rattachées correspond à la constatation de l'irrécouvrabilité de la créance sur Cellier, compensée par une reprise de provision d'égale montant.

3.5 Autres titres immobilisés

En milliers d'euros	31 déc. 2007	Augmentation	Annulation	31 déc. 2008
Actions propres destinées au 4 ^{ème} plan d'option d'achat d'actions réservé au personnel *	51	-	(51)	-
Actions propres destinées au 5 ^{ème} plan d'option d'achat d'actions réservé au personnel *	1 451	-	-	1 451
Autres actions propres détenues	4 220	51	-	4 271
Total	5 722	51	(51)	5 722

* voir note 16

3.6 Prêts et autres immobilisations financières

Ce poste comprend principalement des prêts accordés dans le cadre de la reprise de société du Groupe pour un montant de 7 093 milliers d'euros. Ces prêts sont entièrement provisionnés.

Note 4 – Filiales et participations

En milliers d'euros								
Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autre que le capital	Quote-part de Capital détenu (%)	Valeur nette réévaluée des titres	Prêts et avances consentis par la société non remboursés	Chiffre d'affaires 2008	Bénéfices ou pertes 2008	Dividendes perçus en 2008
PCAS 91160 Longjumeau	13 000	60 910 *	67,79	50 125	-	168 420 *	(883) *	-
SCM COMED 91160 Longjumeau	38	(72)	100,00	(34)	40	-	(8)	-
SNC DES PEUPLIERS 91160 Longjumeau	117	(228)	100,00	(111)	74	-	385	-
MEDIASCIENCE 91160 Longjumeau	200	(739)	100,00	(539)	539	-	(2)	-
Total				49 441				
CELLIER 73100 Aix les Bains	2 287	-	59,73	-	-	-	-	-

* données consolidées

IV. Comptes sociaux au 31 décembre 2008

Note 5 – Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	31 déc. 2007	Augmentations	Diminutions	31 déc. 2008
Sicav monétaires	263	2 129	(1 420)	972

Pour les titres cotés et les SICAV monétaires, la valeur historique est comparée à la valeur d'inventaire (cours du 31 décembre). Des provisions sont éventuellement constituées.

Note 6 – Capitaux propres

6.1 Composition du capital social

Le capital est composé de 3 295 842 actions.

Un droit de vote double est attribué après quatre ans d'inscription nominative.

Dynaction détient 224 138 actions propres.

En milliers d'euros	31 déc. 2008
Capitaux propres au 31 décembre 2007	52 997
Variation de l'écart de mise en équivalence	(397)
Résultat de l'exercice 2008	(2 350)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	50 250

6.2 Ecart de mise en équivalence

En milliers d'euros	31 déc. 2007	Variation	31 déc. 2008
Ecart de mise en équivalence	22 621	(397)	22 224

Note 7 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31 déc. 2007	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31 déc. 2008
Autres provisions pour risques et charges	470	-	(166)	304
Totaux	470	-	(166)	304

La reprise de l'exercice correspond à la provision de la perte 2007 de la SNC des Peupliers affectée au cours de l'année 2008. Le solde de 304 milliers d'euros concerne un litige ancien qui n'a pas évolué depuis plusieurs années.

Note 8 – Charges à payer

La récapitulation, par nature, des dettes et charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

En milliers d'euros	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Intérêts courus	4	4
Fournisseurs et comptes rattachés	66	74
Provisions pour congés payés	1	1
Etat - charges à payer	2	1
Totaux	73	80

Note 9 – Etat des échéances des créances et des dettes

9.1 Créances

En milliers d'euros	Montant brut	2008 A un an au plus	A plus d'un an	2007 Montant brut
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	-	-	-	2 287
Prêts et autres immobilisations financières	7 100	7	7 093	6 919
Total	7 100	7	7 093	9 206
Actif circulant				
Clients et comptes rattachés	-	-	-	30
Autres créances	662	662	-	2 520
Total	662	662	-	2 550
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	34	34	-	41
Total	34	34	-	41
Totaux	7 796	703	7 093	11 797

Les prêts et autres immobilisations financières à plus d'un an sont intégralement provisionnés.

Les autres créances incluent principalement les avances en compte courant consenties aux sociétés du Groupe. Elles sont à mettre en relation avec les contributions des sociétés concernées de la note 4.

9.2 Dettes

En milliers d'euros	Montant brut	2008 A un an au plus	A plus d'un an	2007 Montant brut
Dettes financières				
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit				
- à deux ans maximum à l'origine	4	4	-	6
- à plus de deux ans à l'origine	1 900	1 900	-	4 263
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	-	-	-	56
Total	1 904	1 904	-	4 325
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	68	68	-	79
Dettes fiscales et sociales	14	14	-	22
Autres dettes	16	16	-	-
Total	98	98	-	101
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance	-	-	-	18
Total	-	-	-	18
Totaux	2 002	2 002	-	4 444

Dans le contexte de crise économique et financière actuelle, où les résultats de PCAS ne permettent pas le versement de dividendes et où le cours de bourse de PCAS est jugé trop faible pour justifier toute cession de titres, la Direction de la société a proposé un nouvel échéancier de remboursement du solde du Crédit Moyen Terme de 1,9 million d'euros.

Note 10 – Entreprises liées

10.1 Bilan

En milliers d'euros	Montants bruts
Participations évaluées par mise en équivalence	49 441
Autres participations	6 471
Autres créances	654
Autres dettes	17

10.2 Compte de résultat

En milliers d'euros	Produits	Charges
Chiffre d'affaires	45	-
Autres achats et charges externes	-	4

Note 11 – Notes sur le compte de résultat

11.1 Analyse du résultat financier

En milliers d'euros	2008	2007
Produits des autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé et autres intérêts et produits assimilés	328	263
Reprises de provisions	2 514	399
Produits nets sur cessions de V.M.P.	11	25
Total des produits financiers	2 853	687
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 037	425
Intérêts des emprunts	196	221
Pertes sur créances liées à des participations	2 287	-
Autres charges financières	61	-
Total des charges financières	4 581	646
Résultat financier	(1 728)	41

Les reprises et dotations de l'exercice concernent :

En milliers d'euros	Reprises	Dotations
Provisions sur les actions propres détenues	-	1 710
Provisions risques filiales	166	-
Provisions dépréciation des créances rattachées à des participations	2 287	-
Provisions dépréciation des prêts	61	327
Total	2 514	2 037

La constatation de l'irrecouvrabilité totale de la créance de la société Cellier (en cours de liquidation) pour un montant de 2 287 milliers d'euros a été compensée par une reprise de provision pour dépréciation d'égal montant.

Une provision complémentaire pour dépréciation de 1 710 milliers d'euros a été constatée sur les actions propres détenues (évaluation au cours moyen de décembre de l'action).

11.2 Analyse du résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2008	2007
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	485
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 040	1 895
Reprises sur provisions exceptionnelles	-	160
Total des produits exceptionnels	2 040	2 540
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	400
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 950	984
Total des charges exceptionnelles	1 950	1 384
Résultat exceptionnel	90	1 156

Les produits et charges exceptionnels sur opération en capital concernent la cession de l'actif immobilier de Bezons intervenue à la fin du premier semestre.

Note 12 – Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

12.1 Décalages certains ou éventuels (actif)

En milliers d'euros	31 déc. 2007	Variations	31 déc. 2008
Autres provisions pour risques et charges	258	-	258
Provision perte SNC des Peupliers	166	(166)	-
Autres (écarts sur valeurs liquidatives des OPCVM)	(1)	(1)	(2)
Déficits restants à reporter	10 301	652	10 953
Total	10 724	485	11 209
Impôts société correspondant	3 692		3 859

12.2 Charges non déductibles et réintégrations temporaires

En milliers d'euros	31 déc. 2007	Variations	31 déc. 2008
Provisions pour dépréciation sur actions propres	2 752	1 710	4 462
Total	2 752	1 710	4 462
Impôts société correspondant	948		1 536

Note 13 – Engagements financiers

13.1 Engagements donnés

En milliers d'euros	2008	2007
Garanties données aux banques sous forme de nantissements de titres <small>(valeurs des lignes de crédit disponibles et nanties, garanties à 120%)</small>	2 280	5 117
Hypothèques et nantissements	-	1 820
Retraites	5	4
Total	2 285	6 941

IV. Comptes sociaux au 31 décembre 2008

Des garanties avaient été données au crédit bailleur de la SNC des Peupliers concernant l'immeuble de Boulogne. Cet actif a été cédé début octobre 2008.

Par ailleurs, il convient de noter que des garanties de passif ont été accordées dans le cadre de la cession de la société Médiascience en janvier 2002 et de la cession de CMD en décembre 2005.

Dans le cadre de la cession de sa participation dans CMD en fin d'année 2005, Dynaction a apporté des garanties usuelles à l'acquéreur. Le montant maximum de ces garanties est plafonné à 2 100 000 euros (franchise de 300 000 euros).

Ces garanties expirent :

- le 31 décembre 2009 pour tout préjudice en relation avec des taxes,
- le 31 décembre 2007 pour tout autre préjudice.

Une réclamation relative à un litige commercial a été émise postérieurement au 31 décembre 2007, donc contestée, pour un montant de 1,3 million d'euros.

13.2 Engagements reçus

En milliers d'euros	2008	2007
Hypothèques et nantissements	274	274
Total	274	274

13.3 Engagements de crédit-bail

Il n'existe aucun engagement de crédit-bail.

13.4 Engagements de retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetés conformément à la norme IAS 19.

Cette évaluation actuarielle est déterminée annuellement à la date de clôture à partir de formules basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotations d'effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser. Le taux à appliquer pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Taux retenus :

- évolution des salaires : 3 %
- actualisation : 6 %

L'indemnité à laquelle le personnel de Dynaction a théoriquement droit à la fin de cet exercice est de 5 milliers d'euros.

Note 14 – Rémunération des dirigeants

14.1 Rémunérations brutes (y compris avantages en nature)

Christian MORETTI – Président	31 865 €
-------------------------------	----------

14.2 Jetons de présence versés au titre de l'exercice 2008

Christian MORETTI – Président	120 000 €
Jean Robert KERVAREC	7 000 €
Jean-Louis MILIN	7 000 €
Jean-Pierre RICHARD	7 000 €
Alain FERRI	7 000 €
Michel FLEURIET	7 000 €

Il convient de noter que Monsieur Moretti, Président du Conseil d'Administration, n'a perçu aucune rémunération de la part des sociétés contrôlées par Dynaction au sens de l'article L.233-16. Monsieur Moretti a perçu au titre de Président de Dynaction une rémunération de 18 294 euros et a bénéficié de divers avantages en nature pour un montant de 13 571 euros. Monsieur Moretti a perçu au titre de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les sociétés du Groupe la somme de 420 000 euros (dont 120 000 euros au titre de la maison mère). En outre, Monsieur Christian Moretti a bénéficié en janvier 2007 de l'attribution de 180 000 actions gratuites PCAS dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription de cette société.

Aucune rémunération n'a été perçue par Monsieur Philippe Delwasse au titre de Directeur Général de Dynaction. La rémunération brute de Monsieur Philippe Delwasse, Directeur Général de la Société PCAS (filiale de Dynaction), s'est élevée à 184 799 euros au titre de 2008. Aucune rémunération n'a été perçue de la part des sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L.233-16. Monsieur Philippe Delwasse n'a pas perçu de rémunération variable. Monsieur Philippe Delwasse a bénéficié au titre des avantages en nature d'une voiture de fonction pour un montant de 2 244 euros. Par ailleurs, Monsieur Philippe Delwasse n'a pas perçu de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les sociétés du Groupe. En outre, Monsieur Philippe Delwasse a bénéficié en janvier 2007 de l'attribution de 60 000 actions gratuites PCAS dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription de cette société.

Note 15 – Effectif

Au 31 décembre 2008, il se décompose de la façon suivante : 2 cadres salariés.

Note 16 – Plan d’option d’achat d’actions

	Attribution n°5
Date de l’Assemblée Générale	4 mars 2002
Date du Conseil d’Administration	25 février 2004
Nombre total d’actions pouvant être rachetées	5 % du nombre d’actions composant le capital lors de l’Assemblée
Nombre de salariés concernés	4
Point de départ d’exercice des options	25 février 2004
Date d’échéance des options	25 février 2010
Prix de souscription (<i>en euros</i>)	18,54
Nombre total d’options attribuées au 31 décembre 2008	60 359
Nombre actions achetées au 31 décembre 2008	-
Dont nombre d’options consenties aux mandataires sociaux	-
Dont nombre d’options consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux	60 359
Nombre d’actions achetées au 31 décembre 2008	-

Note 17 – Litiges

Deux procédures à l’encontre de tiers faisant suite à des prêts accordés à ceux-ci dans le cadre de la reprise de sociétés du Groupe et non remboursés à ce jour, malgré les dépassements d’échéance, sont toujours en cours. Les créances correspondantes sont entièrement provisionnées.

Il n’existe pas à la connaissance de la société, d’autres litiges susceptibles d’avoir une incidence significative sur la situation financière, l’activité, le résultat de l’émetteur et le cas échéant de son groupe et/ou de ses filiales.

Note 18 – Résultats financiers

En milliers d’euros	2004	2005	2006	2007	2008
I - Capital en fin d’exercice					
- Capital social	19 775 052	19 775 052	19 775 052	19 775 052	19 775 052
- Nombre d’actions émises	3 295 842	3 295 842	3 295 842	3 295 842	3 295 842
II - Résultat global des opérations effectives					
- Chiffre d’affaires hors taxes	140 253	83 847	45 000	45 000	45 000
- Résultat avant impôts, amortissements et provisions	(886 420)	2 561 149	(329 123)	248 192	(2 744 399)
- Impôt sur les bénéfices	7 500	7 500	3 750	-	-
- Résultat après impôts, amortissements et provisions	(1 026 115)	2 018 027	(1 453 134)	219 078	(2 349 787)
- Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
- Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	(0,27)	0,77	(0,10)	0,08	(0,83)
- Résultat après impôt, amortissements et provisions	(0,31)	0,61	(0,44)	0,07	(0,71)
- Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV - Personnel					
- Nombre de salariés au 31 décembre	3	2	3	2	2
- Montant de la masse salariale	245 867	124 516	59 196	65 237	54 677
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	447 548	163 405	31 459	35 769	29 703



V. Rapports des commissaires aux comptes

1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Dynaction

V. Rapports des commissaires aux comptes

1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2008)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Dynaction, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux risques d'exigibilité des dettes financières qui mentionne que les ratios financiers à respecter par sa filiale P.C.A.S pour les périodes à venir (covenants) seront réexaminés avec le pool bancaire au cours du premier semestre 2009 ;
- la note 13 de l'annexe relative à l'endettement net qui précise que la direction de la société a proposé un nouvel échéancier de remboursement du solde de son crédit moyen terme de 1,9 M€.

II - Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises

et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte incertain que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Dépréciation des écarts d'acquisition

Comme indiqué dans la note 2.4.2 aux états financiers, votre société procède chaque année à un test de dépréciation des écarts d'acquisition en utilisant la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société et nous avons vérifié que la note 4 donne une information appropriée à cet égard.

Actifs d'impôts différés

Votre société reconnaît des actifs d'impôts différés à son bilan consolidé sur la base des plans prévisionnels d'activité et de résultats à moyen terme, tel que cela est décrit dans les notes 2.14 et 20 aux états financiers. Nos travaux ont consisté à examiner les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société, et à vérifier la cohérence des estimations avec celles retenues lors de la mise en œuvre des tests de dépréciations des écarts d'acquisition.

Comme indiqué dans la note 2.2 aux états financiers, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 3 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Olivier Thibault

Audit Synthèse
Thibaut de Lembeye

2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2008)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Dynaction, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 9.2 relative aux dettes qui précise que la direction de la société a proposé un nouvel échéancier de remboursement du solde de son crédit moyen terme de 1,9 M€.

II - Justification de nos appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Les estimations comptables concourant à la

préparation des comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte incertain que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

La note 1.2 de l'annexe expose les principes comptables et méthodes d'évaluation relatives aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 3 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers
Olivier Thibault

Audit Audit Synthèse
Thibaut de Lembeye

V. Rapports des commissaires aux comptes

3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (exercice clos le 31 décembre 2008)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention et engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

I. Avec la société PCAS

A. Avance en compte courant

Nature et Objet : Depuis l'augmentation de capital de 20 249 991,90 euros de PCAS intervenue en 2005 et souscrite par compensation de créances par Dynaction à hauteur de 14 516 212,50 euros, le compte courant consenti par Dynaction à PCAS s'élevait à 683 787,50 euros. Ce compte courant, non rémunéré, a été remboursé le 18 avril 2008.

Durée : Un an à compter du 1^{er} avril 2001, puis renouvelée chaque année par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Modalités : Le solde du compte courant est nul au 31 décembre 2008.

Conseil

d'administration : Le 5 mars 2001.
Avenant du 30 juin 2005.

B. Convention d'assistance générale

Nature et Objet : Votre société met à la disposition de PCAS ses services en vue d'assurer une assistance générale, notamment dans les domaines administratif, comptable et financier ainsi que pour réaliser des missions spécifiques portant sur des sujets de direction générale.

Modalités : Les produits enregistrés dans les comptes de l'exercice 2008, au titre de l'assistance générale et des missions spécifiques, s'élèvent à 45 000 euros hors taxes.

Conseil

d'Administration : Avenant du 14 février 2008.

II. Avec la société Mediascience international

Nature et Objet : Avance en compte courant consentie à la société Mediascience international.

Modalités : Le montant de l'avance accordée par la société Dynaction à la société Mediascience international s'élève à 539 584,66 euros au 31 décembre 2008. Cette avance n'est pas rémunérée.

Conseil

d'administration : Le 21 octobre 2002.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 3 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Olivier Thibault

Audit Synthèse
Thibaut de Lembeye

4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Dynaction

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Dynaction et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations

concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 3 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Olivier Thibault

Audit Synthèse
Thibaut de Lembeye



VI. Autres informations à caractère général

1. Responsables du contrôle des comptes
2. Autres informations à caractère juridique
3. Autres informations sur le capital et l'actionnariat
4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise
5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du Groupe
6. Contacts et informations financières disponibles

VI. Autres informations à caractère général

1. Responsables du contrôle des comptes

1.1 Commissaires aux comptes

■ PricewaterhouseCoopers Audit

(représenté par Monsieur Olivier Thibault), membre de la CRCC de Versailles, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

- Date du 1^{er} mandat : 30 juin 1987

- Date de renouvellement : 2011

- Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

■ Audit Synthèse (représenté par Monsieur Thibaut de Lembeye),

Place de Narvik, 11 rue de Téhéran, 75008 Paris.

- Date du 1^{er} mandat : 30 juin 1987

- Date de renouvellement : 2011

- Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

1.2 Commissaires aux comptes suppléants

■ Monsieur Pierre Coll,

63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

- Date du 1^{er} mandat : 30 juin 1999

- Date de renouvellement : 2011

- Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

■ Monsieur Hervé Sichel Dulong,

6, rue de la Rosière, 75015 Paris.

- Date du 1^{er} mandat : 30 juin 1999

- Date de renouvellement : 2011

- Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

1.3 Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

Montant H.T. en milliers d'euros	PricewaterhouseCoopers Audit		Audit Synthèse	
	2008	2007	2008	2007
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	215,30	228,9	25,8	25,0
Missions accessoires	-	-	-	-
Total audit	215,30	228,9	25,8	25,0

2. Autres informations à caractère juridique

Dénomination – Siège social Dynaction

Zone Industrielle de la Vigne-aux-Loups - 23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau - Tel. : 01.69.09.77.85

Forme juridique – Contrôle

La société est de forme anonyme de droit français. Elle est régie en application des dispositions du Code de commerce.

Le contrôle des comptes de la société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires ayant chacun un suppléant désigné.

Date de constitution et durée

La société a été constituée le 12 février 1933 et ré-immatriculée jusqu'au 15 janvier 2052, sauf en cas de dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Objet social (article 5 des statuts)

La société a pour objet :

- la création de sociétés nouvelles ;
- les apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux ;
- la gestion et administration de son patrimoine mobilier et immobilier ;
- la mise en valeur de ses filiales par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit ;
- et généralement, l'exploitation de tous fonds de commerce et toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant même indirectement à l'objet social.

Registre du Commerce et des sociétés

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Évry sous le numéro B 745 751 958, Code APE : 6420 Z.

Consultation des documents

Les documents concernant la société peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société : Zone Industrielle de la Vigne-aux-Loups – 23, rue Bossuet – 91160 Longjumeau

Exercice social

L'exercice social débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

3. Autres informations sur le capital et l'actionariat

3.1 Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionariat

3.1.1 Franchissements de seuils

Il convient de noter que les statuts ne prévoient pas de déclaration de franchissement de seuils autres que celles légales. Il n'existe pas de titre non représentatif du capital.

3.1.2 Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts)

11.1 Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et la répartition du boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

11.2 Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ou coupures d'actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, notamment, les actions résultant de la division du nominal d'actions inscrites nominativement depuis quatre ans au moins bénéficient du droit de vote double. Le délai de quatre ans commence à courir dès la date de l'inscription nominative des actions, même si cette date est antérieure à l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé cette modification statutaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition du droit de vote double.

Le droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissant de l'Union Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Le droit de vote appartient au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires et les Assemblées spéciales, et à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires.

11.3 Franchissement des seuils de participation

Si les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire habilité dans les conditions prévues à l'article L.211-4 du Code monétaire et financier, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à

posséder un nombre d'actions représentant plus des seuils précisés à l'article L.233-7-I. du Code de commerce, informe la société, dans le délai requis par la réglementation en vigueur, du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède ou qu'elle est réputée posséder au sens de l'article L.233-9 du Code de commerce.

Cette information est également faite dans le même délai lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

La personne tenue de donner l'information ci-dessus précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

En cas de franchissement de seuil du dixième ou du cinquième du capital ou des droits de vote, doivent être également données les autres informations mentionnées à l'article L.233-7 du Code de commerce.

11.4 Identification des détenteurs de titres

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur ci-après visés, la société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom – ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination –, la nationalité, l'année de naissance – ou s'il s'agit d'une personne morale l'année de constitution – et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

11.5 Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre de titres pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement, de division, ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

11.6 Les appels de fonds par le Conseil d'administration du solde non libéré du nominal des actions de numéraire sont portés à la connaissance des actionnaires 15 jours au moins avant l'époque fixée pour chaque versement, par lettre ordinaire.

3.1.3 Affectation et répartition des bénéfices (article 24 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable l'Assemblée Générale prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

VI. Autres informations à caractère général

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

3.1.4 Modification du capital et des droits des actionnaires

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi. Les statuts de la société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

3.2 Capital social

3.2.1 Nombre d'actions

Depuis le 17 décembre 2004, le capital social est fixé à la somme de 19 775 052 euros. Il est divisé en 3 295 842 actions de 6,00 euros de nominal.

3.2.2 Titres donnant accès au capital

L'emprunt obligataire, émis début juillet 1995, étant arrivé à son terme le 1^{er} janvier 2002, il n'y a plus de titres donnant accès au capital de la société Dynaction.

3.2.3 Actions non représentatives du capital

Néant

3.2.4 Nantissements des titres de participation

Nantissement des titres de participation relatif au crédit moyen terme de 1,9 million d'euros souscrit par Dynaction :

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du crédit	Nombre d'actions	% capital nant
PCAS	03/05/2004	03/05/2009	1 659 445	13 %

Nantissement des titres de Participations relatifs au crédit syndiqué de 29,5 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 par PCAS SA.

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du crédit	Nombre d'actions	% capital nant
Expansia	26/06/2007	18/04/2013	603 480	100 %
VLG Chem	26/06/2007	18/04/2013	3 179 867	85 %
PCAS Finland	26/06/2007	18/04/2013	25 000	100 %

3.3 Pactes ou conventions entre actionnaires

PCAS SA s'est engagé à acquérir – à première demande à compter de Juin 2009 – les 15 % demeurant détenus par Sanofi-Aventis dans VLG Chem. Le prix d'acquisition s'élèvera à 2,4 millions d'euros diminués des éventuels dividendes qui seront reçus par Sanofi-Aventis. Cet engagement est pris en compte au titre des engagements de rachat d'intérêts minoritaires dans les comptes consolidés préparés selon le référentiel IFRS.

4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise

4.1 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprises

Informations relatives aux Assemblées Générales

Convocation des Assemblées Générales (article 20 des statuts)

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les Assemblées sont convoquées dans les formes et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Admission aux Assemblées Générales (article 21 des statuts)

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis 5 jours au moins avant la date de la réunion, sauf décision du Conseil d'administration réduisant ce délai.

Bureau des Assemblées Générales (article 22 des statuts)

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son président.

En cas de convocation par un Commissaire aux comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

Pouvoirs des Assemblées Générales – Vote dans les Assemblées Générales – Quorum et majorité (article 23 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires ordinaires, extraordinaires ou spéciales, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Le vote s'exprime à mainlevée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée, sous réserve de l'accord des actionnaires.

Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont ils peuvent obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum et de la majorité, que des formulaires dûment complétés et reçus par la société 3 jours au moins avant la date de l'assemblée.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les

actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Les moyens de visioconférence doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'Assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Informations relatives aux Conseils d'Administration

Composition du Conseil d'Administration (article 12 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration de 3 membres au moins. Le nombre maximum des membres du conseil est fixé au nombre maximum prévu par l'article L.225-17 du Code de commerce sous réserve des dispositions prévues en cas de fusion par l'article L.225-95.

La limite d'âge pour exercer la fonction d'administrateur est de moins de 75 ans.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge.

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

L'administrateur nommé par cooptation en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Actions d'administrateurs (article 13 des statuts)

A l'exception des actionnaires salariés nommés administrateurs en application de l'article L.225-23, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 1 (une) action.

Pouvoirs du conseil d'administration (article 14 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts.

Réunion et délibérations du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

Les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions prévues aux articles L.232-1 (établissement des comptes annuels) et L.233-16 (établissement des comptes consolidés).

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du Président de la séance n'est pas prépondérante.

Président du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est obligatoirement une personne physique.

Le Président doit être âgé de moins de 75 ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4.2 Autres informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance

4.2.1 Expertise en matière de gestion

Les mandats des membres du Conseil d'Administration figurent dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

Direction générale

La Direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président, soit par une autre personne physique, actionnaire ou non de la société, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction générale est prise conformément à l'article 15 des statuts.

L'option retenue par le Conseil d'administration doit être prise soit pour une durée limitée qui ne peut être inférieure à un an, soit pour une durée non limitée. À l'expiration de la durée de l'option, si celle-ci est limitée, le Conseil d'administration doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale de la société.

VI. Autres informations à caractère général

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Composition des organes de direction

Directeur général : Philippe Delwasse (à compter du 6 décembre 2005)

Liste des mandats des membres des organes de direction au 31 décembre 2008

Mandats exercés	Société
Philippe DELWASSE	
Directeur Général	PCAS SA
Administrateur	Protéus Dauphin Participation

Il convient de noter que chaque filiale a sa propre organisation et qu'il n'existe aucun comité constitué par l'organe d'administration.

Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur et de ses filiales

Au 31 décembre 2008, les administrateurs, personnes physiques de Dynaction, détenaient 560 635 actions du capital et 27,57 % des droits de vote de la société.

4.2.2 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

Conseil d'administration

A la meilleure connaissance de la société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux.

En outre, à la meilleure connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'Administration de la société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;

- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

Enfin, à la meilleure connaissance de la société, aucun membre du Conseil d'Administration n'est en situation de conflit d'intérêts au titre de l'exercice de ses mandats.

4.3 Opérations avec les apparentées

Cf. note 24 de l'annexe aux comptes consolidés

5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du groupe

5.1 Organigramme

5.1.1 Organigramme

Voir note 2.1 des états financiers consolidés

5.1.2 Relations entre la société mère et les filiales

Au 31 décembre 2008, PCAS SA est une filiale à 67,79 % de Dynaction. Cette dernière est un holding financier qui n'exploite pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles.

La société Dynaction entretient avec sa filiale des relations de type Mère-Fille dont les principaux éléments intervenus au cours de l'exercice 2008 sont :

- Assistance générale et missions spécifiques pour un montant de 45 000 euros.
- Un compte courant non rémunéré de 0,7 million d'euros (montant initial de 15,2 millions d'euros en 2001) dont le remboursement est intervenu au mois d'avril 2008.

5.2 Propriétés immobilières, usines et équipements

- Voir immobilisations corporelles des états financiers consolidés, note 6 en page 74.

5.3 Contrats importants

L'ensemble des contrats de la société a été conclu dans le cours normal des affaires et n'appelle pas de commentaire particulier.

Engagement de fournitures de Dynaction ou de ses filiales

Suite à l'acquisition d'Expansia en 2001 auprès du laboratoire Ipsen, un contrat de fournitures a été mis en place avec Ipsen et porte sur :

- un contrat d'approvisionnement de molécules d'une durée de cinq ans renouvelable, renouvellement qui est intervenu en 2007.

De même a été signé un contrat de fournitures d'une durée de cinq à dix ans entre PCAS et Leiras Oy, filiale du groupe Schering.

Enfin l'acquisition de 85 % des parts du capital de VLG Chem auprès de Sanofi-Aventis au deuxième trimestre 2004 est assortie d'un contrat de fournitures de six ans. Les négociations sur la prolongation de ce contrat se sont poursuivies et ont abouti à la signature d'un accord de principe sur son renouvellement pluriannuel.

Le Groupe n'est par ailleurs pas dépendant de contrats d'approvisionnement industriels dont l'importance pourrait présenter une menace significative sur son activité globale.

5.4 Recherche & Développement

Le montant des frais de recherche et de développement, incluant les amortissements des matériels dédiés à cette activité, a été intégralement comptabilisé en charges de l'exercice pour un montant de 11,7 millions d'euros en 2008 (contre 12,5 millions d'euros en 2007 et 2006).

5.5 Dépendances à l'égard de brevets ou licences

Le Groupe n'est pas dépendant de brevets ou licences dont l'importance pourrait présenter une menace significative sur son activité globale.

5.6 Autres engagements

La présentation des engagements hors bilan faite dans les notes annexes aux comptes consolidés et sociaux n'omet pas, à notre meilleure connaissance, l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

5.7 Historique

- 1982** ■ Achat pour une somme symbolique de la société CRYO DIFFUSION
 - Redressement de CRYO DIFFUSION
- 1983** ■ Achat de C.E.E. et de C.C.S
- 1984** ■ Introduction en Bourse de C.E.E. au Second Marché de Paris
 - Achat de MATLABO
- 1985** ■ Achat de RISOURD SA.
 - Filialisation de l'activité cryogénique
 - La société mère prend le nom de Dynaction
 - Augmentation de capital de Dynaction de 10 millions de francs
- 1986** ■ Introduction en Bourse de Dynaction au Second Marché de Paris
 - Achat de la société JEULIN et fusion de JEULIN avec MATLABO
- RISOURD filialise son activité industrielle, prend le nom de MECADYNE et acquiert deux nouvelles filiales
- C.E.E. absorbe le département télécontrôle de C.C.S.
- Dynaction bénéficie d'une option sur 50 % du capital de la société FRANKEL
- 1987** ■ Dynaction lève l'option sur 50 % du capital de FRANKEL
 - Fusion de FRANKEL et de Dynaction
 - Introduction en Bourse de la société CELLIER au Second Marché de Lyon
 - Rachat de 35% du capital de MECADYNE à son ancien propriétaire
 - Achat de FONTAINE ELECTRONIQUE
 - Prise de participation dans FERALCO
 - Augmentation de capital de Dynaction de 10,875 millions de francs par émission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions
 - Achat de METANIC
- 1988** ■ Achat de REGMA
 - Achat d'EURODYNE
 - Achat de GRANTIL
 - METANIC prend le nom de DYNELEC
 - Achat de RMA
- 1989** ■ Introduction en Bourse de MECADYNE au Second Marché de Paris
 - Création de DYNASPRING avec apport par Dynaction des sociétés REGMA, FONTAINE ELECTRONIQUE et RMA
 - Achat de FENWICK
- 1990** ■ Achat de LECAT-PORION
- 1991** ■ Cotation des actions de Dynaction au Marché à Règlement Mensuel
 - Cession de FENWICK à MECADYNE
 - Cession de REGMA au Groupe UNIC Technologies
 - Achat par MECADYNE de ENGRENAGES et REDUCTEURS au Groupe P.S.A.
- 1992** ■ En mai, achat de la société PCAS au Groupe AKZO
 - En décembre, mise en redressement judiciaire de la société CELLIER
- 1993** ■ Deux OPE sont réalisées avec succès sur les sociétés MECADYNE et DYNELEC
 - Absorption par Dynaction du sous-holding DYNASPRING
 - Cession des filiales : GRANTILLE, CAT PORION, GUBRI, KALIX DUPUY, C.B.G., BOISSIER, LECAS, C.E.E, 40 % d'ENGRENAGES et REDUCTEURS par MECADYNE

VI. Autres informations à caractère général

- 1994**
- Introduction en Bourse de MEDIASCIENCE au Second Marché de Paris
 - Cession de la participation dans A.F.E.
 - Placement de 20 % des titres de DYNATEG
- 1995**
- Disparition prématurée de Henri BLANCHET en février
 - Emission d'un emprunt obligataire convertible de 100 millions de francs
 - Achat de la SC. MOV par MECADYNE
 - Mise en œuvre d'une politique de suppression des maisons-mères :
 - Absorption de DYNAIR par MECADYNE
 - Absorption de MECADYNE par Dynaction
 - Achat de la SNC des PEUPLIERS par Dynaction
 - Introduction en Bourse de PCAS au Second Marché de Paris
 - OPR sur DYNELEC
- 1996**
- Poursuite du développement de PCAS par la création de la société Béarnaise de Synthèse, en partenariat avec ELF ATOCHEM
 - Cession des sociétés FAV/LCAB et TIRO-CLAS Belgique
 - Recentrage du Groupe sur ses métiers par l'acquisition de fonds de commerce :
 - MOUVEX par VULCANIC
 - MAT-JAM par FERALCO-LAPOUYADE
 - MENTOR par MEDIASCIENCE
 - Achat de la société ANTICIP par CONVERGIE
- 1997**
- Achat du Groupe CHRYSIS par MEDIASCIENCE
 - Cession de la société FENWICK
- 1998**
- Poursuite du recentrage du Groupe, cessions des sociétés : C.F.E.I. et SODALGO par DYNELEC, RISOUZ PRECISION, SADAM, TIRO-CLAS par DYNALOG, HUGONNET, MAUREPAS-TECHNIQUE et MECAM
 - Achat de la société SELOC par PCAS
 - Achat de la société SAAS-TECHNOLOGIE par CONVERGIE
 - Création de la société ADET par FERALCO-LAPOUYADE
 - Renforcement du contrôle de Dynaction dans le capital de ses filiales :
 - + 49,74 % - CMD Engrenages et Réducteurs (suite au retrait de la Côte de ses actions)
 - + 32,53 % - MEDIASCIENCE
 - + 28,02 % - VULCANIC à travers les sous-holdings DYNELEC et DYNALOG
 - Continuation de la suppression des maison-mères par absorption de SELIC et SC. MOV par Dynaction
- 1999**
- Poursuite du développement de PCAS par l'acquisition de la société VERNOLAB en janvier et de la société PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE en juillet
 - Renforcement du contrôle de Dynaction dans le capital de ses filiales :
 - + 4,63 % - MEDIASCIENCE (Suite Offre Publique de Retrait)
 - + 10,47 % - VULCANIC dans le sous-holding DYNALOG
 - + 20 % du sous-groupe Les Editions CHRYSIS dans le sous-holding MEDIASCIENCE
 - Continuation de la suppression des maison-mères par l'absorption de :
 - VULCANIC PLASTIQUE et INNOVATION THERMIQUE par VULCANIC
 - MELICERTE et LOGEDIC par Les Editions CHRYSIS
- 2000**
- Continuation du développement de PCAS par l'acquisition d'un fonds de commerce de principes actifs pour l'industrie pharmaceutique auprès de Sanofi-Synthélabo.
 - Accélération du contrôle de Dynaction dans le capital de ses filiales :
 - + 0,20 % - MEDIASCIENCE (Suite au retrait de ses actions de la Côte)
 - + 1,41 % - PCAS
 - + 0,44 % - CMD Engrenages et Réducteurs
 - Cessions des sociétés Houvenaghel-Hennequin, Aucouturier, Bedi-Paillet et des sous-groupes : VULCANIC et CONVERGIE.
 - Poursuite de la restructuration du groupe, par l'absorption de SELOC par PCAS et DELTALAB par ISTI (à l'issue de cette dernière opération, la société absorbante a pris la dénomination suivante : Médiascience Enseignements Techniques)
- 2001**
- Accélération du recentrage par la cession des sociétés FL & co, Cryo Diffusion et Médiascience Enseignements Techniques.
 - Acquisition par le pôle Chimie fine et de spécialité des sociétés Expansia, Leiras fine Chemicals Oy, E-Pharma et du site industriel de Bessay dans l'Allier.
 - Absorption par confusion de patrimoine des sociétés Dynalog et SIG
- 2002**
- Cession des titres du sous-groupe Médiascience (dont les filiales Jeulin et Editions Chrysis)
 - Absorption par confusion de patrimoine de la société Dynelec
 - Acquisition par le sous-groupe Créapharm du pôle Chimie fine et de spécialités des sociétés Créapharm Développement, Euclidis et Sci Maude.

- 2003**
- Augmentation de la participation de Créapharm Groupe dans les sociétés Créapharm Développement et Euclidis
 - Absorption par confusion de patrimoine de la société Sofie
- 2004**
- Cession de la société Vernolab en février
 - Prise de participation à hauteur de 85 % dans VLG Chem au 1^{er} juin
 - Prise de participation complémentaire de 50 % dans PCAS Finland en juin, PCAS détenant 100 % de sa filiale après cette opération
 - Fusion entre Créapharm Développement et Euclidis, deux filiales de la Holding du secteur formulation : Créapharm Groupe
 - Création par PCAS d'une filiale commerciale aux Etats-Unis : PCAS America Inc.
 - Transfert du siège social de Dynaction à Longjumeau (91160)
- 2005**
- Souscription à hauteur de 14,5 millions d'euros (par compensation de son compte courant d'actionnaire) à l'augmentation de capital de 20,25 millions d'euros de PCAS réalisée par émission d'Actions à Bons de Souscription d'Actions remboursables (ABSAR)
 - Mise en place d'un crédit syndiqué de 70 millions d'euros sur 5,5 ans par PCAS
 - Cession du sous-groupe Créapharm au 4^{ème} trimestre
 - Cession de CMD en décembre
- 2006**
- Création de PCAS Biosolution
 - Prise de participation dans Protéus (6 %)
 - Cession de la majorité du capital de PCF au management (participation de PCAS ramenée à 49,9 %)
- 2007**
- Renforcement de la participation de PCAS dans Protéus (32,5 %)
 - Cession d'un complément du capital détenu par PCAS dans PCF au management (participation de PCAS ramenée à 19,9 %)

- 2008**
- Cession des actifs immobiliers de Bezons et de Boulogne (ancien siège social)
 - Renforcement de la participation de PCAS dans Protéus (39,5 %)
 - Création de PCAS GmbH

6. Contacts et informations financières disponibles

6.1 Contact pour l'information financière

Communication financière : Philippe Delwasse |
 ☎ +33 (0)1 69 09 77 85 | www.dynaction.fr

Consultation des documents

Les documents concernant la société peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société : 23, rue Bossuet – 91160 Longjumeau.

6.2 Calendrier de communication financière

Prochain rendez-vous : Assemblée Générale Mixte le 29 avril 2009

6.3 Documents accessibles au public

Sont notamment disponibles sur le site internet de la société (www.dynaction.fr) les documents suivants :

- le présent rapport annuel
- les publications des comptes semestriels et annuels 2007 et 2008
- les présentations utilisées au cours des réunions analystes et investisseurs lors de la publication des comptes semestriels et annuels 2007 et 2008 du Groupe PCAS
- les publications trimestrielles du chiffre d'affaires
- les communiqués financiers

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de Dynaction, 23 rue Bossuet – ZI la Vigne aux Loups - 91160 Longjumeau.

VI. Autres informations à caractère général

6.4 Document d'information annuel

La liste suivante présente les informations rendues publiques par Dynaction depuis le 1^{er} janvier 2008 (en complément de celles listées au chapitre précédent).

Liste des communiqués de presse

Au cours de l'exercice 2008, les communiqués de presse suivants ont été publiés sur le site internet de la Société (www.dynaction.fr) et ont également fait l'objet d'une diffusion via Company News :

31/12/08	Nombre d'actions et de droits de vote - Décembre 2008
01/12/08	Nombre d'actions et de droits de vote - Novembre 2008
14/11/08	Information financière trimestrielle au 30 septembre 2008
31/10/08	Nombre d'actions et de droits de vote - Octobre 2008
30/09/08	Nombre d'actions et de droits de vote - Septembre 2008
31/08/08	Nombre d'actions et de droits de vote - Août 2008
31/07/08	Nombre d'actions et de droits de vote - Juillet 2008
30/07/08	Rapport financier semestriel 2008
30/06/08	Nombre d'actions et de droits de vote - Juin 2008
10/06/08	Rapport annuel 2007
04/06/08	Nombre d'actions et de droits de vote - Mai 2008
23/04/08	Information financière trimestrielle au 31 mars 2008
15/02/08	Résultats 2007
15/01/08	Avenant au contrat de liquidité

Liste des publications au BALO

09/07/08	Publications périodiques (comptes annuels 2007)
07/05/08	Publications périodiques (information financière trimestrielle au 31 mars 2008)
07/04/08	Publications périodiques (comptes annuels 2007)
28/03/08	Convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2008
15/02/08	Publications périodiques (chiffre d'affaires et situation trimestrielle au 31 décembre 2007)

Notes

Conception et réalisation
Henner & Associés
47 rue Marcel Dassault - 92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 60 15 62 00

Photographies
Henner & Associés, Fotolia, PCAS.

Dynaction

Président : Christian Moretti
23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 69 79 60 62
Fax : 33 (0)1 64 48 33 59
www.dynaction.fr

PCAS

Président : Christian Moretti

Siège social

BP 181 - 23 rue Bossuet - ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau
France
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85 - Fax : 33 (0)1 64 48 23 19
www.pcas.com

Sites

Usine de Bourgoin

15 avenue des frères-Lumière
38300 Bourgoin-Jallieu – France
Tél. : 33 (0)4 74 93 63 33 - Fax : 33 (0)4 74 28 29 98

Usine de Couterne

Route de Lassay
61410 Couterne – France
Tél. : 33 (0)2 33 37 50 20 - Fax : 33 (0)2 33 37 50 21

Usine de Limay

19 route de Meulan
78520 Limay – France
Tél. : 33 (0)1 34 78 87 87 - Fax : 33 (0)1 30 92 03 46

EXPANSIA

Siège social

BP 181 – 23 rue Bossuet - ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85 - Fax : 33 (0)1 64 48 23 19

Site

Route d'Avignon
30390 Aramon – France
Tél. : 33 (0)4 66 57 01 01 - Fax : 33 (0)4 66 57 01 48

PCAS Finland Oy

Messukentäkatu 8
20210 Turku
Finlande
Tél. : 00 358 2 330 51 - Fax : 00 358 2 330 58 23
Jussi.torikka@pcasfinland.fi
www.pcasfinland.com

Société Béarnaise de Synthèse

Siège social

BP 181 – 23 rue Bossuet - ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85 - Fax : 33 (0)1 64 48 23 19

Site

Plateforme Sobegi
Pôle 4
Avenue du Lac / R.D.281
64150 Mourenx – France
Tél. : 33 (0)5 59 92 75 33 - Fax : 33 (0)5 59 92 75 31

VLG Chem

Siège social

35 avenue Jean-Jaurès
92390 Villeneuve-La-Garenne – France
Tél. : 33 (0)1 46 85 91 91 - Fax : 33 (0)1 46 85 91 61

Site

35 avenue Jean-Jaurès
92390 Villeneuve-La-Garenne – France
Tél. : 33 (0)1 46 85 91 91 - Fax : 33 (0)1 46 85 91 61

PCAS Biosolution

Siège social

23 rue Bossuet - ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)4 66 27 29 21 - Fax : 33 (0)1 66 27 29 20
jmsonet@pcas-bio.com
www.pcas-bio.com

Protéus

70 allée Graham Bell - Parc Georges Besse
30 000 Nîmes – France
Tél. : 33 (0)4 66 70 64 64 - Fax : 33 (0)4 66 70 64 60
gravot@proteus.fr
www.proteus.fr

St-Jean Photochimie - SJPC

725 Trotter
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 8J8
Quebec - Canada
Tél. : 00 1 450 348 09 01 - Fax : 00 1 450 349 15 28
Philippe.hugele@sjpc.com
www.sjpc.com

PCAS America Inc.

208 Third Street
Hoboken New Jersey 07030 - USA
Tél. : 1 201 633 0290 - Fax : 1 201 377 0383
jessier@pcasamerica.com

PCAS GmbH

Wiesenstrasse 71
D-63128 Dietzenbach - Germany
Tel. : +49-(0)6074-2115466 - Fax : +49-(0)6074-2117652
karl.reinhard@pcasgmbh.de

PCAS BioMatrix Inc.

725 Trotter
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 8J8
Quebec - Canada
Tél. : 00 1 450 348 09 01 - Fax : 00 1 450 349 15 28
Philippe.hugele@sjpc.com
karine.salim@pcas.com



DYNACTION

23 rue Bossuet - Z.I. de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau - France
Tél. : 01 69 79 60 62
Fax : 01 64 48 33 59
www.dynaction.fr